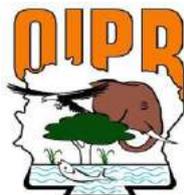


REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail

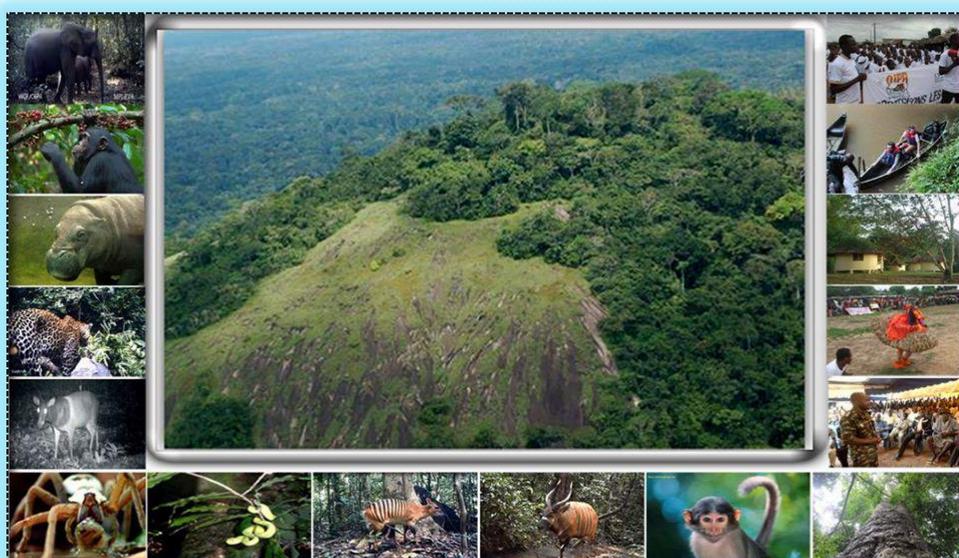
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES



PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATIONAL DE TAÏ 2014-2018



www.parcnationaltai.com



Les parties prenantes à la gestion du PNT,

Le Comité de Gestion Locale du Parc national de Taï,

Le Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves,

Le Conseil de Gestion de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves en sa session du 30 décembre 2014

ont successivement validé le présent Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc national de Taï pour la période 2014-2018.

Le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable en charge des parcs nationaux et réserves naturelles de la République de Côte d'Ivoire a ensuite approuvé ledit plan par arrêté n° 0017/MINESUDD/CAB du 27 février 2015 dont copie disponible à la page suivante.



Grappe de fruits de *Thaumatococcus daniellii* au PNT



**Arrêté n° 017 MINESUDD/CAB du 27 FEV 2015, portant approbation
du Plan d'Aménagement et de Gestion du parc national de Taï**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Vu le décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves
- Vu le Décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, tel que modifié par le décret n° 2013-784 du 19 novembre 2013 ;
- Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2013-505 du 25 juillet 2013, n° 2013-784, n°2013-785, n° 2013-786 du 19 novembre 2013 et n°2014-89 du 12 mars 2014;
- Vu le décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 ;
- Vu le décret n° 2014-507 du 15 septembre 2014, portant organisation du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable;

Considérant que les objectifs et les opérations définies dans le Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de Taï répondent aux enjeux de conservation qui ont motivé la création du Parc national de Taï ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc national de Taï tel qu'annexé est approuvé et valable pour la période 2014-2018.

Article 2 : Ce plan définit les options et les grandes orientations de gestion du Parc national de Taï en vue de sa gestion durable.

Article 3 : La Direction de Zone Sud-ouest de l'OIPR et ses partenaires sont chargés de la mise en œuvre de ce Plan d'aménagement et de gestion.

Article 4 : Le Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à compter de la date de signature et sera publié partout où besoin sera.



Dr. Rémi ALLAH-KOUADIO

Ampliations:

- Présidence de la République 1
- Cabinet Premier Ministre 1
- Secrétariat Général du Gouvernement... 1
- Tous Ministères29
- Directions MINESUDD 15
- Archives MINESUDD 1
- OIPR 1

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	I
SIGLES ET ABREVIATIONS	II
LISTE DES FIGURES.....	IV
LISTE DES TABLEAUX	IV
INTRODUCTION.....	6
CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PLAN	6
PROCESSUS DE PREPARATION DU PLAN	6
TITRE I : PRESENTATION ET DESCRIPTION DU PARC NATIONAL DE TAÏ.....	9
CHAPITRE 1 : DESIGNATION ET SITUATION	10
1.1. SITUATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE	10
1.2. HISTORIQUE	11
CHAPITRE 2 : MILIEU NATUREL	13
2.1. CLIMAT	13
2.2. TOPOGRAPHIE, GEOLOGIE ET SOLS	14
2.3. HYDROGRAPHIE	14
2.4. HABITATS ET DIVERSITE FLORISTIQUE	16
2.5. ETAT DE LA DYNAMIQUE VEGETALE	16
2.6. FAUNE.....	20
2.7. SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	21
CHAPITRE 3 : ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL	23
3.1. PEUPELEMENTS	23
3.2. DEMOGRAPHIE	23
3.3. ACTIVITES ECONOMIQUES	26
3.3.1 <i>Agriculture, élevage et pêche</i>	26
3.3.2 <i>Agro-industries</i>	27
3.3.3 <i>Production forestière et de bois d'œuvre</i>	28
3.3.4 <i>Produits forestiers non ligneux et autres ressources</i>	28
3.4. INFRASTRUCTURES	29
3.4.1 <i>Voies de communication (routes, pistes)</i>	29
3.4.2 <i>Réseaux de communication</i>	31
3.4.3 <i>Equipements collectifs et services de base</i>	31
TITRE II : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	32
CHAPITRE 4 : CADRE JURIDIQUE	33
4.1. CONVENTIONS INTERNATIONALES.....	33
4.2. STATUTS INTERNATIONAUX	33
4.3. LEGISLATIONS NATIONALES RELATIVES A LA CONSERVATION DE LA NATURE.....	33

4.4. POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE GESTION DES AIRES PROTEGEES	34
4.5. TEXTES DE CREATION DU PNT	34
CHAPITRE 5 : CADRE INSTITUTIONNEL.....	35
5.1. STRUCTURES DE GESTION.....	35
5.1.1 Structures étatiques en matière de gestion de l'environnement.....	35
5.1.2 Partenaires.....	35
5.1.3 Structure de gestion du PNT.....	35
5.2. EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	38
TITRE III : MESURES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION.....	40
CHAPITRE 6 : CONSIDERATIONS GENERALES.....	41
6.1. VALEURS PATRIMONIALES DU PNT.....	41
6.1.1 Valeurs universelles exceptionnelles.....	41
6.1.2 Autres valeurs.....	42
6.2. MENACES DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES VALEURS DU PNT.....	44
6.3. ANALYSE SWOT	48
6.3.1 Forces et faiblesses	48
6.3.2 Opportunités et menaces/contraintes	49
6.4. VISION ET OBJECTIFS DU PNT	49
6.4.1 La Vision (horizon 30 ans).....	49
6.4.2 Objectifs de gestion.....	51
CHAPITRE 7 : ZONAGE ET UNITES DE GESTION	52
CHAPITRE 8 : PROGRAMMES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION.....	56
8.1. PROGRAMME « SURVEILLANCE ET PROTECTION ».....	56
8.1.1 Stratégie d'intervention.....	56
8.1.2 Résultat 1.1: La stratégie de surveillance est renforcée et mise en œuvre	56
8.1.3 Résultat 1.2 : L'immatriculation foncière du PNT et des sites abritant les Services de gestion est obtenue	59
8.1.4 Résultat 1.3 : Les superficies illégalement occupées dans le parc sont récupérées	59
8.2. PROGRAMME « SUIVI-ECOLOGIQUE ET RECHERCHE ».....	60
8.2.1 Stratégie d'intervention.....	60
8.2.2 Résultat 2.1 : Le statut des cibles de conservation et des menaces est connu et suivi... 61	61
8.2.3 Résultat 2.2 : Les connaissances sur les espèces et les écosystèmes peu connus du PNT sont améliorées.....	62
8.2.4 Résultat 2.3 : Les thèmes de recherche prioritaires sont identifiés et les plus hautes priorités sont mises en œuvre	63
8.2.5 Résultat 2.4 : Une synergie efficace avec les institutions de la recherche est établie ... 63	63
8.3. PROGRAMME « GESTION PARTICIPATIVE ET APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL »	65
8.3.1 Stratégie d'intervention.....	65

8.3.2	<i>Résultat 3.1 : La qualité du dialogue avec les AVCD, les chefs de villages et les leaders de communautés permet d'améliorer l'interface entre le PNT et les populations.....</i>	65
8.3.3	<i>Résultat 3.2 : Les populations riveraines bénéficient d'appui à la gestion durable des ressources naturelles.....</i>	67
8.3.4	<i>Résultat 3.3 : Des infrastructures sociales de base sont améliorées dans la périphérie du parc.....</i>	67
8.3.5	<i>Résultat 3.4 : Des activités génératrices de revenus sont promues dans la périphérie du parc.....</i>	68
8.4.	PROGRAMME « COMMUNICATION, MARKETING ET SENSIBILISATION »	69
8.4.2	<i>Résultat 4.1 : Le parc est mieux connu aux niveaux national et international.....</i>	70
8.4.3	<i>Résultat 4.2 : Le soutien et l'engagement de nouveaux partenaires sont acquis.....</i>	71
8.4.4	<i>Résultat 4.3 : L'adhésion des communautés locales et des autorités à la conservation du parc est améliorée</i>	71
8.5.	PROGRAMME « ECOTOURISME »	73
8.5.1	<i>Stratégie d'intervention.....</i>	73
8.5.3	<i>Résultat 5.1 : Une stratégie écotouristique est développée et mise en œuvre.....</i>	74
8.5.4	<i>Résultat 5.2 : L'Ecotel Touraco et l'écomusée sont fonctionnels.....</i>	74
8.5.5	<i>Résultat 5.3 : Les populations locales bénéficient des retombées du tourisme</i>	75
8.6.	PROGRAMME « INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS ».....	76
8.6.1	<i>Stratégie d'intervention.....</i>	76
8.6.2	<i>Résultat 6.1 : Toutes les limites du PNT sont matérialisées, entretenues et visibles en permanence</i>	76
8.6.3	<i>Résultat 6.2 : Le réseau des bureaux, bases-vies et postes de surveillance est complété et/ou réhabilité</i>	77
8.6.4	<i>Résultat 6.3 : Le développement d'infrastructures pour de nouveaux sites touristiques est facilité</i>	78
8.6.5	<i>Résultat 6.4 : L'ensemble du matériel de la Direction du PNT est renouvelé.....</i>	78
8.6.6	<i>Résultat 6.5 : Un plan d'utilisation et d'entretien des infrastructures, matériels et équipements est élaboré, diffusé et mis en œuvre.....</i>	79
8.7.	PROGRAMME « MANAGEMENT »	80
8.7.1	<i>Stratégie d'intervention.....</i>	80
8.7.2	<i>Résultat 7.1 : La gestion des ressources humaines est améliorée</i>	81
8.7.3	<i>Résultat 7.2 : Les comptes sont audités et le PNT dispose de nouvelles sources de financement</i>	81
8.7.4	<i>Résultat 7.3 : Les outils et organes de gestion sont opérationnels.....</i>	82
TITRE V :		84
PLANIFICATION, COÛTS ET FINANCEMENT DES ACTIVITES DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION.....		84
CHAPITRE 10 : SCHEMA DE PLANIFICATION		85

CHAPITRE 11 : COUTS DES ACTIVITES	97
CHAPITRE 11 : SOURCE DE FINANCEMENT	97
CHAPITRE 11 : SUIVI EVALUATION.....	98
11.1. Dispositif institutionnel	98
11.2 Objectifs du suivi évaluation.....	98
11.3 Indicateurs clés	99
INDICATEURS D’EFFET ET D’IMPACT	99
INDICATEURS DE RESULTATS	99
11.4 Outils de suivi -évaluation.....	101
11.5 Calendrier de mise en œuvre du dispositif de S&E.....	103
CONCLUSION.....	104
BIBLIOGRAPHIE.....	105
ANNEXES.....	107
ANNEXE 1 : LISTES DE FAUNE ET FLORE.....	107
11.1.1. Annexe 1a : Liste de mammifères du PNT	107
11.1.2. Annexe 1b : Liste d’oiseaux du PNT.....	110
11.1.3. Annexe 1c : Liste des poissons du PNT.....	111
11.1.4. Annexe 1d : Liste des amphibiens et reptiles du PNT.....	112
11.1.5. Annexe 1e : Quelques espèces végétales.....	114
11.1.6. Annexe 1f : Liste et Statut des espèces animales du PNT	116
ANNEXE 2 : UNITES DE TRANSFORMATION DU BOIS EN PERIPHERIE DU PNT.....	117
ANNEXE 3 : CARTE DES ACTEURS DE LA GESTION DU PNT	118
ANNEXE 4 : ORGANIGRAMME DE LA DZSO	119
ANNEXE 5 : LISTE DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DU PNT DEPUIS 1993	120
ANNEXE 6 : PLAN D’OPERATIONS	124
ANNEXE 7 : MEMBRES DE L’EQUIPE DE REDACTION.....	130

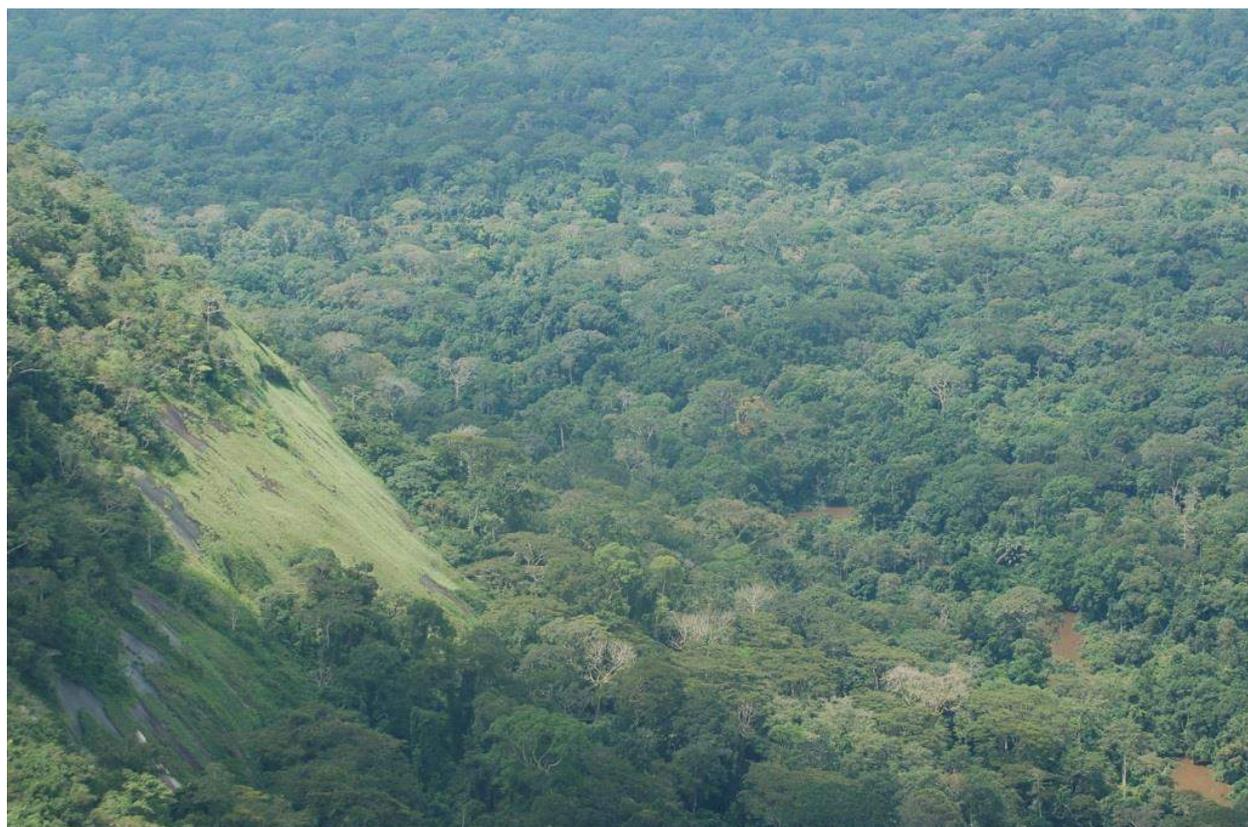


Photo n°1 : Prise de vue aérienne du PNT avec à gauche un flanc du Mont Niénokoué et en bas à droite la rivière Hana.

RESUME

La forêt de Taï, classée « Parc refuge » en 1926 puis Parc national en 1972 bénéficie du statut de Réserve de biosphère en 1978 et de site du Patrimoine mondial en 1982. Il est situé au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, dans l'interfluve entre le Cavally et le Sassandra. Le Parc national de Taï (PNT) occupe actuellement une superficie de 536 700 ha et est le plus vaste massif forestier d'Afrique de l'Ouest sous stricte protection.

La Direction de Zone Sud-Ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves assure la gestion de cette aire protégée en collaboration avec les partenaires techniques et financiers dont la Coopération Allemande – KFW et GIZ – qui est le principal bailleur de fonds du Projet de Conservation du Parc national de Taï (PCPNT) depuis 1993.

La nécessité d'une planification holistique des activités du PNT a conduit à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion en 1997 puis en 2006. Le plan d'aménagement et de gestion de 2006 a prévu une révision 5 ans après son élaboration.

Le présent plan, qui s'inscrit dans ce cadre, a été élaboré en renforçant l'implication de l'ensemble des parties prenantes et en s'appuyant davantage sur les normes internationales en matière de planification de la gestion des aires protégées.

Après avoir actualisé et allégé la partie descriptive du PAG de 2006, l'accent a été mis sur la partie opérationnelle en précisant la vision du PNT, les objectifs de gestion, les résultats attendus et le cadre de suivi des résultats.

L'état de connaissances du PNT s'est amélioré avec la réalisation de nombreuses études et le programme de suivi-écologique. De nombreuses mutations se sont opérées en périphérie du parc avec l'immigration massive de populations dans le sud-ouest du pays, l'augmentation des surfaces de cultures pérennes et en définitive la dégradation accélérée du couvert forestier. Plus de 2 millions d'habitants vivent dans le sud-ouest du Pays et environ 50% de la production nationale de cacao provient de cette partie du pays, riche en ressources naturelles.

De ce fait, le PNT fournit de nombreux services écosystémiques de par son étendue et son exceptionnelle diversité biologique. Les valeurs du PNT sont d'ordre environnemental, social, culturel, scientifique et économique.

Au regard des enjeux de sa conservation, et pour que « *Le Parc national de Taï, Patrimoine mondial et Réserve de Biosphère, le plus vaste massif forestier primaire de l'Afrique de l'Ouest, est conservé dans son intégrité, valorisé et assure des services écosystémiques au bénéfice des générations actuelles et futures* », une stratégie intégrée de gestion s'appuyant sur sept (7) programmes opérationnels est développée.

La « Surveillance et protection » constitue le programme principal autour duquel les autres sont bâtis. Il s'agit de consolider les acquis du bon état de conservation du parc et d'améliorer la stratégie de surveillance dans un contexte socio-économique en pleine mutation. Le programme « Suivi-écologique et Recherche » se poursuivra en vue d'améliorer les connaissances sur le parc surtout sur les habitats et espèces peu connus dans une collaboration renforcée avec les institutions de recherche. Le programme « Aménagement, équipement et infrastructures » devra permettre d'améliorer les conditions de mise en œuvre des activités de gestion. Les questions d'appui au développement local seront traitées en accordant une place de choix aux organisations villageoises, chefs de villages, leaders de communautés avec lesquels la gestion sera davantage participative. L'« Ecotourisme », les prochaines années, sera un levier important pour la mobilisation des ressources propres, soutenu par le programme « Communication, marketing et sensibilisation » dans un cadre de partenariat gagnant-gagnant. Enfin, le « Management » constituera le socle pour la mise en œuvre efficiente du PAG.

Le coût des opérations essentielles de ce plan est estimé à 11,7 milliards de francs CFA sur la période 2014-2018.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADK	Ateliers De Kahankro
ADL	Appui au Développement Local
AGR	Activité Génératrice de Revenus
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
APA	Accès aux ressources génétiques et Partage des Avantages qui en sont issus
AVCD	Association Villageoise de Conservation et de Développement
CGL	Comité de Gestion Locale
CHC	Compagnie Hévéicole du Cavally
CIAPOL	Centre Ivoirien Anti-pollution
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CNDD	Commission Nationale du Développement Durable
COD	Comité d'Orientation et de Décision
CR	Compte Rendu
CRE	Centre de Recherche en Ecologie
CSE	Chargé du Suivi Ecologique
CSRS	Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire
DZSO	Direction de Zone Sud-Ouest
EoH	Enhancing our Heritage (Améliorons notre patrimoine)
FISDES	Fonds Ivoirio-Suisse pour le Développement Economique et Social
FPRCI	Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
GPS	Global Positioning System
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HVA	Hydraulique Villageoise Améliorée
IKA	Indice Kilométrique d'Abondance
KFW	KFW - Entwicklungsbank (KFW - Banque de Développement)
MAB	Man and Biosphere
MATA	Mission d'Assistance Technique Allemande
METT	Management Effectiveness Tracking Tool (Outil d'Evaluation de l'efficacité de gestion)
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
MINEFOR	Ministère des Eaux et Forêts
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM	Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer devenu « IRD » Institut de Recherche pour le Développement
PACPNT	Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï devenu Projet de Conservation du Parc National de Taï (PCPNT)
PACCS	Projet d'Adaptation au Changement Climatique et de stabilisation des bases de vies des populations du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PCGAP	Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées
PNR	Parcs Nationaux et Réserves Naturelles
PNT	Parc national de Taï
PROFIAB	Programme de Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité
PV	Procès Verbal

SAPH	Société Africaine de Plantations d'Hévéa
SIG	Système d'Informations Géographiques
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SOGB	Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations for Education, Science and Culture Organization/ Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VUE	Valeur Universelle Exceptionnelle
WCF	Wild Chimpanzee Foundation / Fondation pour les Chimpanzés sauvages
WWF	World Wide Fund for nature / Fonds Mondial pour la Nature
ZOC	Zone Occupée par les Cultures

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Carte de situation du PNT</i>	<i>10</i>
<i>Figure 2 : Evolution des limites du Parc national de Taï.....</i>	<i>12</i>
<i>Figure 3 : Précipitations moyennes mensuelles (mm) à la périphérie du PNT sur la période 2005-2012.....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 4 : Hauteurs pluviométriques moyennes interannuelles décennales de 1950 à 1999..</i>	<i>13</i>
<i>Figure 5: Réseau hydrographique du PNT.....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 6: vue satellitale du PNT et de sa zone périphérique.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 7: Surface d'un échantillon de forêt en zone riveraine.....</i>	<i>19</i>
<i>Figure 8 : Localisation des villages centres riverains du PNT.....</i>	<i>24</i>
<i>Figure 9 : Carte du réseau routier aux alentours du PNT.....</i>	<i>30</i>
<i>Figure 10 : Les secteurs de gestion du Parc national de Taï</i>	<i>37</i>
<i>Figure 11 : Les pistes d'accès et infrastructures du Parc national de Taï.....</i>	<i>39</i>
<i>Figure 12 : Carte des sites d'orpaillage dans le Secteur de Soubré.....</i>	<i>45</i>
<i>Figure 13 : Taux de rencontre des agressions sur la faune.....</i>	<i>48</i>
<i>Figure 14 : Carte des zones à risques devant faire l'objet d'un suivi satellitaire annuel.....</i>	<i>54</i>
<i>Figure 15 : Zonage 2014 de la Réserve de biosphère du PNT</i>	<i>55</i>

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Le PNT dans le découpage administratif de la Côte d'Ivoire</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 2 : Résultats de l'analyse des images satellites de 2011.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 3 : Evolution du taux de couverture forêt / non-forêt dans le PNT.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 4 : Evolution de l'occupation des sols en périphérie du PNT entre 2003/04 et 2011</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 5 : Occupation du sol d'un échantillon de forêt en zone périphérique</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 6 : Densité de populations autour du PNT.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 7 : Résultats de surveillance de 2009 à 2012.....</i>	<i>47</i>
<i>Tableau 8 : Valeurs, cibles de conservation et menaces dans le PNT.....</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 9 : Caractéristiques des zones à risques concernées par le suivi satellitaire annuel</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 10 : Cadre de suivi de l'effort de surveillance.....</i>	<i>59</i>
<i>Tableau 11 : Cadre de suivi de la sécurisation foncière du PNT et des Services de gestion ..</i>	<i>59</i>
<i>Tableau 12 : Cadre de suivi de la récupération des zones occupées illégalement par les cultures.....</i>	<i>60</i>
<i>Tableau 13 : Cadre de suivi du statut des cibles de conservation</i>	<i>62</i>
<i>Tableau 14 : Cadre de suivi de l'amélioration des connaissances du PNT.....</i>	<i>63</i>
<i>Tableau 15 : Cadre de suivi de la mise en œuvre des priorités de recherche du PNT</i>	<i>63</i>
<i>Tableau 16 : Cadre de suivi de la mise en œuvre d'une synergie efficace avec les institutions de recherche et/ou de formation.....</i>	<i>64</i>

<i>Tableau 17 : Cadre de suivi de l'amélioration de l'interface entre le PNT et les communautés par la qualité du dialogue avec les AVCD et les groupes sociaux</i>	<i>66</i>
<i>Tableau 18 : Cadre de suivi de l'appui aux populations riveraines pour la gestion durable des ressources naturelles ».....</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 19 : Cadre de suivi de l'amélioration des infrastructures sociales de base dans la périphérie du PNT.....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 20 : Cadre de suivi de la promotion des activités génératrices de revenus à la périphérie du PNT.....</i>	<i>69</i>
<i>Tableau 21 : Cadre de suivi de la popularité du PNT aux niveaux national et international.</i>	<i>70</i>
<i>Tableau 22 : Cadre de suivi du soutien et de l'engagement de nouveaux partenaires.....</i>	<i>71</i>
<i>Tableau 23 : Cadre de suivi de l'adhésion des communautés locales et des autorités à la conservation du PNT.....</i>	<i>72</i>
<i>Tableau 24 : Cadre de suivi de la mise en œuvre de la stratégie écotouristique.....</i>	<i>74</i>
<i>Tableau 25 : Cadre de suivi de l'exploitation de l'Ecotel et de l'écomusée.....</i>	<i>75</i>
<i>Tableau 26 : Cadre de suivi des retombées touristiques du tourisme.....</i>	<i>75</i>
<i>Tableau 27 : Cadre de suivi de la matérialisation et de l'entretien des limites.....</i>	<i>77</i>
<i>Tableau 28 : Cadre de suivi de réhabilitation et construction de bâtiments</i>	<i>78</i>
<i>Tableau 29 : Cadre de suivi de l'appui au développement de nouveaux sites touristiques.....</i>	<i>78</i>
<i>Tableau 30 : Cadre de suivi du renouvellement du matériel de la DZSO</i>	<i>79</i>
<i>Tableau 31 : Cadre de suivi de l'utilisation des infrastructures, matériel et équipements</i>	<i>79</i>
<i>Tableau 32 : Cadre de suivi de la gestion des ressources humaines</i>	<i>81</i>
<i>Tableau 33 : Cadre de suivi de la qualité des comptes et des nouvelles sources de financement</i>	<i>82</i>
<i>Tableau 34 : Cadre de suivi de l'opérationnalité des outils et organes de gestion.....</i>	<i>83</i>
<i>Tableau 35 : Cadre logique du plan d'aménagement et de gestion du Parc national de Tai .</i>	<i>85</i>
<i>Tableau 36 : Coût des activités du PAG par programme de gestion.....</i>	<i>97</i>

INTRODUCTION

Contexte et justification du plan

Le Parc national de Taï et la Réserve de faune du N'Zo constituent le plus grand bloc de forêt tropicale primaire sous protection de toute la zone ouest-africaine. Avec une superficie globale d'environ 5 360 km², ce complexe représente plus de 50% de la superficie totale des zones forestières ouest-africaines placée sous statut de stricte protection. En vue d'en assurer une gestion efficiente, l'OIPR développe des actions de conservation en considérant ce complexe comme une entité unique, assimilée au Parc national de Taï¹.

En raison de sa grande étendue, le Parc national de Taï, constitue une opportunité pour préserver tout le réservoir génétique d'un écosystème forestier complexe. Son inscription sur la liste du réseau international des Réserves de la Biosphère dans le cadre du programme MAB de l'UNESCO en 1978 et sur la liste du Patrimoine mondial en 1982 reflète son importance.

La Direction de Zone Sud-Ouest (DZSO) de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a élaboré en 2006 un plan d'aménagement et de gestion (PAG) du Parc national de Taï avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers notamment la Coopération Allemande (KfW/GTZ). Ce plan, d'une durée de dix ans (2006-2015), a prévu sa révision à partir de la cinquième année.

La crise post-électorale en Côte d'Ivoire survenue fin 2010-début 2011 n'a pas permis la révision dudit document. Cette crise a exacerbé les pressions sur le Parc national de Taï, ainsi, le braconnage s'est intensifié et les défrichements à des fins agricoles se sont étendus et de nouveaux sites d'orpillage ont été découverts.

A la faveur de la reprise des activités de gestion en juillet 2011 par la DZSO, l'actualisation du PAG a été envisagée pour tenir compte des réalités nationale et locale. De plus, la Direction du PNT a jugé opportun de profiter de cette actualisation pour se doter d'un outil opérationnel conforme aux standards internationaux en la matière. Ce processus d'actualisation a bénéficié de l'appui du Programme de Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB) de la GIZ.

Le plan d'aménagement et de gestion est important pour plusieurs raisons :

- il fournit un cadre cohérent de planification des activités sur une période de 6 ans dans le contexte d'une vision à un horizon de 30 ans ;
- il justifie les orientations stratégiques et les priorités opérationnelles du parc en fonction de ses valeurs, de ses contraintes et de ses opportunités ;
- il permet de valoriser de manière optimale ses ressources ;
- il constitue un document de référence permettant aux bailleurs et partenaires techniques d'orienter leurs appuis en tenant compte des priorités de gestion retenues par les gestionnaires.

Processus de préparation du plan

Le processus d'actualisation du PAG du PNT adopté se conforme tant au canevas d'élaboration de PAG de l'ensemble du réseau des aires protégées de l'OIPR que des lignes directrices de l'UICN pour la planification de la gestion des aires protégées.

¹ Dans le présent document, l'expression « Parc national de Taï » désigne le complexe formé par le Parc national de Taï proprement dit et la Réserve de faune du N'Zo.

Les principales étapes du processus d'actualisation du plan sont déclinées comme suit :

- Elaboration des termes de référence de l'actualisation

Cette étape a défini le cadre d'intervention.

- Mise en place de l'équipe de rédaction

Elle a été créée pour une période de douze mois et comprenait les gestionnaires, les partenaires techniques et financiers pouvant apporter leur appui à l'élaboration du document du PAG. Cette équipe a bénéficié de l'appui d'un consultant, Dr. Jean-Pierre d'Huart, commis par la GIZ.

- Réunion préparatoire de l'atelier de démarrage

Une séance de travail et de renforcement des capacités des membres de l'équipe en matière de plan d'aménagement répondant aux standards internationaux a été faite par le consultant. Une évaluation de l'efficacité de gestion du PNT, utilisant l'outil METT (Management Effectiveness Tracking Tool), a été réalisée par la même occasion.

- Collecte des informations actualisées relatives au parc et ses ressources

Il s'est agi de l'actualisation des informations sur l'historique du parc, ses valeurs écologiques et sa géographie physique et les aspects socioéconomiques et culturels ainsi que des études spécifiques en la matière.

- Atelier de démarrage

Cet atelier a réuni l'ensemble des parties prenantes de la gestion du Parc national de Taï. Les autorités administratives, les représentants des services techniques de l'Etat, les populations riveraines du parc, les élus locaux, les collectivités décentralisées, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les ONG et les centres de recherche ont apporté leur contribution à cette étape.

Une structure optimisée du plan a été adoptée au cours de l'atelier.

Les forces, faiblesses, opportunités et contraintes de la situation actuelle du PNT ont été analysées et les valeurs de conservation ont été identifiées.

Une Vision pour le parc, des objectifs de gestion et des résultats attendus, qui constituent l'ossature du plan, ont été également formulés.

- Réunion de restitution à la Direction Générale de l'OIPR

Les propositions faites au cours de l'atelier de démarrage ont été analysées par la Direction Générale, qui a encouragé la poursuite du processus et adressé des recommandations portant essentiellement sur la durée, le zonage et la structure du plan.

- Rédaction du projet de plan d'aménagement et de gestion

L'équipe de rédaction, appuyée par le consultant, a proposé un draft de PAG.

Une séance technique de planification a de nouveau réuni l'équipe de rédaction et le personnel du service de la comptabilité de la DZSO afin d'évaluer les coûts des activités du plan d'actions du PAG.

- Réunions locales de consultation publique sur le projet de PAG

Le projet de PAG a été soumis à l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, cinq réunions locales présidées par les Autorités administratives ont été organisées avec les populations riveraines des différents Secteurs de gestion. Puis un atelier régional s'est tenu à Soubré avec les acteurs institutionnels issus des secteurs publics, privés et de la société civile. Les observations pertinentes relatives à la forme et au fond du document ont été prises en compte.

- Atelier de validation

Un atelier réunissant les différentes parties prenantes à la gestion du PNT a été organisé pour valider le projet de PAG.

- Approbation du PAG

Le PAG ainsi validé a été transmis par la Direction Générale de l'OIPR au Ministère en charge des parcs nationaux et réserves naturelles pour approbation



Photo n°2 : Des populations du secteur de Djapadji participant à une séance de consultation publique



Photo n°3 Photo de famille après l'atelier de validation du PAG à Abidjan

Mise en œuvre et suivi-évaluation du plan

Le plan d'aménagement et de gestion du Parc national de Taï a une durée de validité de cinq ans (2014-2018). Il décrit un ensemble d'activités qui devront prioritairement être mises en œuvre par les gestionnaires en collaboration avec leurs partenaires.

Tous les deux ans, un bilan partiel de mise en œuvre du PAG sera réalisé par la Direction du parc. En 2017, une année avant le terme de mise en œuvre du plan, une évaluation sera conduite par la Direction Générale et un nouveau plan sera élaboré.

TITRE I :
PRESENTATION ET DESCRIPTION
DU PARC NATIONAL DE TAÏ

Cette section présente une brève description de l'environnement géographique, écologique et socio-économique du Parc national de Taï (PNT)².

Chapitre 1 : Désignation et situation

1.1. Situation administrative et géographique

Le PNT a une superficie de 536 000ha (Adou & al., 2005, OIPR, 2006). Il est situé au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, entre les fleuves Cavally et Sassandra, dans un quadrilatère formé par les villes de Guiglo, Buyo, San Pédro et Tabou (cf. figure 1).

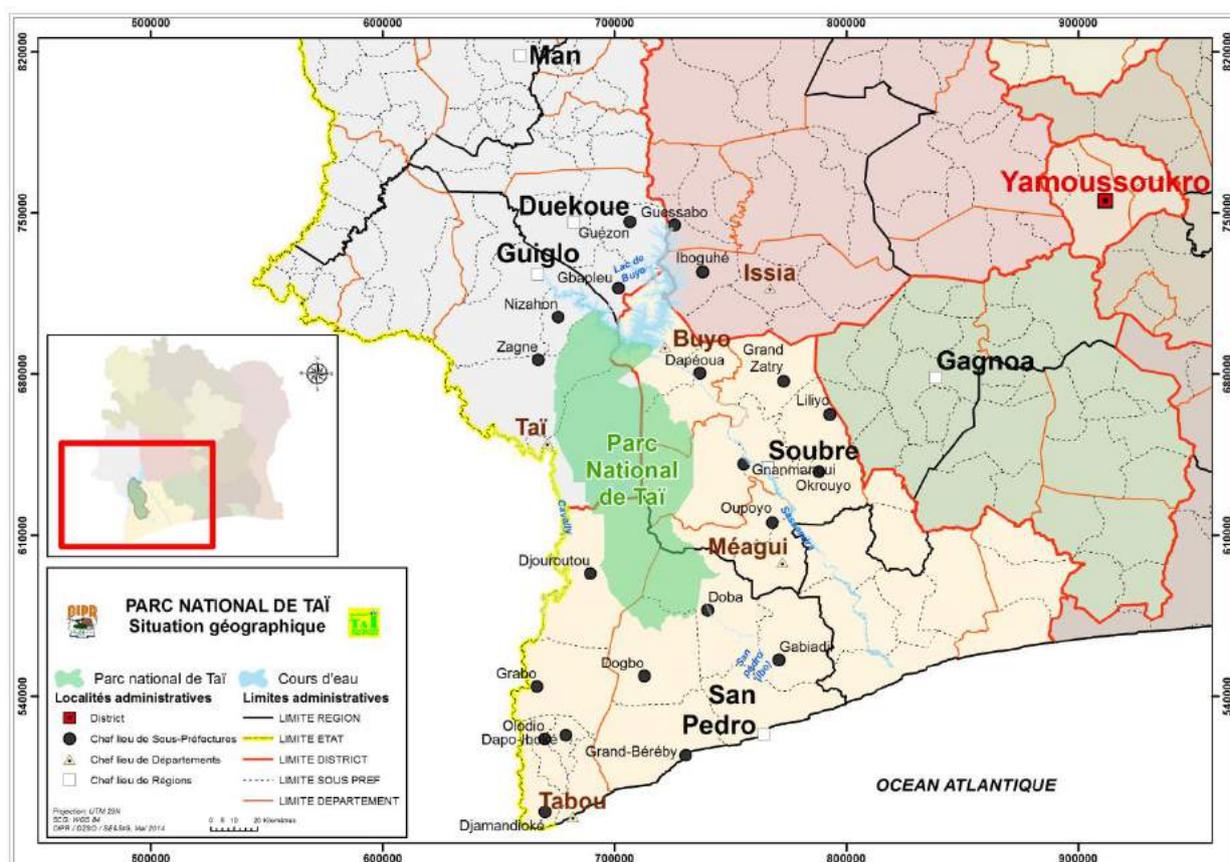


Figure 1: Carte de situation du PNT

Il est localisé géographiquement comme suit :

Latitude : entre 5°08' et 6°24' Nord (UTM 570000 et UTM 710000)
 Longitude : entre 6°47' et 7°25' Ouest (UTM 670000 et UTM 750000)

Au plan administratif, le PNT s'étend sur trois (3) Régions, six (6) Départements et douze (12) Sous-préfectures (Cf. tableau 1).

² Voir aussi PAG du PNT de mars 2006

Tableau 1 : *Le PNT dans le découpage administratif de la Côte d'Ivoire*

Localisation	Régions	Départements	Sous-préfectures
Est	Nawa	Méagui	Méagui, Oupoyo, Gnanmangui
Ouest	San Pedro	Tabou	Djouroutou
	Cavally	Guiglo	Guiglo, Nizahon (V16)
		Taï	Taï, Zagné
Nord	Nawa	Buyo	Buyo, Dapéoua
Sud	San Pedro	San Pedro	Dogbo, Doba

1.2. Historique

L'histoire de la création du Parc national de Taï commence en 1926. L'administration coloniale créa le « Parc refuge de la région forestière du Moyen et du Bas Cavally » par l'arrêté n°2508/AG/11/04/1926 (Riezebos & al., 1994) avec une superficie de 960 000 ha.

Après plusieurs évolutions, les parties centrale et sud de la Réserve intégrale de faune et de flore de Taï devinrent « Parc national de Taï » par décret n°72-544 du 28 août 1972 et la partie nord « Réserve partielle de faune du N'Zo » par décret n°72-545 du 28 août 1972. Les superficies respectives sont alors de 350 000 ha et 75 000 ha.

En 1973, le parc fut amputé d'une surface de 20.000 hectares au profit de la Réserve du N'Zo par décret n°73-132 du 21 mars 1973.

En 1977, une zone périphérique de protection du Parc national de Taï d'une superficie de 96 000 ha est créée à l'ouest et au nord-est par décret n°77-348 du 03 juin 1977.

En 1983, une zone de protection et d'aménagement d'environ 18 000 ha est créée entre le Parc national et le périmètre papetier par arrêté MINEFOR n°9 du 11 mai 1983.

En définitive, la superficie actuelle du Parc national de Taï et de la réserve de N'Zo est de 536 017 ha.

Au plan international, le Parc national de Taï fut inclus dans le réseau des réserves de biosphère en 1978 et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1982.

Le Parc national de Taï tire son nom de la ville de Taï, qui se trouve entre sa limite ouest et le fleuve Cavally, faisant frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria.

La nécessité d'harmoniser le mode de gestion du Parc national de Taï et de la Réserve de faune du N'Zo conduit à élaborer un plan d'aménagement intégré portant sur une seule entité dénommée « Parc national de Taï » dont la superficie totale est de 536 000 hectares.

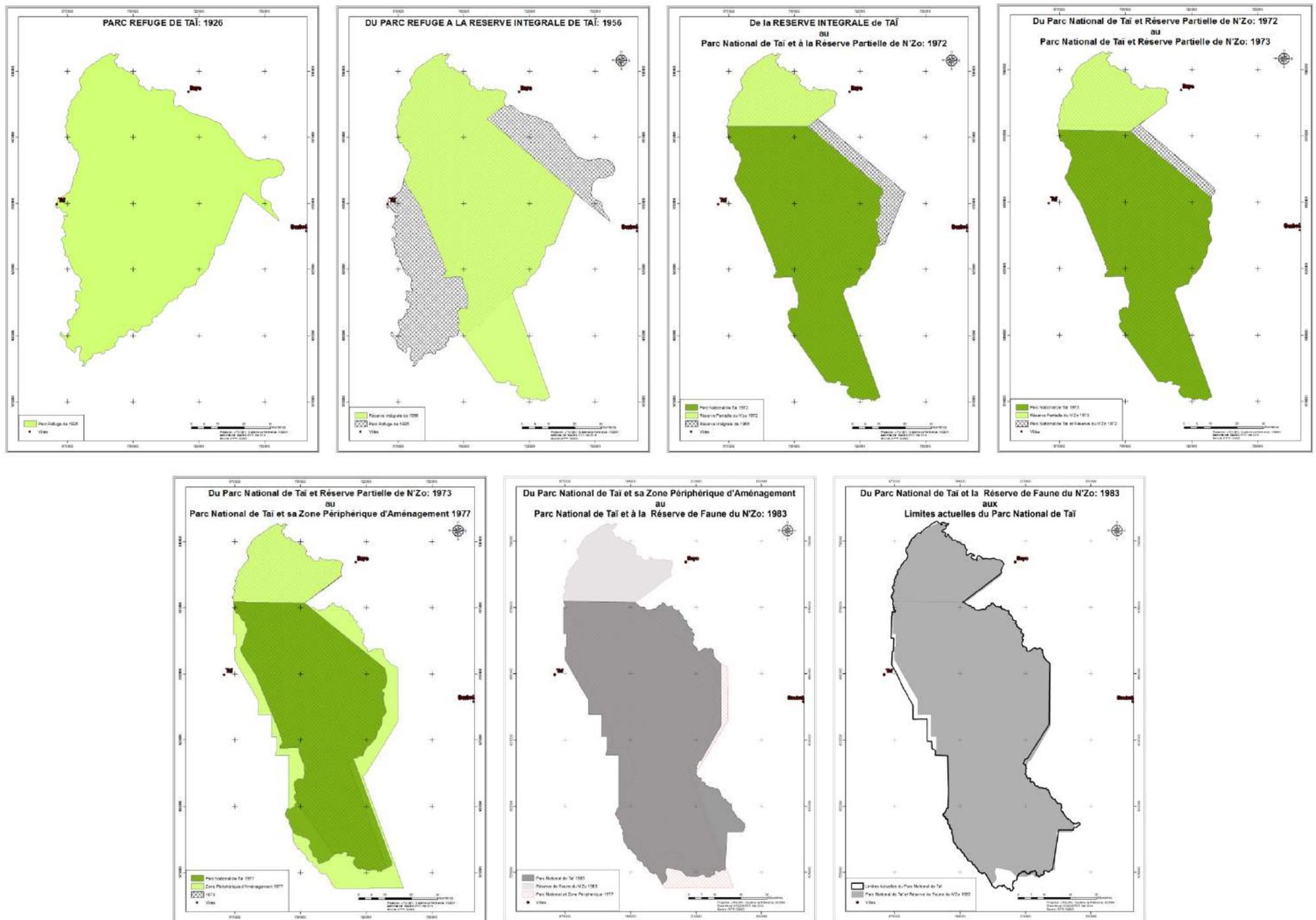


Figure 2 : Evolution des limites du Parc national de Taï

Chapitre 2 : Milieu naturel

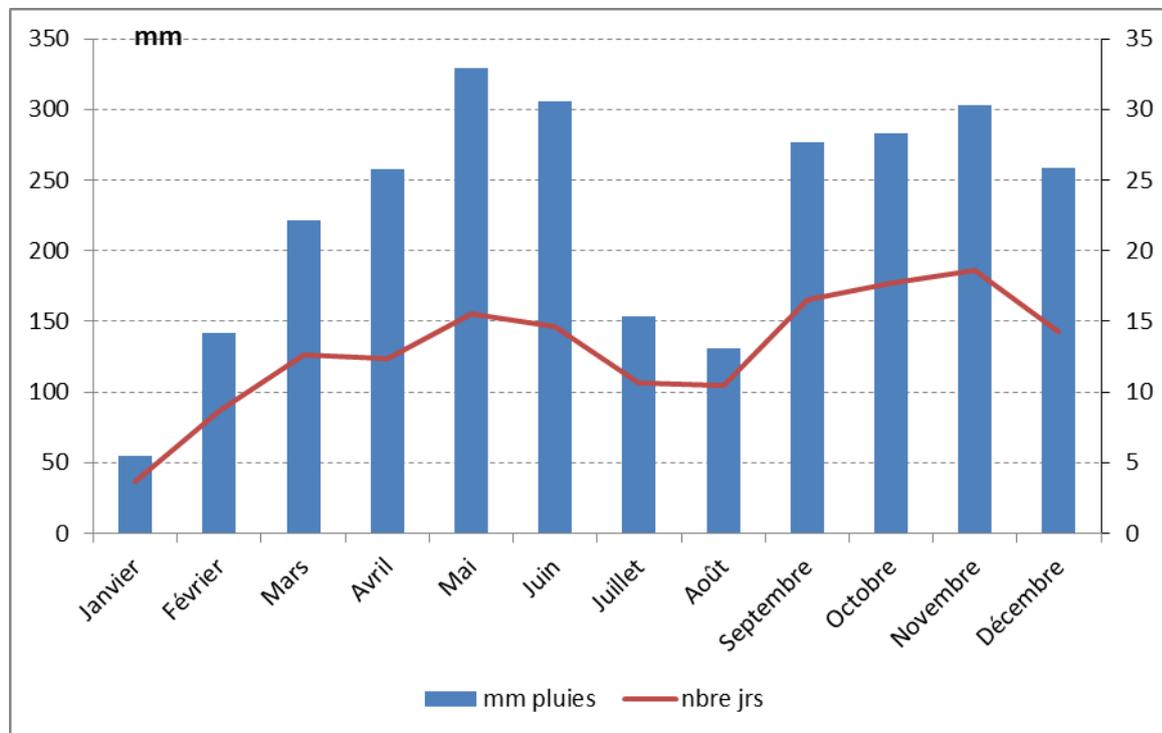
2.1. Climat

Il est de type subéquatorial, chaud et humide toute l'année, et se caractérise par une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 1 600 mm sur tout le massif entre 1980 et 1997. Elle varie de 1700 mm au Nord à 2200 mm au Sud du parc (Adou & al., 2005, Van Rompaey, 1994).

A l'échelle régionale, les précipitations sont réparties en quatre saisons (Van Rompaey, 1994):

- grande saison des pluies: mars - avril à juillet
- petite saison sèche : août
- petite saison des pluies : septembre - octobre
- grande saison sèche : novembre à février - mars

A l'échelle locale, au sud-ouest du parc, dans les chaînes de montagnes de Grabo, on note ces dernières années une variabilité du régime pluviométrique (figure 3), confirmée par les données de Brou (2010).



Source : (PALMCI, 2013)

Figure 3 : Précipitations moyennes mensuelles (mm) à la périphérie du PNT sur la période 2005-2012

Les analyses réalisées par (Brou, 2010) sur les séries de pluviosité au sud-ouest de la Côte d'Ivoire couvrant la période 1950-1999, telles que présentées à la figure 4, traduisent clairement une tendance à la baisse à partir des années 1970.



Figure 4 : Hauteurs pluviométriques moyennes interannuelles de 1950 à 1999

2.2. Topographie, géologie et sols

Les formations géologiques du massif de Taï appartiennent au socle primaire précambrien et correspondent aux deux grands cycles orogéniques successifs libérien et éburnéen. Les formations du mégacycle libérien s'étendent au nord-ouest et au sud-est du massif. Elles sont dominées par des migmatites avec, dans la partie septentrionale, des gneiss à biotite et des granitoïdes.

Avec sa pointe sud-ouest à Grabo et en remontant vers le nord-est, l'unité métamorphique éburnéenne appelée « Hana-Lobo » prend en écharpe la partie centrale du massif. Y dominent des formations flyschoides : micaschistes à biotite et muscovite en bordure, schistes sériciteux et chloriteux, gréseux et quartzeux au centre. A proximité du Sassandra et sur seulement 3 à 4 km de large, se trouvent une bande de tufs, rhyolites métamorphiques et amphibolites, formation dite « de Buyo-Guessabo ».

Dans tout le domaine compris entre le Sassandra et le Cavally, le relief est constitué d'un ensemble de collines "mamelonnées" assez uniforme et sillonné par de nombreux cours d'eau très ramifiés. S'y ajoutent quelques plateaux, à modelé très accidenté, qui atteignent à peine 150 à 200 m d'altitude. Les bas-fonds sont plats, larges de 100 à 150 m, marécageux et de pente longitudinale faible (Collinet & al., 1984).

La monotonie générale est à peine interrompue dans toute la région Sud de la basse Hana par un relief particulier avec notamment :

- le Mont Niénokoué situé en plein massif forestier vers le confluent de la Hana et du Méno qui culmine à 396 m ;
- la chaîne de Grabo alignée selon la direction sud-ouest Nord-est, longue de 50 km et large de 2 km domine la plaine environnante.

Au niveau pédologique, les sols sont fortement remaniés et ferrallitiques fortement désaturés, de type « remanié modal » au nord de la Hana, ou de type « faiblement rajeuni » au sud Perraud, 1971 in (Blokhuys, 1992). Les textures des sols du PNT sont généralement fertiles et propices aux cultures vivrières (manioc, riz pluvial, bananier) et de rentes (cacaoyers, caféiers, palmiers à huile, hévéas).

2.3. Hydrographie

Le Parc national de Taï est drainé par de nombreux cours d'eau permanents qui se partagent entre deux grands bassins versants et deux bassins de petits fleuves côtiers :

- Bassin du Sassandra

Le nord du massif – soit les 2/3 de la Réserve du N'Zo – est drainé vers le nord nord-est par des affluents du Sassandra ou du N'Zo, lui-même affluent du premier.

- Bassin du Cavally

Pour 80% de sa surface, le PNT est drainé par des cours d'eau tributaires du fleuve Cavally (à la frontière avec le Libéria) qui coule du Nord au Sud. Ces cours d'eau coulent dans le sens du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Le principal de ces cours d'eau est la rivière **Hana**, avec ses affluents Méno et Moumo

- Bassins des petits fleuves côtiers, San Pedro et Néro

Au Sud-est, 10,5% du massif appartiennent aux bassins versants de deux fleuves côtiers, à savoir le **San Pedro** avec son affluent le Palabod, sur environ 556 km², et le **Néro**, sur seulement 6 km² à la pointe sud du massif. Ces cours d'eau coulent dans le sens du Nord vers le Sud.

Le réseau hydrographique (figure 5) est dense, le régime des rivières est relativement régulier et entretenu par le massif du PNT. En période de pluies, les débits sont forts et les crues importantes avec des zones d'inondation. En saison sèche, seuls les petits cours d'eau tarissent.

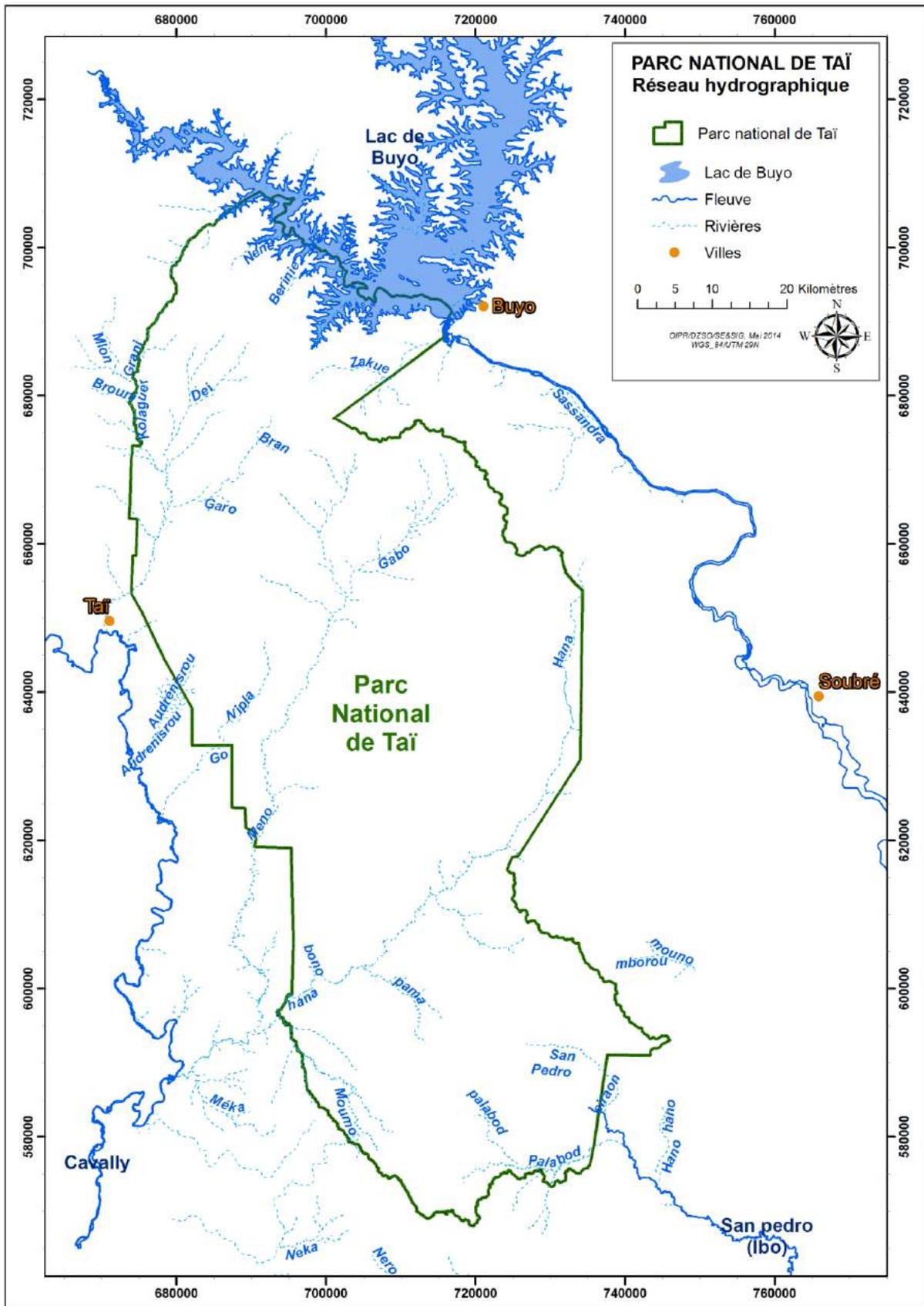


Figure 5: Réseau hydrographique du PNT

2.4. Habitats et diversité floristique

Situé dans la zone de hotspots d'endémisme guinéo-soudanien, le parc et sa zone périphérique offrent une biodiversité particulièrement intéressante avec des espèces typiques des reliques forestières primaires et des ressources génétiques importantes qui restent à découvrir. Environ 1 300 espèces de plantes vasculaires ont été répertoriées dans le PNT, dont 12% sont endémiques (Adou & al., 2005). Les grandes formations végétales du parc sont :

- **La forêt dense humide à *Diospyros* spp. et *Mapania* spp.– ou forêt pélohygrophile**
- **La forêt sempervirente à *Eremospatha macrocarpa* et *Diospyros mannii***

Outre ces deux formations principales qui couvrent la majeure partie de la surface du PNT, on trouve divers groupements particuliers liés aux conditions locales :

- Les **forêts sur sols hydromorphes** : forêts marécageuses, forêts ripicoles et forêts périodiquement inondées ;
- La **végétation de rochers découverts**, ensemble de formations xérophiles localisées au Mont Niénokoué ;
- La **végétation aquatique**, dans les cours d'eau permanents et dans les eaux du barrage de Buyo. La surface des eaux du barrage est envahie depuis de nombreuses années par les laitues d'eau *Pistiastratiotes* – à caractère saisonnier – et par les jacinthes d'eau *Eichornia crassipes* – à caractère permanent ;
- Les **formations végétales anthropiques** : mosaïques de cultures et de lambeaux de forêt dépendant des terroirs de Djapadji, Walèbo et Sarakagui à l'est du PNT. La culture dominante est le cacao.

2.5. Etat de la dynamique végétale

Selon les résultats des interprétations d'images satellites (Schweter, 2012), 532 361 ha soit 97,6 % de la superficie totale du PNT sont couverts de forêts et seulement 12.656 ha (2,4 %) sont couverts de non-forêt (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). La partie occupée par l'agriculture n'atteint qu'un taux de 0,9 %. Ces résultats confirment l'état exceptionnel de préservation du couvert végétal du PNT en 2011.

Tableau 2 : Résultats de l'analyse des images satellites de 2011

Catégorie	Superficie ³	Proportion
1. Forêt	523.153 ha	97,6 %
1.1 Forêt intacte	521.545 ha	97,3 %
1.2 Forêt dégradée et secondaire	1.608 ha	0,3 %
2. Non-forêt	12.864 ha	2,4 %
2.1 Non-forêt artificielle	4.692 ha	0,9 %
2.1.1 Plantations et cultures	4.549 ha	0,9 %
2.1.2 Habitations	62 ha	0,0 %
2.1.3 Sol nu*	81 ha	0,0 %
2.2 Non-forêt naturelle	7.964 ha	1,5 %
2.2.1 Surfaces d'eau	7.895 ha	1,5 %
2.2.2 Roches et sol nu	69 ha	0,0 %
Total PNT	536.017 ha	100 %

³ Les superficies sont calculées sur la base des taux de couverture du sol tirés du rapport de Schweter (2012)

* y compris la digue du Lac de Buyo

Source : Schweter (2012)

L'analyse de la surface de forêt du PNT dans le cadre du suivi du couvert végétal de 1998 à 2011 (Tableau 3) montre que la couverture forestière a légèrement reculé d'un taux de 0,1%. Il s'agit surtout des variations et oscillations de la surface de plantations en fonction des cycles d'abandon et de reprise des plantations existantes dans la zone occupée par les cultures.

Toutefois, malgré des variations légères dans la surface de forêt du PNT, la situation est restée stable depuis 1998 avec un taux de surface de forêt variant entre 97,6 % et 97,8 %.

Tableau 3 : Evolution du taux de couverture forêt / non-forêt dans le PNT

Catégorie	1998	2004	2011
Forêt	97,7 %	97,8 %	97,6 %
Non-forêt	2,3 %	2,2 %	2,4 %

Source : Schweter, 2012

Selon les observations sur le terrain et l'analyse visuelle des images satellites de la zone périphérique, il existe de vastes surfaces effectivement dépourvues de toute couverture de forêt (figure 6).

Sur la carte de la figure 6, la surface de forêt restant au nord-est du PNT sur une zone sélectionnée en décembre 2011 est présentée sous forme de petits îlots de forêt fermée en couleur verte foncée, les îlots de forêt dégradée ou ouverte en vert clair. Il est évident qu'à part quelques petits rémanents de forêt, il n'existe guère de surface de forêt sur l'échantillon sélectionné.

Dans une bande large de 10 km autour du PNT, les dernières forêts naturelles ont disparu au sud et au sud-ouest du parc au cours des dix dernières années. Entre 2003/04 et 2011, les surfaces de forêts primaires et de forêts dégradées sont ainsi respectivement passées de 10,5% à 0,6% et de 15,5% à 6,1% (Tableau 4).

Tableau 4 : Evolution de l'occupation des sols en périphérie du PNT entre 2003/04 et 2011

TYPE	Occupation du sol en 2003/04		Occupation du sol en 2011		Différence 2011 - 2003/04	
	Surface (ha)	%	Surface (ha)	%	Surface (ha)	%
Forêt	42 817	10,5%	2 558	0,6%	- 40 259	-9,9%
Forêt dégradée	63 191	15,5%	24 843	6,1%	- 38 348	-9,4%
Cultures ou jachères	274 116	67,1%	324 679	79,5%	50 564	12,4%
Bas-fond	1 919	0,5%	28 255	6,9%	26 336	6,5%
Habitat	2 999	0,7%	3 687	0,9%	687	0,2%
Plan d'eau	23 235	5,7%	24 255	5,9%	1 020	0,2%
TOTAL	408 277	100,0%	408 277	100,0%	0	0,0%

Source : Varlet, 2013

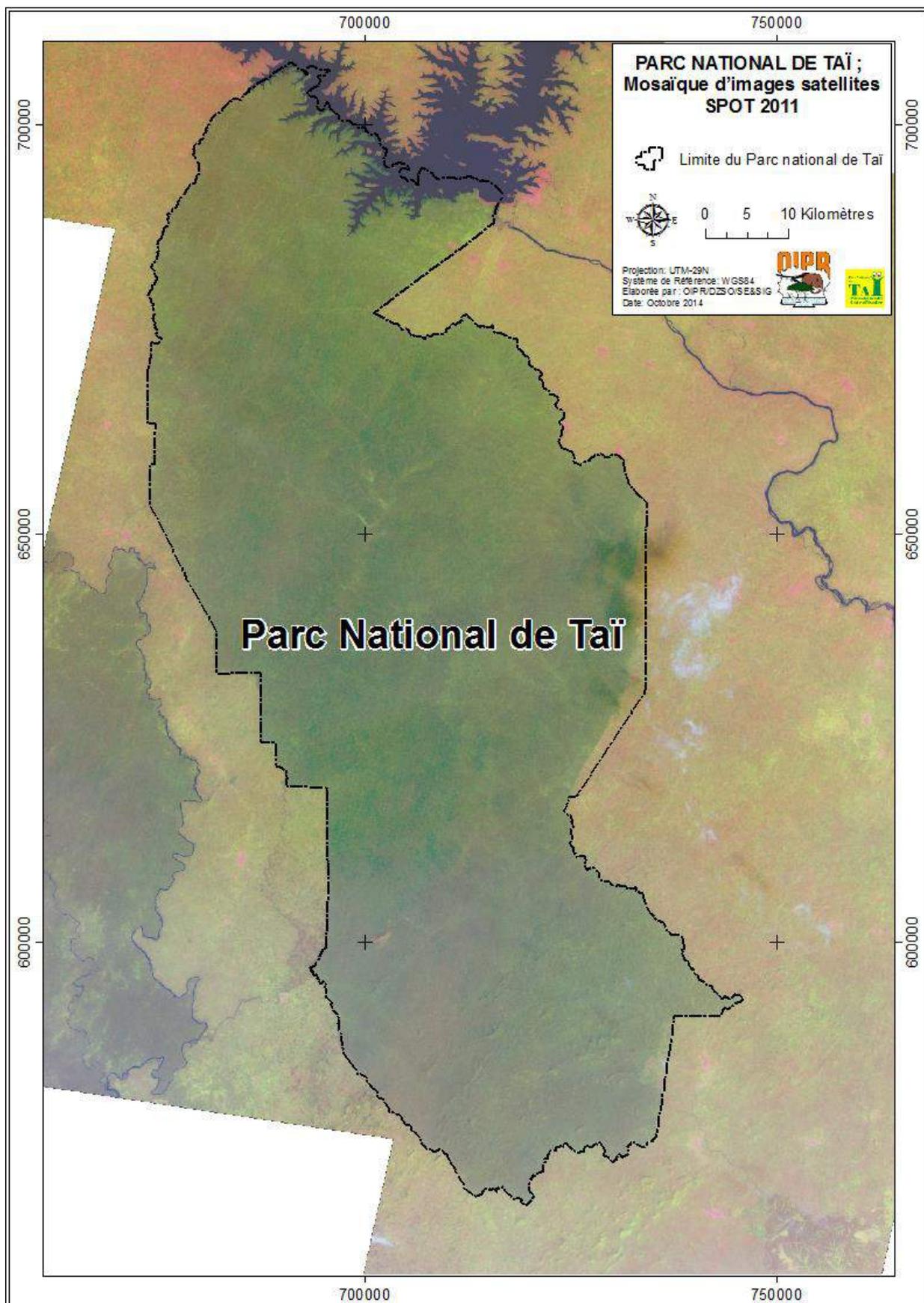
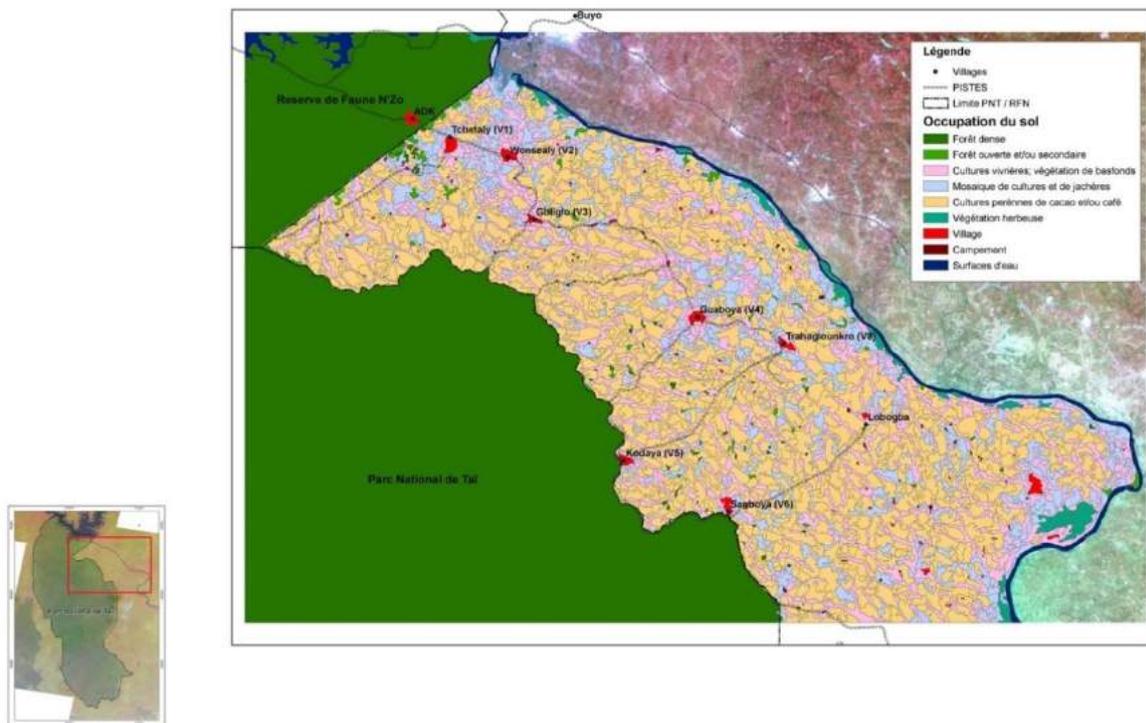


Figure 6: vue satellitale du PNT et de sa zone périphérique



Source : Schweter, 2012

Figure 7: Surface d'un échantillon de forêt en zone riveraine

L'analyse d'un échantillon représentatif sur la zone périphérique au nord-est du PNT, dans le secteur d'ADK/V6, confirme qu'il n'existe presque plus de fragment forestier à l'extérieur du PNT (figure 7 et tableau 5).

Tableau 5 : Occupation du sol d'un échantillon de forêt en zone périphérique

Catégorie	Superficie (ha)	Proportion (%)
Cultures pérennes de cacao et/ou café	47 104	56
Cultures vivrières / végétation de bas-fond	17 486	21
Forêt dense	360	0
Forêt ouverte et/ou secondaire	753	1
Mosaïque de cultures et de jachères	13 134	16
Végétation herbeuse	1 359	2
Village	684	1
Campement	169	0
Surfaces d'eau	2 395	3
Total	83 443	100

Source : Schweter, 2012

2.6. Faune

La faune des forêts Taï – Grebo – Sapo du bloc ivoiro-libérien auquel appartient le PNT se caractérise par une grande richesse en espèces et sous-espèces.

Dans le PNT, la classe des **mammifères** compte environ **146 espèces** soit 93 % des espèces de mammifères de la zone forestière ouest-guinéenne. On y dénombre 43 espèces de **chiroptères**, 15 d'**ongulés**, 16 de **carnivores**, 41 de **rongeurs**, 14 d'**insectivores**, 12 de **primates**, 3 de **pholidotes**, 1 d'**hyracoïdés** et une espèce de **proboscidién**.

A titre d'exemple, on y trouve l'Eléphant de forêt, le Buffle de forêt, la panthère, des antilopes comme le Céphalophe à dos jaune, le Bongo, le Céphalophe de Maxwell, le Céphalophe noir, le Céphalophe d'Ogilby, l'Hylochère, le Potamochère, le Chevrotain aquatique, l'Athérure, les écureuils volants et des primates (Chimpanzé, Colobe de Van Beneden ou Colobe vert,

Colobe noir-et-blanc ou Magistrat, Colobe bai, Cercopithèques Diane et Mone, Cercopithèque nictitans ou hocheur, Cercopithèque pétauriste ou hocheur à nez blanc).

12 espèces de mammifères, parmi lesquelles le Céphalophe de Jentink, le Céphalophe zébré et le Cercopithèque diane sont endémiques à la région de l'Ouest de la Sierra Léone jusqu'à Taï. L'Hippopotame pygmée ne vit plus qu'en Sierra Léone, au Liberia, en Guinée et en Côte d'Ivoire dans la région d'Azagny et de Taï.



Photo n°4 : Le Céphalophe zébré (*cephalophus zebra*) une espèce endémique du PNT



Photo n°5 : Un troupeau d'éléphants (*loxodonta cyclotis*) dans le PNT

Sur un total de 746 espèces d'oiseaux observés en Côte d'Ivoire⁴, **234 espèces d'oiseaux** (Gartshore 1989) ont été répertoriées dont les familles les mieux représentées sont les *Accipitridae* – les « rapaces » –, les *Alcedinidae* – les martins-pêcheurs et martins-chasseurs – et les *Bucerotidae* – les calaos.

Certaines espèces d'importance internationale comme le Gobe-mouche du Nimba ou la Pintade à poitrine blanche sont très rares. De même, des espèces telles que le Picatharte chauve de Guinée, le Bulbul de Baumann, le Bulbul huppé à barbe jaune, le Duc à crinière, le Gladiateur de Lagden, la Nigrette à fond jaune, le Coucou à gorge jaune, la Chouette pêcheuse d'Ussher, l'Echenilleur à barbillon, le Merle métallique à dos bleu sont présentes au PNT. On trouve aussi l'Aigle couronné, le grand Touraco, le Calao casqué et les Tisserins de forêt, etc.

Toutefois, cette avifaune remarquable n'est pas encore décrite en détail et des lacunes concernant la répartition spatiale, les effectifs, l'écologie existent.

⁴ <http://www.oiseaux.net/oiseaux/cote.d.ivoire.html>

56 espèces d'amphibiens et **42 espèces de reptiles** constituent également une partie de cette diversité spécifique qui reste à découvrir. On note des serpents, des varans (Varan du Nil), des tortues, des crocodiles (à front large et à nuque cuirassée), des caméléons et des lézards.

60 espèces de poissons réparties en 20 familles et 37 genres ont été inventoriées en 2012 dans les cours d'eau du PNT (Grell & al., 2013). Ces espèces sont dominées par les Mormyridae, Claridae, Alestidae, Polypteridae, Schilbeidae et Cichlidae.

Selon Grell et al. (2013) qui cite Sonnenberg & Busch (2012), les résultats précédents sur la petite ichtyo-faune du PNT laissent supposer qu'il existe une biodiversité plus grande que celle connue jusqu'à présent et que toutes les espèces de poissons n'ont pas encore été recensées.



Photo n°6 : *Malapterurus electricus*



Photo n°7 : *Epiplatys olbrechtsi*, une nouvelle espèce découverte dans le PNT

Parmi les espèces présentes dans le PNT, dont la liste complète est en annexe 1a, nombreuses sont endémiques, rares ou menacées. La liste des espèces menacées est en annexe 1b.

2.7. Services environnementaux

Le Parc national de Taï, d'une superficie de 536 017 ha, fournit de nombreux services écosystémiques qui ne sont pas encore évalués. Toutefois, l'on peut noter que le PNT, affranchi de tout droit d'usage, en fournit quatre (4) types :

- des **services d'approvisionnement** liés à l'alimentation des populations en eau potable et la disponibilité en ressources génétiques et médicinales :
 - o 80% de la superficie du PNT est drainé par les bassins versants et alimente ainsi les zones riveraines ouest et sud-ouest en eau ;
 - o Le PNT regorge d'un potentiel de gènes jusque-là inconnu en grande partie ;
 - o Les espèces de « Glatou » (*Mammea africana*, Guttiferae), « Teretou » (*Rauvolfia vomitoria*, Apocynaceae), « Sioko » (*Irvingia gabonensis*, Irvingiaceae), etc. sont des plantes utilitaires pour les populations en périphérie du PNT ;
- des **services de régulation**, qui sont des bénéfices obtenus de la régulation des processus des écosystèmes, notamment l'incidence sur la qualité de l'air en périphérie du parc, la régulation du climat favorable aux productions agricoles de rente (cacao, palmier à huile, hévéa), la « purification⁵ » des eaux au cours de leur écoulement dans le PNT, la régulation des flux des eaux à travers l'entretien de la nappe phréatique, la régulation des maladies humaines, la prévention de l'érosion, etc. ;

⁵ L'étude sur les écosystèmes aquatiques conduite par Olaf et al. (2013) révèle que les propriétés physico-chimiques de la majorité des cours d'eau à l'intérieur du PNT sont proches de celles d'une eau distillée.

- des **services culturels et sociaux** comprenant les bénéfices non-matériels obtenus par les hommes à partir des écosystèmes à travers la pérennisation de pratiques culturelles et culturelles des populations surtout autochtones à l'Ouest du PNT, le développement cognitif, la réflexion, la création, les expériences esthétiques, etc. Ils constituent un élément essentiel du développement du tourisme dans le PNT ;
- des **services supports** qui sont nécessaires pour la production des autres services de l'écosystème par le fait que leurs effets sur les hommes sont soit indirects soit apparaissent sur de longues périodes de temps ; le PNT est un lieu de séquestration du carbone dont la dimension et la quantité restent à déterminer.



Photo n°8 : Plantation de cacao dans la zone périphérique du PNT.

Tous ces services contribuent au renforcement des valeurs du parc (Cf. Chapitre sur les valeurs du PNT).

Chapitre 3 : Environnement socio-économique et culturel

L'environnement socio-économique et culturel du PNT est façonné par l'histoire, les migrations diverses et les activités des peuplements d'autochtones, d'allochtones et d'étrangers.

3.1. Peuplements

Les populations autochtones vivant en périphérie du PNT appartiennent au grand groupe **Krou** :

- à l'est et au sud-est, les **Bakwé**, installés à proximité du Sassandra et du San-Pedro ;
- au sud-ouest, les **Kroumen** ;
- à l'ouest, les **Oubi**, descendants des Bakwé de l'est ;
- au nord-ouest, les Guéré appartenant au groupe **Wè** ;
- au nord-est, les **Bété**, anciennement installés le long du fleuve Sassandra, et auxquels sont venus s'ajouter les **Kouzié**, d'un sous-groupe qui leur est apparenté et qui se trouvait autrefois à la pointe du confluent du Sassandra et du N'Zo.

La périphérie du PNT a connu deux grandes vagues de migrations depuis la création de l'aire protégée (Varlet, 2013) :

- une première vague, allochtone, dans les années 1970 ;
- une seconde vague, étrangère, autour des années 1980.

Ces migrations ont touché principalement les flancs ouest et est du PNT :

- les mouvements de populations allochtones sur la bordure ouest du PNT de Guiglo vers Taï et Djouroutou ;
- ceux d'étrangers dans les villages au Sud de Taï dans les années 80.

A l'Est, la construction du barrage de Buyo dans les années 70 ouvre la porte aux migrants allochtones vers les localités de Sielloukouassikro, Djapadji et au Sud du PNT.

Quatorze (14) grands terroirs peuvent être distingués autour du PNT, regroupant chacun 2 à 10 villages et de nombreux campements. Au total, 81 villages sont ainsi comptabilisés en périphérie du PNT, dont la moitié a son terroir directement mitoyen au PNT (figure 8).

3.2. Démographie

Les données démographiques actualisées ne sont pas disponibles ; mais les constats de l'immigration dans les villages et campements montrent une tendance à la hausse de la densité humaine estimée en 2012 à 74 hbts/km², soit près du triple en 15 ans (Coulibaly, 2011).

Les estimations dans les localités riveraines (voir tableau 6) montrent que la population a doublé en 15 ans.

En outre, les études sur la cacaoculture en périphérie du PNT montrent qu'environ un million d'habitants vivent à moins de 10 km du parc (Varlet, 2013).

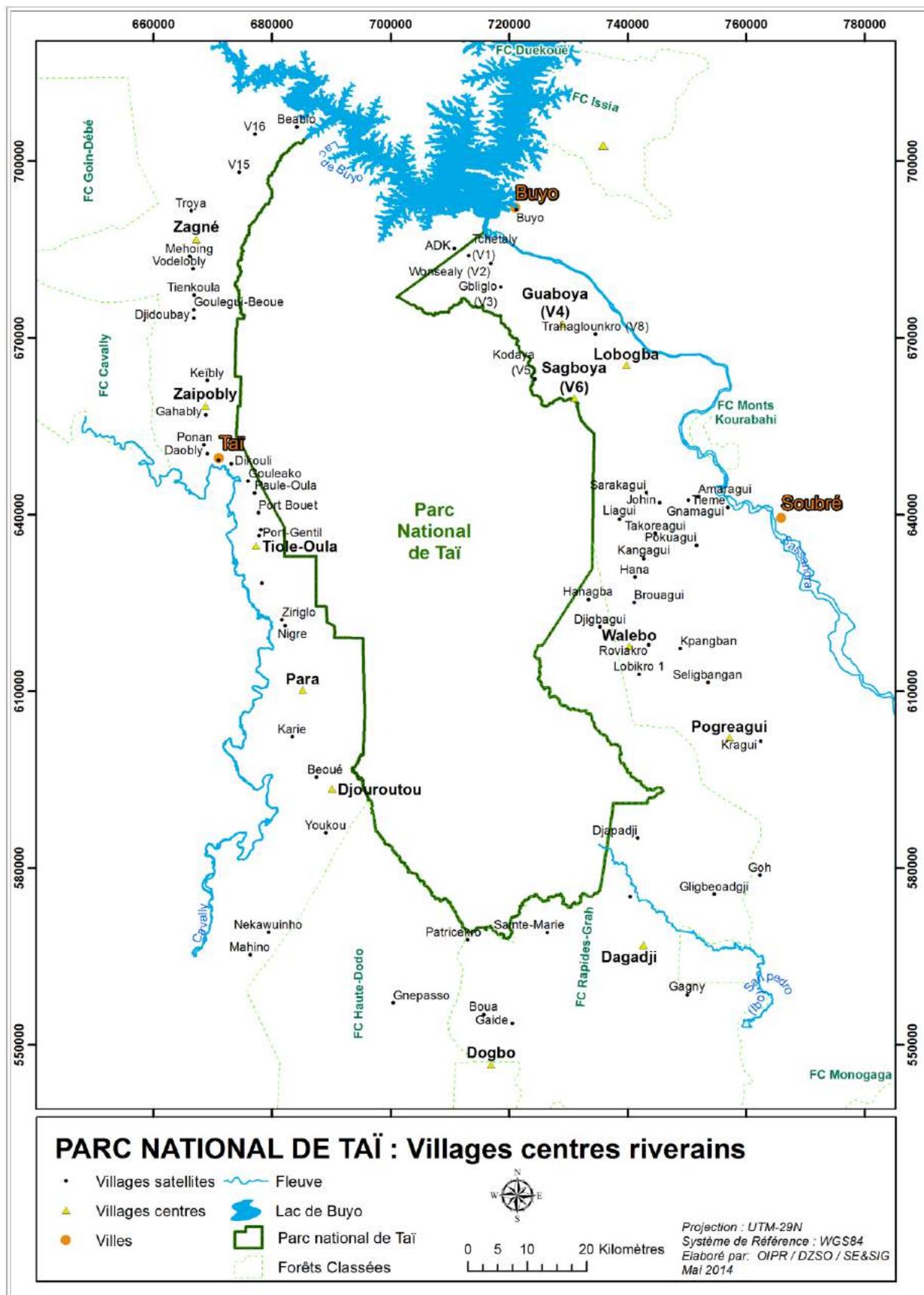


Figure 8 : Localisation des villages centres riverains du PNT

Tableau 6 : Densité de populations autour du PNT

Villages	Nombre de 1998	Extrapolation 2013
Béhébou (V15), Nizahon I (V16), Nizahon II (V17), Béablo	14 509	22 924
Troya, ZAGNE, Vodélobly, Tienkoula*, Goulegui-Béoué, Djidoubaye	30 491	48 173
Keibly, ZAIPOLY, Gahably*, Ponan, Daobly,	11 323	17 890
Taï, Gouléako*, Paulé-Oula*	5 981	9 450
Diééro-Oula, Port-Gentil*, TIOLE-OULA, Sakré, Ziriglo	9 984	15 774
Nigré, PARA	11 151	17 801
Karié**, Beoué, DJOUROUTOU, Poutou*	4 956	7 912
Glélé, Boua, Gnépaso, DOGBO	13 716	21 896
Djapadji, Doba, Dahoro*, DAGADJI, Gagny	32 385	51 698
Louogba, Dahili, Séligbangan, POGREAGUI, Amoagui, Sakiaré, Kouadioagui	22 762	36 336
Hana, Brouagui, Hanagba, Djigbagui, WALEBO, Bledouagui, Ziéagui, N'Ziagui, Ipouagui	36 244	57 859
Adamagui, Sarakagui, Tiémé, Amaragui*, Johin, Gnamagui, Liagui, Takoréagui, Kangagui, Pokouagui	33 877	54 078
LOBOGBO, Angagui, Ngosséagui**, Gbatina, Koupérou	17 037	27 198
Trawlinkro (V8), Kodaya (V5), SAGBOYA (V6)	15 557	24 834
Tchéty (V1), Wonséaly (V2), Gbliglo (V3), GNABOYA (V4)	27 949	44 617
Total	287 922	458 439

Source : www.gazetteer.de

(*) Données obtenues de RGPH 1998

(**) Donnée non disponible

3.3. Activités économiques

L'**agriculture** est l'activité dominante dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Elle est exercée par environ 55 % des personnes vivant en périphérie du PNT (Coulibaly, 2011). L'économie agricole marchande est en grande partie aux mains des résidents allochtones et étrangers.

Les Krou et Bakwé ont pour la plupart exercé des activités de navigation. Les Bakwé, les Oubi, les Wè, les Bété et les Kouzié ont, quant à eux, exercé les activités de chasse, de pêche et de cultures vivrières de simple subsistance.

De plus en plus, les populations en périphérie pratiquent le travail de la terre pour les cultures de rente, notamment le cacaoyer, le palmier à huile et l'hévéa. En 2012, sur une zone de 10 km autour du PNT, on estime la taille moyenne par exploitation agricole de 9,7 hectares. Ce total comprend 9 hectares de cultures pérennes et au moins 0,6 hectares de cultures vivrières. À ces terres cultivées s'ajoutent une moyenne de 2,3 hectares de réserves de terres (Varlet, 2013).

3.3.1 Agriculture, élevage et pêche

❖ Les cultures pérennes

- Le **café** est la plus ancienne de ces cultures dans les régions du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire – *surtout à l'ouest du massif*. Le verger vieillissant est de plus en plus remplacé par de nouvelles cultures de rente telles que l'hévéa.
- Le **cacao** s'est développé après les augmentations de son prix d'achat dans les années 1972-76 et avec le fort mouvement migratoire, particulièrement le Sud-Ouest du pays, **nouvelle « boucle du cacao »**. Dans une bande de 10 km de large autour du parc, la culture du cacao occupe 53% des surfaces et la production annuelle y est estimée à 94 000 tonnes. Le nombre de producteurs agricoles est de 33 800 et le nombre de personnes qu'ils nourrissent est de 396 000 (Varlet, 2013).
- L'**hévéa**, introduit dès 1971 à Grand Béréby, sur le complexe agro-industriel de la SOGB – *Société des caoutchoucs de Grand Béréby* –, puis en 1975 à San-Pedro, avec la SAPH, s'est répandu dans la zone à l'ouest du parc, dans les régions de Zagné et Taï. A partir des ensembles agro-industriels, des petites et moyennes plantations privées, des plantations villageoises ont été encadrées dans les régions de Grand-Béréby et San-Pedro, et plus récemment dans celles de Guiglo et Taï.
- Les superficies plantées à fin 1995 étaient d'environ **23.000 ha** pour les ensembles agro-industriels et **3.500 ha** en milieu villageois. En 2012, les plantations d'hévéa occupent 9,2% de la surface d'une zone de 10 km autour du parc, soit 38 000 ha, et la production de latex est estimée à 22 000 tonnes/an (Varlet, 2013).
- La privatisation du secteur hévéicole a vu l'apparition de sociétés telles que la CHC – *Compagnie hévéicole du Cavally* – située à Zagné.
- Le **palmier à huile** a vu sa culture se développer au sud-ouest du parc dans la zone de Néka avec un pôle agro-industriel relativement important – *environ 12.000 ha* – entouré de plantations privées – *plus de 10.000 ha*. En 2012, dans une zone de 10 km autour du parc, les surfaces occupées par le palmier sont estimées à 0,9 % soit 3 870 ha et la production est estimée à 10 130 tonnes/an.

❖ Cultures vivrières

La culture vivrière dominante est le **riz**. Chez les autochtones, la riziculture pluviale domine, la pratique de la riziculture de bas-fonds en saison sèche ayant été abandonnée après l'introduction du caféier. Les allogènes des régions soudaniennes – *Dioula et Mossi* – pratiquent de plus en plus cette riziculture de bas-fonds.

S'ils savent s'adapter au nouveau contexte agroclimatique, les allogènes pratiquent préférentiellement la culture vivrière de leur région d'origine : **maïs** pour les migrants des savanes du Nord, **igname** pour ceux des savanes du Centre et de l'Est. La **banane plantain** est aussi très répandue, étant une composante essentielle du système pionnier de mise en place de la cacaoyère.

❖ **Elevage**

Cette activité a été longtemps cantonnée à « l'élevage de case traditionnel » – *ovins, caprins et volailles*. Avec l'appui des projets de développement – dont le PACPNT –, des initiatives ont vu le jour en élevage porcin, élevage de gibier et pisciculture en étangs. En 2007, 55% des microprojets soumis à financement au Comité d'Orientation et de Décision (COD) du PNT portaient sur l'élevage. En 2011, les appuis des partenaires, notamment le FISDES, la GIZ, l'Ambassade de la Suisse ont permis de mettre en œuvre quelques projets d'élevage de volailles, de porcs et de poissons qui étaient censés pallier la forte demande en protéines animales de la zone périphérique.

Force est de reconnaître que ces initiatives n'ont pas donné les résultats escomptés surtout que la demande en protéines demeure toujours croissante.

❖ **Pêche**

La **pêche** traditionnelle (lignes et nasses) est pratiquée sur les cours d'eau en forêt, irrégulièrement et individuellement par les hommes et collectivement par les femmes en saison sèche. Pratiquée au filet dans les trous d'eau des marigots en cours d'assèchement, cette dernière pêche revêt un caractère rituel. La pêche en eau douce a connu un développement dans la région avec la mise en eau des barrages de Buyo, sur le Sassandra, et de Fahé, sur le San-Pedro.

A Buyo, les entreprises individuelles de pêcheurs dont les membres en majorité non-nationaux occupent encore parfois certaines îles créées par la montée des eaux. Elles sont économiquement rentables et produisent environ la moitié de la production des villes de Buyo, Guessabo et Béhablo avec environ 8 000 tonnes par an. Selon Vanga *in* (Grell & al., 2013), le volume des prises et la taille des individus du Lac de Buyo sont aujourd'hui en baisse en raison de la gestion non durable de la pêche.

La gestion des activités de pêche sur la portion du plan d'eau du Lac de Buyo faisant partie intégrante du PNT (la limite naturelle du parc à cet endroit étant le lit du N'Zo) qui n'est pas encore prise en compte dans les programmes de gestion du parc devrait être envisagée.

La situation côtière des départements de San-Pedro et Tabou a permis le développement de la pêche en mer, activité pratiquée par les « Fanti » du Ghana. Un marché aux poissons et des installations frigorifiques modernes existent au port de San-Pedro.

3.3.2 Agro-industries

Se développant en aval de la production agricole, de nombreuses unités de conditionnement ou de transformation se sont installées dans la région Sud-ouest. Les unités existantes actuellement sont :

- ✓ **BARRY CALLEBAUT-SACO, CEMOI, ADM, ARMAJARO, CI/TEL, OUTSPAN-OLAM, CARGILL, TOUTON, CIPEXI, LUDWIG SCHOKOLADE, SUCSO** etc. à San-Pedro, pour le **cacao**.
- ✓ **SAPH** (Rapides-Grah et Yacolidabouo), **SOGB** à Grand-Béréby, **EXAT** et **SCASO** (San-Pedro), **TRCI** et **CHC** à Zagné pour le traitement du **latex d'hévéa**.
- ✓ Les huileries de la **PALMCI** (Iboké, Néka, Gbapèt et Blidouba) et de **SIPEFCI** (Okrouyo).
- ✓ **SICOR** – Société d'Exportation de Coco Râpé – à Tabou pour la transformation et l'exportation de l'amande de coco.

3.3.3 Production forestière et de bois d'œuvre

L'exploitation forestière et l'industrie du bois sont faiblement implantées autour du PNT contrairement aux années 2000 où environ 20% de l'ensemble des unités du pays étaient implantées dans les départements autour du PNT (Bonnéhin, 2006). Le domaine rural en périphérie du PNT a été divisé en une vingtaine de périmètres forestiers et la gestion de certaines forêts classées comme celle du Cavally est confiée à des opérateurs privés tels que THANRY-Guiglo dans le cadre de conventions avec la SODEFOR.

Sur une vingtaine d'unités fonctionnelles installées à la périphérie du PNT, les unités industrielles de NEFBA et BTA sont installées dans la Sous-préfecture de Zagné, et celle de STBS à Tai. (cf. liste des industries du bois en annexe 2).

3.3.4 Produits forestiers non ligneux et autres ressources

L'approvisionnement en **produits végétaux** à des fins d'autoconsommation – *bois, lianes, rotin, raphia, fruits, écorces* – pour l'artisanat, l'alimentation et la pharmacopée se fait encore essentiellement dans les jachères des terroirs villageois.

Parmi les plantes utiles aux villageois, certaines représentent pour eux une **source de revenus**, soit par des ventes au sein de leurs communautés, soit pour l'approvisionnement des marchés urbains régionaux :

- ✓ fruits comestibles du boborou, *Irvingia gabonensis* – le « kplé » des Wè-, du makoré, (*Tieghemella heckelii*), de l'eho (*Ricnodendron heudelotii*), de l'atiokouo (*Beilschmiedia mannii*), de l'attia (*Coula edulis*), et de biens d'autres espèces forestières
- ✓ plantes médicinales telles que le Glatou (*Mammea africana*, Guttiferae) et le Têrêto (*Rauwolfia vomitoria*, Apocynaceae) fortement prisées dans la localité de Djouroutou
- ✓ rachis de feuille de palmier raphia – *dénommé bambou africain* – et feuilles tressées – *papos* – pour la construction
- ✓ mortiers – *en bois de framiré, d'iroko, etc.* – et pilons pour la cuisine
- ✓ feuilles de *Thaumatococcus daniellii* – *dénommées « feuilles d'attiéké »* – et d'*Halopegia azurea* pour les emballages
- ✓ tiges – *rotin* – et cœurs – *asperges* – des palmiers-lianes appartenant aux genres *Eremospatha*, *Laccosperma* et *Calamus*
- ✓ frotte-dent d'aoulié (*Garcinia kola*) et de tiokoué (*Garcinia afzelii*)

Certains produits comme les rotins ou les frotte-dents sont récoltés directement par les populations locales. Depuis quelques années, le fruit de *Thaumatococcus daniellii* fait l'objet d'une collecte pour la fabrication d'édulcorant destiné aux industries alimentaires.

Pour les espèces « fruitières » ayant une valeur d'usage importante – *dont le kplé, le makoré, l'aoulié ou l'atiokouo* –, des essais de protection – *buttage de petits plants naturels, nettoyage d'un pare-feu au défrichage d'un champ* – ou de plantation ont été entrepris à titre individuel, à l'exemple de ce qui est pratiqué usuellement pour le kolatier et le palmier à huile.

❖ Bois-énergie

Le problème d'approvisionnement en bois de chauffe ne se pose pas dans la région, les jachères satisfaisant encore les populations rurales, et divers sous-produits des industries du bois locales fournissant les centres urbains. L'abondance et la qualité de ces sous-produits – *délinures, dosses, chutes avec bonne proportion de bois rouges* – ont permis l'installation de charbonniers autour des scieries, d'où le charbon de bois part vers Man, Gagnoa, Sassandra et même Abidjan.

❖ **Ressources cynégétiques**

Doublement illégal du fait du statut de stricte protection du PNT et par son interdiction générale en 1974, la chasse est pratiquée localement pour la subsistance des villageois ainsi que pour la commercialisation, aussi bien vers les villes voisines que vers les plus grands centres urbains du pays.

Les prélèvements annuels des chasseurs occasionnels en périphérie du PNT sont estimés dans une fourchette de 1.500 à 3.000 tonnes, pour une valeur marchande comprise entre 1 et 2 milliards de F.CFA. (Caspary et al. 2001). Les prises sont essentiellement des rongeurs – aulacodes, athérures, rats de Gambie -, reflet de l'appauvrissement en faune des terroirs.

Les prélèvements annuels par les chasseurs professionnels dans le PNT et sa périphérie sont estimés dans une fourchette de 56 à 720 tonnes, pour une valeur marchande comprise entre 30 et 650 millions de F.CFA (Caspary, 2001). Les gibiers les plus fréquemment chassés sont **les singes** et **les céphalophes**.

❖ **exploitation minière artisanale et industrielle**

L'exploitation artisanale de l'or est en pleine expansion mais les chiffres fiables sur l'ampleur de l'activité (nombre de personnes impliquées, retombées économiques) ne sont pas disponibles. Cette activité se poursuit dans un contexte artisanal et constitue une menace pour le PNT car elle continue à attirer du monde en quête d'opportunités économiques. Cela pourrait accentuer les pressions d'origine anthropique sur les autres ressources naturelles de la zone (terres cultivables, gibiers, etc.) et par ricochet, celles du parc. (Cf. 5.2 Analyse SWOT). En fin d'année 2012, le nombre de délinquants orpailleurs appréhendés dans le PNT (96) a pour la première fois dépassé le nombre de braconniers (87). Cette tendance a été confirmée en 2013 avec 188 orpailleurs contre 66 braconniers appréhendés.

3.4. Infrastructures

3.4.1 Voies de communication (routes, pistes)

Le réseau routier autour du PNT (Figure 9) est en très mauvais état. Les quelques routes « praticables » ne le sont pour les véhicules qu'en saison sèche, et même en cette saison les déplacements en véhicule se font quand même avec beaucoup de difficulté. Le moyen de déplacement préféré, et le plus adapté à l'état des routes, est la moto ou le vélo.

L'accès au PNT se fait essentiellement par piste et les trois régions (Nawa, San-Pedro et Cavally) dans lesquelles se trouve le parc, disposent d'un vaste réseau de voies d'accès. Les axes « San-Pedro – Soubré – Guiglo » et « San Pédro – Grand-Béréby – Tabou » sont accessibles par route bitumée. Buyo n'est toutefois accessible que par route non bitumée, à 46 km de l'axe bitumé « Guessabo-Issia », et à 60 km de Yabayo, sur l'axe « Issia-San-Pédro ».

Guiglo est reliée à Duékoué par une route bitumée. A Guiglo, la ville de Tabou est reliée vers le Sud par la route nationale A7, qui passe par Taï et Grabo. Cette route est améliorée entre Guiglo et Djouroutou – *par reprofilage et rechargement*.

De nombreuses pistes rurales et forestières donnent accès au PNT par les terroirs agricoles inclus dans les forêts classées contiguës de la Haute Dodo au sud-ouest et de Rapides-Grah au sud-est. Entretien tant bien que mal pour la traite du cacao, certaines de ces pistes sont reprofilées quelquefois dans le cadre de l'aménagement des pistes d'évacuation des productions agricoles par les Collectivités territoriales (Tabou, Soubré et Guiglo) et plus récemment par le Conseil de Régulation, de Stabilisation et Développement de la filière Café et Cacao, dénommé Conseil du Café et du Cacao.

Les pistes au Sud du PNT reliant Gabiadji à Méagui en passant par Djapadji ont été ainsi reprofilées en 2007 par le Conseil du Café et du Cacao. Les pistes à l'est du PNT, de Soubré à Yabayo en passant par Gnamagui et Buyo, ont été entretenues par le Conseil Général de Soubré en 2007 et en 2012 par le Conseil du Café et du Cacao.

Il en est de même pour les pistes reprofilées par la PALMCI pour la collecte des productions de palmiers à huile.

Les liaisons directes de Grand-Béréby vers Djouroutou ou vers Doba, en passant par Dogbo, restent fermées – de nombreux ponts y sont coupés. La piste forestière qui traverse la Réserve du N’Zo d’Est en Ouest est impraticable.

En dehors des routes, la ville de San-Pedro dispose d’un port qui exporte principalement les produits agricoles tels que le cacao, le café, le latex, l’huile de palme, et d’un aéroport desservi par des lignes aériennes régulières. Il est également prévu la construction d’un chemin de fer minéralier entre le port de San-Pedro et la ville de Man pour faciliter le transport des minerais exploités dans l’ouest du pays.

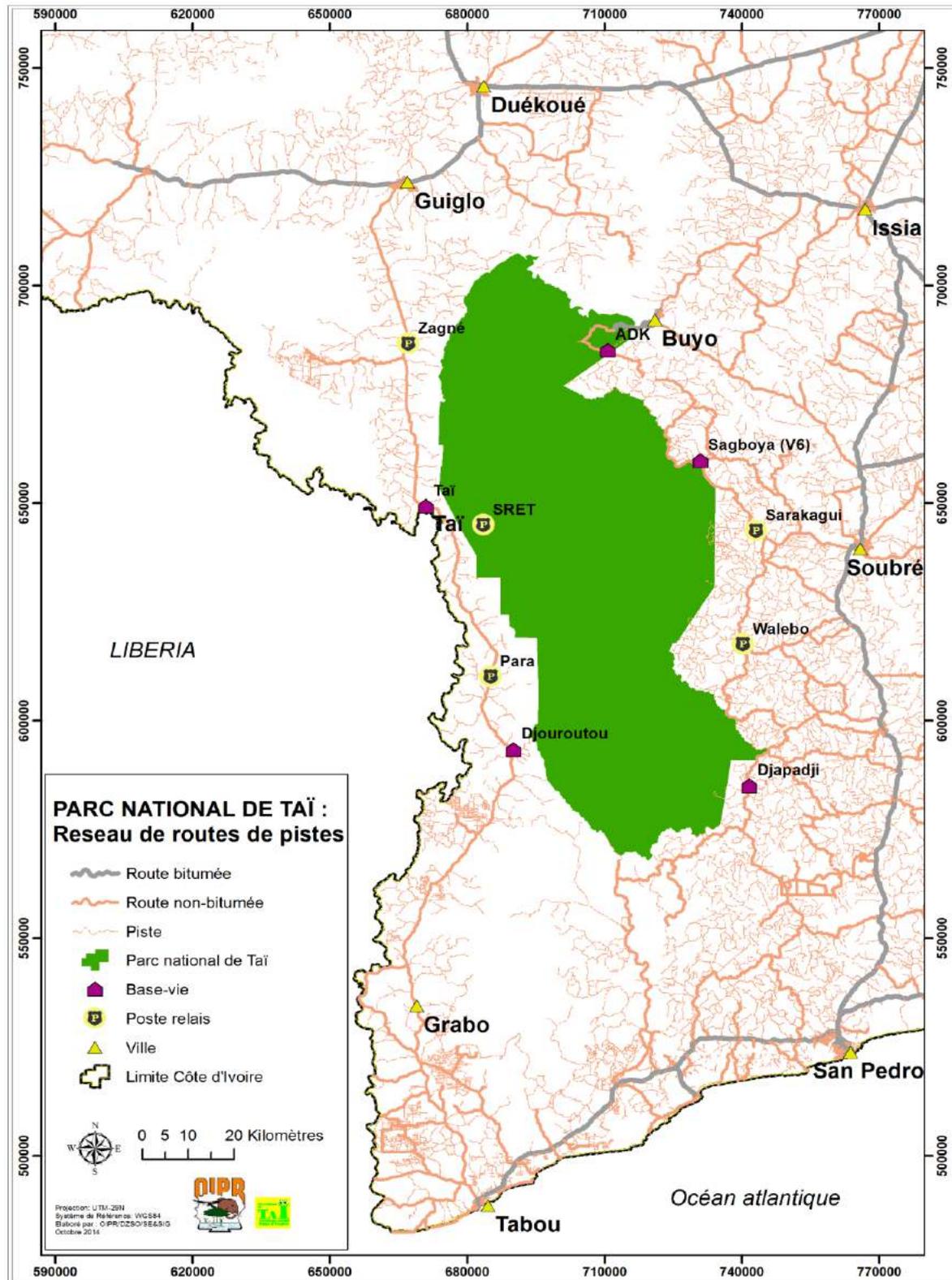


Figure 9 : Carte du réseau routier aux alentours du PNT

3.4.2 Réseaux de communication

Il existe une large couverture radio autour du PNT. En plus des radios nationales (Radio Côte d'Ivoire et Radio Fréquence 2) et de la radio des Nations Unies, les villes de SanPedro, Buyo, Soubré, Guiglo, Zagné, Tabou et Grand-Béréby disposent de radios locales qui permettent de couvrir toute la périphérie du parc.

Quant au téléphone, la totalité des sous-préfectures riveraines du parc bénéficient de la couverture de réseaux de téléphonie mobile. Cette couverture qui s'étend par endroits à l'intérieur du PNT, favorise un système d'alerte pour les agresseurs du parc et exige une adaptation régulière de la stratégie de surveillance.

3.4.3 Equipements collectifs et services de base

L'accès aux services de base dans la zone périphérique du PNT demeure faible. Selon les indicateurs sociaux de base issus des données du Pré-bilan de l'aménagement du territoire (MEMPD, 2006) et du Schéma régional d'aménagement du territoire du Bas Sassandra (MEMPD, 2008), en moyenne, moins de 6% des ménages ont accès aux sources d'eaux aménagées et à l'électricité. Une étude du Projet d'Adaptation au Changement Climatique et de Stabilisation des bases de vies au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire (PACCS) en 2012 a relevé un besoin de 2 542 points d'eau à satisfaire dans sa zone d'intervention dont 1 581 pour le Bas Sassandra et 961 pour le Cavally. La région du Cavally est la plus déficitaire avec 60% de villages ne disposant pas de point d'eau (PACCS, 2012). Les besoins en points d'eau du Sud-ouest représentent près de 15% de l'ensemble des points d'eau en milieu rural (16 665).

Les villages autochtones étaient initialement constitués de quelques cases regroupant les membres d'une même famille, et principalement situés à proximité ou le long de cours d'eau : le San-Pédro pour les Bakwé du sud, le Sassandra pour les Bakwé, les Bété et les Kouzié, la Hana ou la Néro pour les Krou. Ils se sont ensuite déplacés vers les nouveaux axes de circulation, les pistes. Regroupés en « villages centres », ils ont accueilli les allogènes à la recherche de terres, ceux-ci construisant ensuite leurs campements sur les plantations, surtout dans le cas des Baoulé. Les maisons en dur – ciment et tôles – sont maintenant courantes dans les gros villages centres, mais dans les plus petits et les campements, les habitations sont construites en banco – terre battue – et recouvertes de papos – rames tressées en feuilles de palmier raphia. Seuls quelques villages centres sont lotis, électrifiés et disposent d'écoles primaires et de dispensaires. Les migrants économiques, majoritaires dans ces zones sont enclins à investir dans leurs localités d'origine plutôt que dans le développement économique de la zone d'accueil.

S'agissant de la santé, seul le district sanitaire de San-Pedro possède une population qui se situe dans sa majorité à moins de 5 km d'un centre de santé (51%). Le district de Soubré a sa plus grande population qui se trouve entre 5 et 15 km. On note un médecin pour 206 982 habitants à Tabou, 43 669 habitants à Soubré et 19 318 à San Pédro. Le ratio médecin/habitants est en deçà de la norme de l'OMS qui est d'un médecin pour 10 000 habitants et de la norme ivoirienne d'un médecin pour 20 000 habitants en zone hors d'Abidjan (DRSLS, 2012).

En ce qui concerne l'éducation, le taux de scolarisation en 1998 était estimé à 47,1% dans le Bas-Sassandra et à 59,5% dans le Moyen Cavally (MPD, 1998). Ces taux ont baissé par rapport à 2008 où le taux net de scolarisation en milieu rural était de 49,8%. Seulement 21 % des élèves en âge officiel d'aller à l'école avaient accès au Cours primaire 1^{ère} année (CP1) en 2008 (MEMPD, 2012).

Ces données montrent clairement qu'il y a un besoin important en infrastructures sociales de base et que les populations en périphérie du PNT devraient constituer un centre d'intérêt particulier dans les actions de développement local mises en œuvre par les collectivités territoriales (Communes, Conseils régionaux et Districts).

**TITRE II :
CADRE JURIDIQUE ET
INSTITUTIONNEL**

Chapitre 4 : Cadre juridique

4.1. Conventions internationales

La Côte d'Ivoire est signataire de plusieurs conventions internationales en matière de protection de l'environnement. Leur mise en œuvre a une incidence évidente sur la gestion du PNT. Il s'agit de la :

- Convention de Rio (Convention sur la diversité biologique) signée le 05 juin 1992 et ratifiée en novembre 1994 ;
- Convention de Washington, CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) signée le 03 mars 1973 et adhésion en novembre 1994 ;
- Convention internationale pour la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique signée à Paris le 17 juin 1994 et ratifiée par décret n°97- 258 du 02 mai 1997 ;
- Convention de RAMSAR (Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau) signée le 02 février 1971 - adhésion en février 1993 et ratification par décret n°94-448 du 25 août 1994 ;
- Convention de l'UNESCO relative à la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel ratifiée en novembre 1972-Adhésion en 1977 ;
- Convention de Bonn ou convention CMS (Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage) signée en juin 1979 et ratifiée par le décret n° 2000-586 du 17 août 2000 ;
- Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques signée le 02 juin 1992 et ratifiée en novembre 1994 ;
- Convention d'Alger (Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles) de 1968 ratifiée le 15 juin 1969 ;
- Convention de Vienne (Convention sur la protection de la couche d'Ozone) signée en 1985 et ratifiée le 5 avril 1993 ;
- Protocole d'accord de Nagoya (Japon) portant sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation signé le 29 octobre 2010 - adhésion le 25 janvier 2012.

4.2. Statuts internationaux

Le statut du PNT correspond à la catégorie II « Parcs Nationaux » de la classification des aires protégées de l'UICN. Il bénéficie de deux statuts internationaux :

- **Réserve de biosphère** depuis le 28 avril 1978, année d'adhésion de la Côte d'Ivoire au programme « l'Homme et la Biosphère (MAB) » de l'UNESCO. Le PAG actualisé prévoit suivant les orientations de ce programme, une redéfinition du zonage du PNT.
- **Patrimoine mondial** de l'UNESCO. Le PNT figure, depuis le 17 décembre 1982, sur la liste du patrimoine mondial à l'instar du Parc national de la Comoé et de la Réserve Intégrale du Mont Nimba. La Côte d'Ivoire étant, en outre, membre de l'UICN, le PAG suit les lignes directrices de l'UICN pour la planification de la gestion des aires protégées et les directives de l'UNESCO en matière de planification des sites naturels du Patrimoine mondial.

4.3. Législations nationales relatives à la conservation de la nature

La conservation de la nature en Côte d'Ivoire est régie principalement par les textes suivants :

- La Constitution ivoirienne du 1^{er} août 2000 qui stipule en son article 19 que « le droit à un environnement sain est reconnu à tous » et en son article 28 que « la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique et morale » ;
- La loi n° 65-425 du 20 décembre 1965 portant Code forestier ;

- La loi n° 65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse dont les effets furent la création d'un secrétariat d'Etat aux Parcs Nationaux en 1972 et l'interdiction totale de la chasse décidée en février 1974, modifiée par la loi n° 94-442 du 16 août 1994;
- La loi n° 96-766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'Environnement est ensuite venue compléter les bases juridiques antérieures. L'un des trois objectifs généraux définis pour le Plan national d'action environnementale souligne l'importance accordée, sur le plan national, aux préoccupations qui ont justifié la préparation du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) c'est-à-dire promouvoir une stratégie de développement durable et gérer de manière rationnelle les ressources naturelles, protéger le patrimoine de diversité biologique et améliorer le cadre de vie ;
- La loi n°98-755 du 23 décembre 1998 loi portant Code de l'Eau. Elle couvre l'ensemble des activités liées à l'eau, l'hydraulique humaine, l'hydraulique agricole, la gestion de l'eau dans les zones humides, les aménagements ou ouvrages hydrauliques destinés au transport ou à la production d'hydroélectricité ;
- La loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, marque la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire d'agir dans le secteur des parcs et réserves, et permettre le renforcement de la politique globale de conservation de la nature ;
- La loi n°2013-864 du 23 décembre 2013 modifiant l'alinéa 2 de l'article 9 de la loi 2002-102 du 11 février 2002 qui accorde un délai supplémentaire de 5 ans (à compter de son entrée en vigueur) pour la modification, par décret, des limites administratives existantes PNR.

De nombreux autres textes en matière environnementale existent et contribuent à la gestion durable du PNT.

4.4. Politique nationale en matière de gestion des aires protégées

Pour garantir la préservation et la gestion durable de la biodiversité dans les aires protégées, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une nouvelle stratégie sous la forme d'un Programme cadre de gestion des aires protégées (PCGAP). La mise en œuvre de ce programme a permis l'adoption de la loi n°2002-102 du 11 février 2002 qui renforce le statut des parcs nationaux et réserves naturelles en les transférant dans le domaine public inaliénable de l'Etat ;

- autorise la création d'un EPN de type particulier pour la gestion de l'ensemble des aires protégées ;
- détermine le mode de gestion des aires protégées et la définition des pouvoirs de police judiciaire attribués à certaines catégories d'agents ;
- autorise la création d'une Fondation pour le financement pérenne des parcs nationaux et réserves naturelles.

4.5. Textes de création du PNT

La création du PNT a connu plusieurs étapes successives avec des modifications de limites jusqu'à l'obtention des limites actuelles selon les décrets de création (Cf. 1.2. Historique). Parc de Refuge en 1926, il a été successivement érigé en Réserve (1933, 1956), en Forêt classée (1955) et en Parc national (1972). Une dizaine de textes ont modifié ses limites portant sa superficie de 960 000 ha en 1926 à 536 700 ha aujourd'hui.

Les décrets n° 72-544, 72-545 du 28 août 1972, 73-132 du 21 mars 1973, 77-348 du 03 juin 1977 et la loi 2002-102 du 11 février 2002 sont les textes fondateurs des limites actuelles du PNT.

Chapitre 5 : Cadre institutionnel

5.1. Structures de gestion

5.1.1 Structures étatiques en matière de gestion de l'environnement

Plusieurs structures étatiques, notamment celles rattachées au Ministère en charge des parcs nationaux et réserves naturelles, sont pleinement concernées par la gestion de l'environnement. Il s'agit de :

- l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) ;
- le Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL) ;
- la Commission nationale du développement durable (CNDD).

En outre, d'autres départements ministériels tels que celui en charge des eaux et forêts, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de la recherche scientifique, etc. interviennent à des degrés divers dans la gestion de l'environnement en général et de la diversité biologique en particulier (cf. Carte des acteurs en annexe 3).

5.1.2 Partenaires

En 2012, les principaux partenaires du parc intervenant dans la gestion de l'environnement et de la biodiversité en particulier sont :

- La Coopération financière et technique Allemande, à travers la KfW (principal bailleur des activités de fonctionnement et d'équipement du PNT) et la GIZ pour l'appui au renforcement des capacités techniques ;
- Le Centre de Recherche en Ecologie (CRE) et le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) en Côte d'Ivoire pour la Recherche ;
- La Wild Chimpanzee Foundation (WCF) qui intervient dans le programme de Suivi écologique, la recherche, l'éducation environnementale et le tourisme communautaire;

D'autres partenaires sont concernés par la gestion du PNT :

- Les collectivités territoriales (Districts, Régions et Communes) qui interviennent dans le développement socio-économique des populations telles que définies par la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales et le décret n°2012-1153 du 19 décembre 2012 fixant la composition numérique des conseils régionaux et des bureaux desdits conseils ;
- Les unités agro-industrielles ;
- Les organisations professionnelles agricoles ;
- Les organisations non gouvernementales locales ;
- Les organisations des populations riveraines. ;

5.1.3 Structure de gestion du PNT

Le PNT a été administré à sa création par l'inspection de chasse qui avait pour mission essentielle la surveillance et la protection. Cette période marque le début de l'établissement de partenariat avec le WWF –International, l'UNESCO, la Mission d'Assistance Technique Allemande (MATA), le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS), le Centre de Recherche en écologie (CRE) et d'autres structures de recherches scientifiques.

Grâce aux efforts consentis par la direction du parc et ses partenaires à cette époque, le parc a été admis au réseau mondial des Réserves de Biosphère en 1978 et inscrit sur la liste des sites naturels du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1982. La gestion du parc s'est faite ensuite grâce au Projet Autonome pour la Conservation du Parc national de Taï (PACPNT) créé par les arrêtés n° 198 du 2 juillet 1993 et n° 74 du 20 mai 1999 sous l'administration de la Direction de la Protection de la Nature et financé par la KfW-GTZ. Ce projet a apporté des innovations importantes dans la gestion du PNT : autonomie de gestion, introduction de l'utilisation du GPS dans le système de surveillance, mise en œuvre du programme de bio monitoring, etc.

La gestion du PNT relève actuellement de l'OIPR qui est un établissement public national de type particulier créé par décret n°2002-359 du 24 juillet 2002. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ses organes de gestion sont :

- ✓ **Le Conseil de gestion**, organe de décision, composé de douze membres de compétences diversifiées en matière de conservation de la nature, de gestion administrative et financière et de représentation des intérêts professionnels, sectoriels et locaux. Les membres sont des représentants des différents ministères impliqués dans la gestion des parcs et réserves, de fondations, des populations riveraines et d'organisation non gouvernementale à vocation environnementale ;
- ✓ **Le Conseil Scientifique**, constitué de personnalités issues du milieu scientifique et de la recherche, est un organe consultatif de l'OIPR. Son avis est requis pour toutes les questions relatives à la gestion des parcs nationaux et réserves ;
- ✓ **La Direction Générale**, organe d'exécution, composé de trois directions centrales (Direction Technique, Direction de l'Administration et des Ressources Humaines, Direction des Finances et de la Comptabilité) et deux cellules autonomes chargées du développement informatique, du contrôle et de la planification. Au niveau déconcentré, l'OIPR est représenté par cinq Directions de zone (Sud, Centre, Ouest, Nord-Est et Sud-Ouest).

La Direction de Zone Sud-Ouest (DZSO) de l'OIPR assure la gestion quotidienne du Parc national de Taï et met en œuvre le Projet de Conservation dudit parc (PCPNT). Elle est dirigée par un Directeur de Zone assisté d'un chargé d'études et d'un secrétariat. Elle compte plusieurs services techniques présentés dans l'organigramme de la DZSO (annexe 4) :

- Le service *administratif et financier* : responsable de tous les aspects administratifs et financiers de la gestion du parc (gestion des financements externes et des recettes, comptabilité, gestion du matériel et des stocks, etc.).
- La *Brigade mobile de surveillance* : responsable de la lutte anti-braconnage est composé des commandos forestiers ayant reçu des formations spécifiques de lutte anti braconnage. Elle est représentée par deux unités dont l'une est basée à l'est du parc et l'autre à l'ouest. Ces deux unités organisent régulièrement des patrouilles dans les zones qu'elles couvrent.
- Le service *Suivi écologique* et *SIG* : responsable de la réalisation du programme de suivi écologique des différentes cibles de conservation. Le service gère également le système de suivi de patrouille (tracking) et administre la banque de données du Système d'Information Géographique (SIG). Il est animé par un chef de service qui utilise des assistants issus des villages riverains pour la collecte des données.
- Le service de *mesures riveraines* : responsable de la gestion des relations avec les communautés locales, l'identification et l'appui à la mise en œuvre des projets de développement communautaire.
- Le service *communication* : responsable de la promotion du parc par la diffusion et la vulgarisation des activités de gestion. Il mène et contribue à la réalisation des activités d'éducation environnementales ; il contribue au niveau interne au partage de l'information entre les agents et au renforcement de l'esprit d'équipe ; il entretient des relations avec les radios de proximité autour du parc et avec d'autres mass-médias et assure l'animation du site web du PNT.
- Les *Secteurs de gestion* : au nombre de cinq (5), assurent la coordination locale de toutes les activités de gestion (gestion administrative, surveillance, suivi-écologique, aménagement, communication, mesures riveraines). Ils couvrent ainsi chacun une zone de compétence à l'intérieur du PNT (figure 10).

La DZSO dispose de deux organes consultatifs de gestion :

- Le *Comité de Gestion locale (CGL)* : créé par arrêté préfectoral n°03/PG/CAB du 05 mars 2014, il donne son avis sur toutes les questions d'ordre technique, culturel ou

budgétaire qui lui sont soumises telles que le Plan d'aménagement, le programme annuel d'activités, le budget annuel, les contrats de gestion de terroirs, etc.

- Le *Comité d'Orientation et de Décision (COD)* : créé par décision du Directeur Général de l'OIPR, cet organe statue sur les microprojets générateurs de revenus en lien avec la conservation et les infrastructures sociales de base soumis à financement.

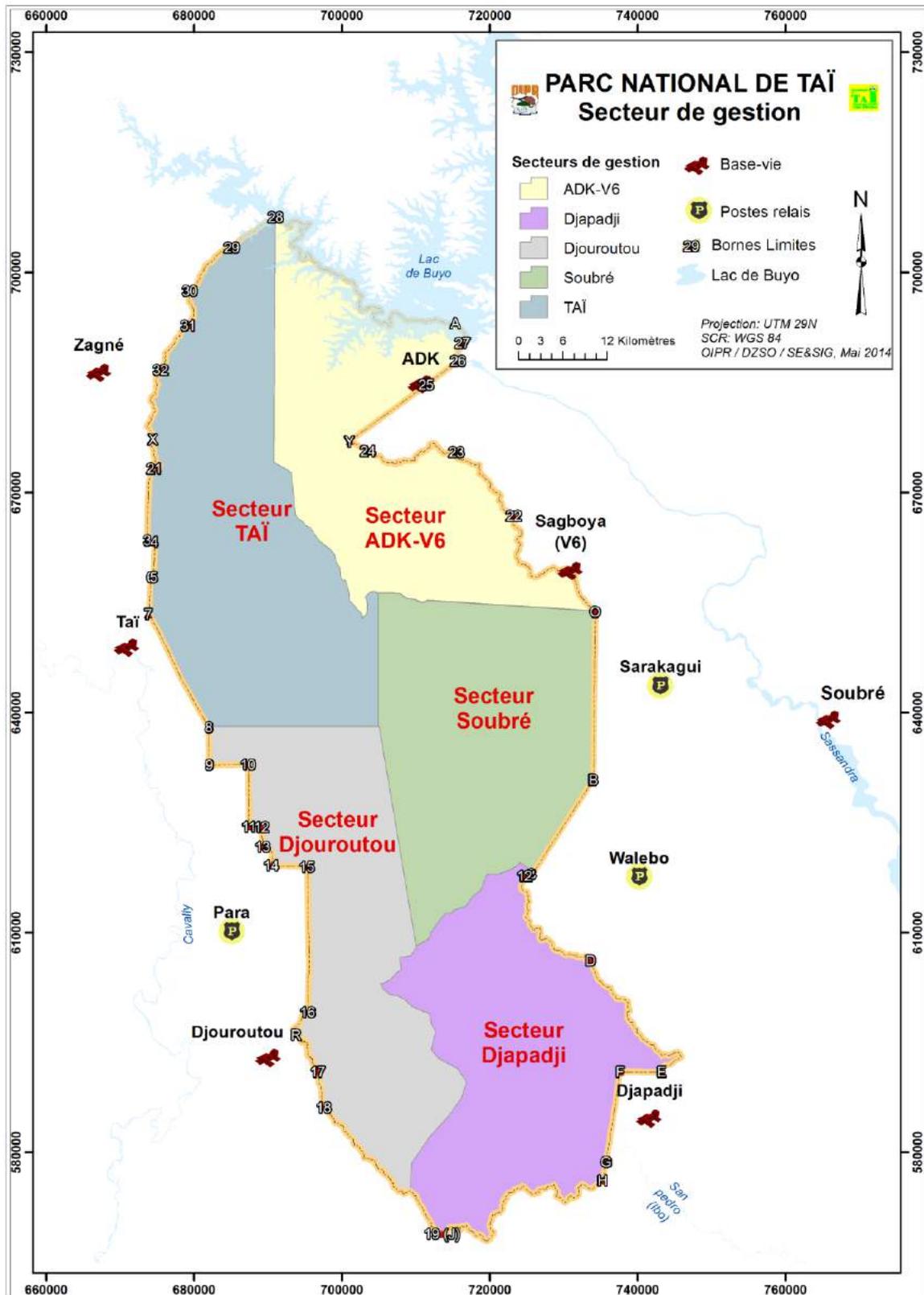


Figure 10 : Les secteurs de gestion du Parc national de Tai

5.2. Equipements et infrastructures

• Limites

Les limites du PNT sont constituées d'environ 163 km de pistes périmétrales et 200 km de lignes conventionnelles. Elles sont matérialisées par un bornage à raison d'une borne au kilomètre, soit 340 bornes et un panneautage réalisé à raison d'un panneau tous les 2,5 kilomètres, soit environ 140 panneaux. Ces limites font l'objet d'entretiens manuels réguliers à raison de deux passages dans l'année.

• Pistes, layons et sentiers

Diverses pistes permettent d'accéder au parc à partir du domaine rural. Elles sont utilisées pour la surveillance et les autres activités du parc. Malheureusement, ces accès ne sont pas suffisamment entretenus par les collectivités décentralisées et plusieurs ponts sont coupés ou endommagés à des endroits divers.

Six layons de surveillance pénètrent à l'intérieur du parc (cf. figure 11) :

- à l'Ouest, le long de la rivière N'Zé, entre le point (X) et le point (7) : layon N'Zé ;
- d'Ouest en Est entre le point (X) et le point (Y) : layon XY ;
- de l'Ouest au Nord-est en longeant la Méno, du point (14) au point (22) : layon Meno ;
- d'Ouest en Est entre la Station d'Ecologie et le confluent de la Méno et du Gado : layon CRE;
- à l'ouest entre le point (R) et le point (18) : layon WWF ;
- de l'ouest à l'est, entre les points (R) et (C) : layon Hana.

Un réseau d'environ 20 km de sentiers pédestres existe entre Djouroutou, la rivière Hana et le Mont Niénokoué, permettant, d'une part, l'accès des touristes au territoire des chimpanzés et, d'autre part, l'ascension du Mont Niénokoué.

• Constructions

Le Parc national de Taï dispose de diverses constructions servant de bureaux et de logements dans les localités abritant la Direction et les services déconcentrés du parc. Une auberge dénommée « Ecotel Touraco » servant à l'hébergement de touristes est localisée à proximité du PNT à 7 km de pistes de Djouroutou.

Outre les constructions et terrains appartenant au PNT – mais tous situés à l'extérieur du massif –, diverses constructions existent à l'intérieur du parc, pour l'hébergement des chercheurs et leurs travaux de recherche.

• Equipements

La Direction de Zone et les Secteurs de gestion sont dotés en matériels de surveillance, de sensibilisation, de bureaux, de suivi écologique et de communication. Les services bénéficient en outre de connexion internet qui facilite la communication.

Les détails des constructions et équipements sont en annexe 5.

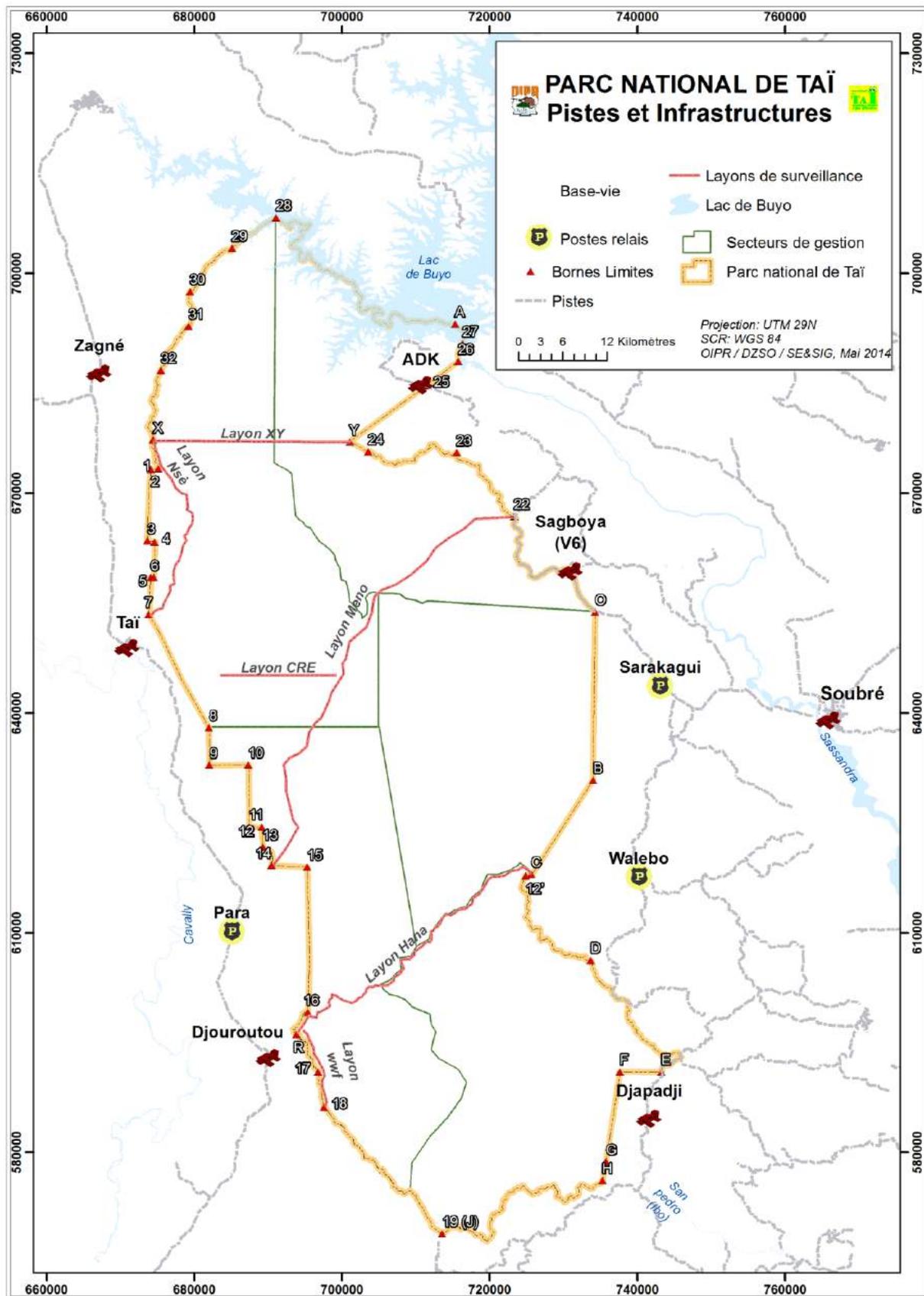


Figure 11 : Les pistes d'accès et infrastructures du Parc national de Taï

**TITRE III :
MESURES D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION**

Chapitre 6 : Considérations générales

Les mesures d'aménagement et de gestion retenues portent essentiellement sur la sauvegarde des valeurs du PNT, la diminution des menaces directes et indirectes sur ces valeurs, ainsi que leur suivi, leur promotion et leur valorisation.

Par ailleurs, le présent PAG tire son fondement de la stratégie nationale en matière d'aires protégées (PCGAP), la stratégie nationale de Développement Durable et du Plan national de Développement (PND 2012-2015). Il contribue également à l'atteinte de l'objectif 7 du Millénaire pour le Développement, à savoir « assurer un environnement durable », en :

- stockant le dioxyde de carbone, gaz à effet de serre, contenu dans les innombrables arbres sur pied et dans le sol du PNT ;
- ralentissant la perte de la biodiversité par la protection des habitats et la lutte contre les activités anthropiques ;
- protégeant les sources d'eau potable issues du PNT ;

6.1. Valeurs patrimoniales du PNT

Plusieurs valeurs patrimoniales dont des Valeurs Universelles Exceptionnelles (VUE) font du PNT un massif forestier particulier et d'importance mondiale.

6.1.1 Valeurs universelles exceptionnelles

Le PNT a été inscrit sur la liste des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO sur la base des critères naturels (vii) et (x) tels que mentionnés dans la déclaration de valeur universelle du bien (cf. encadré suivant). Ces critères sont relatifs à des valeurs de biodiversité, notamment :

Espèces végétales endémiques : *Polystemonanthus dinklagei* (Fabaceae), *Triphiophyllum peltatum* (Dioncophyllaceae), *Monosalpinx guillaumetii* (Rubiaceae), *Inhambarella guereensis* (Sapotaceae) (arbre sacré des Guérés) ;

Espèces animales endémiques : Céphalophe de Jentink (*Cephalophus jentinki*, Bovidae), Cercocèbe Atys (*Cercocebus atys*, Cercopithecidae), Colobe magistrat (*Piliocolobus polykomos*, Cercopithecidae), Hippopotame pygmée (*Hexaprotodon liberiensis liberiensis*, Hippopotamidae) ;

Espèces rares ou en voie d'extinction : Pintade à poitrine blanche (*Agelastes meleagrides*, Phasianidae), Chimpanzé (*Pan troglodytes verus*, Hominidae), Eléphant (*Loxodonta africana cyclotis*, Elephantidae), Picatharte chauve de Guinée (*Picathartes gymnocephalus*, Picathartidae).

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle du Parc national de Taï

Critère (vii) : Représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles

Le Parc national de Taï est l'un des derniers vestiges du bloc originel des forêts denses d'Afrique occidentale. Le bien comporte une unité métamorphique éburnéenne appelée « Hana-Lobo » qui prend en écharpe la partie centrale du massif. Des intrusions de granites à deux micas à ces formations métamorphiques ont donné naissance à des inselbergs en bordure de celles-ci. Le plus typique de ces inselbergs est le Mont Niénokoué qui culmine à 396 m d'altitude. Il offre une vue panoramique exceptionnelle de la canopée de la zone sud du bien.

Critère (x) : Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Patrimoine floristique unique, le bien est riche de plus de 1200 espèces végétales. Parmi elles, 175 sont des

espèces endémiques ouest africaines, 11 ivoiriennes et 247 espèces endémiques de la région phytogéographique de Haute Guinée. Il est à noter que le parc comprend 42 des espèces classées en Côte-d'Ivoire comme rares et menacées sur la liste rouge de l'UICN (2002) à savoir entre autres la liane *Triphyophyllum peltatum* et le groupe d'Araceae. La spécificité du bien se mesure aussi bien par sa flore que par sa faune. Le Parc national de Taï dispose d'un patrimoine génétique important - *plus de 90 de la faune forestière d'Afrique occidentale* - composé de 145 espèces de mammifères, de 230 espèces d'oiseaux dont 15 d'intérêt mondial (par exemple : pintade à poitrine blanche, chouette-pêcheuse rousse, picatharte de Guinée), de 56 espèces d'amphibiens, de 63 espèces de reptiles et près de trois cent espèces d'insectes. Parmi ces groupes zoologiques, on a entre autres, deux espèces d'ongulés à la fois rare et d'endémisme strict à la région à savoir le Céphalophe de Jentink (*Cephalophus jentinki*) et le Céphalophe zébré (*Cephalophus zebra*), et aussi l'espèce *Hexaprotodon liberiensis liberiensis* (Hippopotame pygmée) en voie de disparition. Chez les primates on trouve huit espèces et sous-espèces endémiques dont l'originalité comportementale de la sous espèce *Pan troglodytes* (chimpanzé d'Afrique Occidentale) est remarquable. Elle porte sur le développement de certaines aptitudes notamment : la création et l'usage d'outils, le cassage de noix, récolte de fourmis, la chasse organisée, le partage de nourriture et la répartition du travail. La découverte de ce « spectacle » de primates ayant développés des facultés socioculturelles est assez impressionnante. Cet endémisme est également signalé chez les rongeurs notamment l'Anomalure de Pel (*Anomalurus peli*) (Lauginie, 2007).

Le bien est le seul espace protégé pouvant garantir, à long terme en Afrique occidentale, la conservation de tous les maillons vivants de ce milieu si complexe qu'est la grande forêt dense humide.

6.1.2 Autres valeurs

Des valeurs scientifique, sociale, culturelle et économique du PNT soulignent sa particularité et son importance. Elles sont liées aux valeurs de biodiversité ou écologiques du parc citées plus haut.

Valeur scientifique

Le PNT est un réservoir potentiel de découvertes scientifiques pour les générations présentes et futures. De très nombreuses études, citées dans environ 2000 publications scientifiques, y ont déjà été menées sur la faune et la flore et ont permis de faire des découvertes remarquables.

De véritables raretés existent au sein de la forêt du Parc national de Taï. L'exemple de la liane *Triphyophyllum peltatum* donné pour illustrer les endémismes de genres peut, entre autres, être complété. En 1977, l'équipe de la MATA découvre, sous la forme d'un spécimen en fleurs d'*Amorphophallus staudtii*, une nouvelle espèce pour le secteur floristique guinéen. Celle-ci, que l'on croyait disparue, n'avait été collectée qu'une seule fois au Cameroun en 1895, le groupe d'Araceae auquel elle appartient étant particulièrement en danger d'extinction du fait de l'état très disséminé de ses représentants (Roth & al., 1979). De nombreuses espèces rares déjà recensées dans le Sud-Ouest ivoirien pourraient encore être recherchées dans l'Espace Taï, et d'autres espèces connues au Libéria voisin pourraient être découvertes dans les forêts les plus humides – comme *Tetraberlinia tubmaniana* et *Loesenera kаланtha* (Leguminosae), arbres endémiques très abondants au Sapo National Park.

Deux nouvelles espèces de poissons (*Nannocharax sp.* et *Nimbapanchax sp.*) ont été découvertes en 2012 au cours d'une étude sur les écosystèmes aquatiques du Parc national de Taï. En outre, une espèce de poissons (*Barbus tiekoroï*) signalée pour la première fois en Côte d'Ivoire et une autre espèce (*Epiplatys olbrechtsi*) signalée comme un exemplaire qui semble différent pourraient être de nouvelles sous-espèces (Grell et al, 2013).

Valeur sociale et culturelle

Le peuple krou du canton Patokola considère le Mont Niénokoué comme un site sacré. Les notables du village de Djouroutou en ont la garde, le village se trouvant autrefois installé à proximité au confluent de la Moumo et de la Hana. Des sacrifices y ont lieu chaque année, dans la deuxième quinzaine du mois de décembre, par les dignitaires coutumiers au cours d'une cérémonie de culte qui rassemble tous les villages du canton pour demander la protection des mannes et la prospérité pour le peuple.

En outre, les populations riveraines éprouvent la fierté de voir ce patrimoine porter le nom d'une de leurs localités « Taï » et s'approprient sa conservation. Le PNT sert de cadre à la réalisation d'activités à des fins éducatives ou de loisir (promenade, repos, etc.).



Photo n°9 : Vue aérienne du sommet du Mont Niénokoué.



Photo n°10 : Forêt sur le flanc du Mont Niénokoué.

Valeur économique

Le PNT offre diverses potentialités non encore valorisées pour développer un tourisme de vision bénéfique au parc et aux populations riveraines.

La présence du massif forestier du PNT induit un microclimat favorable aux productions agricoles à la périphérie du parc, garant notamment de la très importante production de cacao, d'hévéa, d'huile de palme et de café, du Sud-Ouest ivoirien.

Les potentialités génétiques des plantes médicinales laissent présager des découvertes futures importantes au plan médical et partant, des gains économiques substantiels à la fois pour l'industrie pharmaceutique et pour les populations riveraines dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'accès et de partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques (APA).

Grâce à sa fonction de réservoir d'eau, les rivières du PNT fournissent durant toute l'année de l'eau d'une excellente pureté naturelle aux utilisateurs dans sa zone périphérique. Ce service est important pour l'alimentation en eau de la population mais aussi pour les agro-industries qui sont implantées en périphérie. Ces dernières intègrent le PNT dans le processus de certification de leur production, ce qui crée une valeur ajoutée pour l'économie locale.

En outre, les valeurs du PNT sont à l'origine de la création d'emplois pour les populations riveraines (écologues, guides en tourisme, assistants de recherches, ouvriers temporaires, etc.).

Valeurs écologiques

Les valeurs écologiques peuvent être regroupées en :

Valeur des services de régulation

Il s'agit des effets positifs de la présence du PNT sur l'environnement tels que la protection des bassins versants et des sols, la fixation du carbone, la fertilité des sols, la protection de la biodiversité (voir chapitre 2.7 sur les services environnementaux).

Valeur d'existence

Il s'agit de la valeur que l'on attribue à l'existence du PNT en tant que ressource ou patrimoine en dehors de toute possibilité de jouissance directe ou indirecte. L'existence même du PNT est en elle-même la preuve de sa valeur intrinsèque. Sa perte serait irréparable et affecterait de nombreuses personnes.

Valeur de legs

Elle consisterait à donner une valeur au PNT en considération de l'usage que pourront en faire les générations futures.

6.2. Menaces directes et indirectes sur les valeurs du PNT

Les principales menaces sur les valeurs de biodiversité du PNT sont la pression agricole, la perte d'habitats, le braconnage, l'orpaillage, le feu, etc.

○ **Pression de l'agriculture**

L'appauvrissement des terroirs en ressources naturelles -à cause de l'exploitation forestière abusive et/ou aux pratiques agricoles de culture sur brûlis - accentue la pression sur les ressources du PNT.

Sur 10 000 ha échantillonnés en périphérie du parc, dans la zone de Soubré, seulement 54 ha de forêt dense (moins de 1 %) existent (Schweter, 2012).

Une analyse réalisée par Varlet (2013) sur une bande de 10 km autour du PNT montre qu'entre 2003/04 et 2011, les surfaces de forêts primaires et de forêts dégradées sont respectivement passées de 10,5% à 0,6% et de 15,5% à 6,1%.

○ **Perte d'habitats**

Elle est consécutive aux défrichements à des fins agricoles, à l'orpaillage et au feu. Ces trois menaces directes sont principalement constatées à l'Est du parc, non loin des rives de la Hana. L'interprétation des images satellites sur le PNT et sa périphérie en 2011 révèle le maintien d'une couverture forestière de 97,6 % du massif (523 152 ha). Les surfaces occupées par les cultures sont évaluées à 0,9% (4 949 ha).

○ **Occupation agricole illégale des îles**

Des plantations de vieilles cacaoyères, entretenues, sont constatées sur les îles et presqu'îles du Lac de Buyo. Les campements de PK 15 et PK28 qui abritaient les installations du centre de formation en pisciculture et aux métiers de l'eau étaient occupés essentiellement par des pêcheurs. Ceux-ci ont installé ces plantations en complicité avec de nouveaux occupants qui ont, par ailleurs, créé de nouvelles exploitations.

○ **Orpaillage clandestin**

Les sites d'activité minière artisanale illégale se rencontrent principalement le long de la rivière Hana dans les secteurs Soubré et Djapadji (cf. figure 12). Le phénomène d'orpaillage, qui s'est accentué depuis la survenue de la crise post-électorale fin 2010, modifie la configuration morphologique des sols. La surface dégradée d'un site oscille entre 2 et 5 ha. Les arbres sont abattus et les sites laissent apparaître des fosses qui constituent des dangers permanents pour les agents en patrouilles et les animaux en quête d'eau pour s'abreuver. Par ailleurs, ils sont localisés non loin des cours d'eaux et fragilisent les berges avec des risques accrus d'affaissement.

La dégradation de la végétation sur les berges de la Hana et l'utilisation éventuelle de produits toxiques peuvent mener à une diminution de la qualité des eaux et de la diversité de la faune aquatique.

○ **Feu**

Autrefois sans danger en forêt dense, ce risque est devenu préoccupant sur les terroirs villageois riverains, en lisière de formations naturelles rendues vulnérables par les ouvertures du couvert dues à l'exploitation forestière et par l'aggravation des déficits hydriques saisonniers. Un départ de feu a d'ailleurs été enregistré en février 2012 à l'Est du parc (Campement Soubré 3).

Ce risque « para-naturel » est présent au nord et à l'est du PNT. Il est particulièrement marqué entre Buyo et V1 (ou *Tchéty*) par l'existence d'une route d'usage public traversant le PNT ainsi que par celle du passage d'une ligne électrique de haute tension. Ce passage, dominé par des plantes herbacées héliophiles, est entretenu par la société concessionnaire, la CIE. Un départ de feu a d'ailleurs été observé au bord de cette route en février 2012.

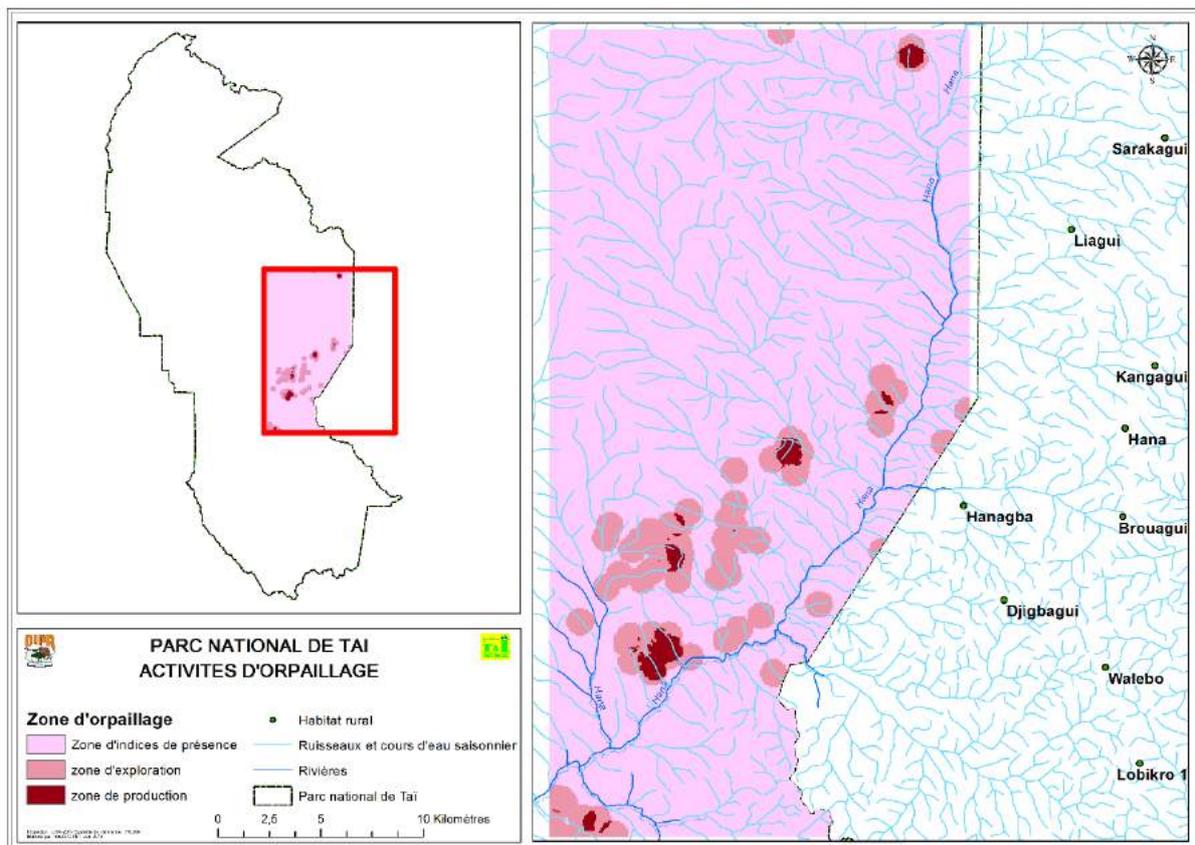


Figure 12 : Carte des sites d'orpaillage dans le Secteur de Soubré

○ **Epizooties**

Certaines espèces animales, notamment les chimpanzés, ont vu leurs effectifs diminuer de 2009 à 2012 d'après les résultats de suivi-écologique. En tenant compte des résultats de surveillance, qui ne démontrent pas un ciblage des individus de cette espèce, l'on peut envisager des mortalités dues à des maladies telles que l'Anthrax (charbon). Selon (Leendertz & al., 2004), 14 cas de mortalité subite dues au bacille de l'anthrax ont été signalés de 1992 à 2009. En outre, l'agent pathogène *Streptococcus pneumoniae*, responsable de maladies respiratoires serait à l'origine de 14 cas de mortalité de primates de 1999 à 2006.

○ **Déconnexion génétique entre populations**

La déconnexion écologique du parc d'avec les forêts classées périphériques, qui ont quasiment disparu, laisse présager un isolement des populations de ces espèces vivant dans le parc. En l'absence de corridors écologiques, que l'on espère sauvegarder entre le PNT et les forêts du Libéria, cette situation entraînerait un arrêt des flux génétiques entre certaines populations animales. La mise en place du corridor transfrontalier Taï-Grebo-Sapo en préparation dans les Secteurs de Djouroutou et de Taï pourrait favoriser la migration des populations animales entre la Côte d'Ivoire et le Libéria.

○ **Faible application des textes de la protection de la nature**

La surveillance et la protection du PNT nécessitent l'implication de plusieurs acteurs, chacun à un niveau précis. Les agents de surveillance appréhendent les individus ayant contrevenu aux dispositions légales de la protection de la nature et les mettent à la disposition des autorités judiciaires. Pour des raisons diverses, ces personnes appréhendées et mises en cause sont parfois relâchées. Cela pourrait favoriser les cas de récidives et la démotivation des agents.

- **Faible niveau éthique de certains agents**

L'action de police des agents du PNT est mieux comprise par les populations riveraines que celle des agents des Eaux et Forêts exerçant dans l'administration forestière en général (Varlet, 2012). Cependant, certains manquements à l'éthique parfois relevés chez des agents dans le cadre de leur mission sont sanctionnés par la hiérarchie conformément au règlement intérieur de l'OIPR. Ces manquements concernent le non-respect des droits des mis en causes, notamment les conditions de leur détention, la prolongation des gardes à vue, les voies de fait sur des personnels civils, etc. Des formations en droits de l'homme devront permettre d'améliorer le professionnalisme des agents.

- **Pollution chimique**

De nombreux petits affluents traversent des zones agricoles et se jettent dans la Hana, seul cours d'eau entrant au Point O dans le PNT. La Hana transporte ainsi dans le PNT une charge de matières chimiques (pesticides et engrais) issues de l'exploitation agricole, principalement de la culture du cacao. Ces produits phytosanitaires polluent la source des eaux du PNT. Des traces de pollution aux nitrates, nitrites et phosphates ont été relevées au niveau des cours d'eaux provenant de l'est du parc (Grell et al., 2013).

- **Plantes envahissantes**

La retenue du Lac de Buyo est alimentée par les cours d'eau du N'Zo et du Sassandra. Dans le N'Zo, prolifèrent de grandes étendues d'une plante carnivore subaquatique appartenant au genre *Utricularia* et qui vit dans les milieux pauvres en substances nutritives. A la jonction des eaux, on note la présence de tiges de roseaux et de jacinthes d'eau qui ne sont pas emportées par le courant. Les roseaux puisent leurs substances nutritives à 3 ou 4 mètres de profondeur tandis que celles des jacinthes sont charriées par le Sassandra. Elles forment de grandes étendues de végétation de plantes flottantes. Elles offrent certainement des zones de frai et de croissance pour les poissons (Grell et al., 2013).

Cependant, les plantes envahissantes entraînées par le courant peuvent représenter un problème pour les turbines électriques, gêner la navigation et freiner l'exploitation économique du lac. En outre, la prolifération des roseaux met en exergue une certaine eutrophisation du Lac.

- **Construction d'infrastructures économiques dans les environs du parc**

Il s'agit du barrage hydroélectrique de Soubré et du chemin de fer minéralier San-Pedro – Man.

Concernant le barrage, il convient de noter que la retenue sera construite sur le fleuve Sassandra près de Soubré, en amont de Kpehiri. Elle affectera les villages de Kpehiri, Kouamekro, Koperagui et Gnamagui et remontera jusqu'aux abords de la forêt classée des Monts Kourabahi.

Le barrage comportera, entre autres, une digue en remblai d'une hauteur maximale de 15,5 m et d'une longueur de 4,5 km ainsi qu'un déversoir vanné large d'environ 70 m. La présence du barrage créera une retenue de 17,3 km² à la cote de la retenue normale et 22,2 km² à la cote des plus hautes eaux. Une production moyenne annuelle de 1200 gigawattheure/an représentant 2/3 de la production de toutes les centrales actuelles est attendue.

Ce barrage hydro-électrique pourrait augmenter la pression foncière sur les terres situées entre Soubré et le Parc national de Taï.

Le projet de construction d'un chemin de fer minéralier entre San-Pedro et Man, quant à lui, s'inscrit dans le cadre de la politique de développement minier de la Côte d'Ivoire et résulte de la nécessité de favoriser la mise en valeur des importants gisements miniers découverts depuis les années 1970 dans l'ouest du pays. Identifié en 1975, ce projet était, à l'origine, essentiellement destiné à l'évacuation du minerai de fer extrait de la mine du Mont Klahoyo située à proximité de la ville de Man vers le port autonome de San-Pedro. Mais, ce chemin de fer servira certainement aux autres mines se trouvant dans la région, créant ainsi un pôle économique de développement local et sous-régional à travers l'intensification des échanges économiques induite par sa présence.

Le tracé actuel longe le PNT sur son flanc Est, entre le parc et l'axe routier Soubré-San-Pedro. Les résultats de l'étude d'impact environnemental ne sont certes pas encore disponibles mais il est à redouter des effets sur la conservation du parc.

- **Création de blocs agro-industriels dans la Forêt classée de Rapides Grah et déguerpissement des populations infiltrées**

Suivant l'arrêté ministériel n°259/MINEF/SODEFOR du 15 mars 2012, il est prévu la création de trois blocs agro-industriels, au sein de la forêt classée de Rapides Grah pour une superficie totale de 90 000 ha, représentant 41% de surface de cette forêt classée en dehors de ses enclaves. La quasi-totalité du territoire de cette forêt classée est infiltrée et fait l'objet d'activités agricoles.

Il serait difficile de créer ces trois blocs sans le déguerpissement de nombreux paysans installés dans la forêt classée.

De même, le déguerpissement des forêts classées de l'Ouest de la Côte d'Ivoire fortement infiltrées suivant l'arrêté circulaire interministériel n° 4113/PR/MPRCD/MEEF/ du 24 mai 2012, relatif à l'occupation illégale des forêts et aires protégées par des populations civiles, pourrait engendrer des pressions anthropiques sur le PNT, seul bloc de forêt sempervirente encore intact dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire.

- **Pêche illégale**

La population riveraine du PNT pratique la pêche sur les îles du Lac de Buyo. Sur ces îles, les pêcheurs installés exercent une activité avec des équipements inadaptés. Les filets maillants sont inappropriés et détruisent la base de la ressource. D'autres espèces telles que les tortues d'eau, les loutres et autres reptiles sont systématiquement pris dans les filets appauvrissant davantage la ressource halieutique. Les sites de frayères ne sont pas épargnés et la ressource halieutique se fait de plus en plus rare.

- **Braconnage**

L'activité illégale de braconnage est persistante et fait courir le risque de la disparition de certaines espèces. Les données des dernières années ne montrent guère d'amélioration de la situation (Tableau 7).

Tableau 7 : Résultats de surveillance de 2009 à 2012

Résultats	2009	2010	2011	2012
Nombre de patrouilles	128	79	61	118
Présence en forêt Agents (homme-jour)	6 316	3 268	2 077	4552
Délinquants saisis	92	56	129	211
<i>Braconniers</i>	<i>61</i>	<i>38</i>	<i>81</i>	<i>87</i>
<i>Orpailleurs</i>	<i>5</i>	<i>12</i>	<i>40</i>	<i>96</i>
<i>Paysans</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>8</i>	<i>19</i>
<i>Autres</i>	<i>25</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>9</i>
Fusils calibre 12	31	21	52	63
Munitions C12	186	335	411	894
Dépouilles animales	264	92	335	202
<i>Céphalophes</i>	<i>178</i>	<i>45</i>	<i>145</i>	<i>132</i>
<i>Singes</i>	<i>48</i>	<i>32</i>	<i>150</i>	<i>45</i>
<i>Chimpanzés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Autres</i>	<i>38</i>	<i>15</i>	<i>39</i>	<i>25</i>

Les indices d'agressions (foyers de feux, de pistes découverts, pièges, étuis ramassés, coups de feu entendus, etc.) mis en exergue par les différentes phases du suivi-écologique confirment la persistance de cette activité (figure 13).

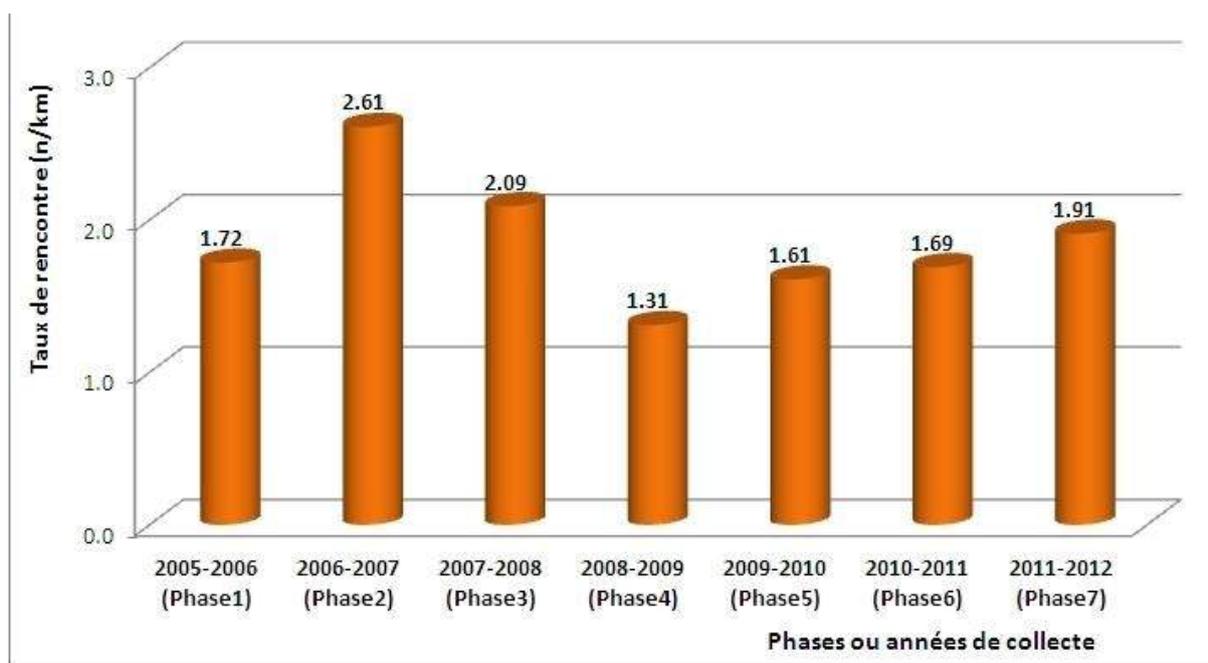


Figure 13 : Taux de rencontre des agressions sur la faune

6.3. Analyse SWOT

Cette analyse a pour but d'identifier et d'évaluer les éléments susceptibles d'influencer la mise en œuvre du PAG. On y distingue les facteurs internes (Forces et Faiblesses du contexte de la gestion de l'OIPR) et les facteurs dépendant de l'environnement extérieur (Opportunités et Menaces).

6.3.1 Forces et faiblesses

Les forces du contexte actuel de la gestion du PNT sont les suivantes :

- Statut de Site du Patrimoine mondial
- Intégrité territoriale satisfaisante
- Populations viables d'espèces importantes
- Volonté d'adhésion des riverains à la conservation
- Existence d'outils de gestion (Plan d'aménagement et de gestion, Plan d'affaires, Stratégie de surveillance, Stratégie de biomonitoring, Plan d'équipement et d'investissement, Plan d'opérations)
- Appui de partenaires techniques et financiers
- Moyens financiers disponibles
- Cadre organisationnel performant.

Par contre, les points suivants constituent des faiblesses :

- Occupations illégales
- Implication insuffisante des communautés
- Faible intégration du PNT aux initiatives de développement en périphérie
- Insuffisance de coordination et de synergie avec les partenaires
- Capacité de gestion incomplète du suivi écologique
- Coût trop élevé du fonctionnement et de l'entretien
- Accès et circulation difficiles

- Absence de plans et de stratégies clés (Plan de développement écotouristique, Stratégie de communication, Manuel de suivi-évaluation).

6.3.2 Opportunités et menaces/contraintes

Les opportunités à relever sont les suivantes :

- Valorisation des statuts de Site du Patrimoine mondial et de Réserve de biosphère ;
- Valorisation des services écosystémiques du PNT ;
- Potentiel de support pour la recherche et la formation ;
- Haut potentiel de ressources génétiques ;
- Haut potentiel écotouristique ;
- Paysage médiatique important ;
- Partenariats avec le secteur privé, les structures académiques et les projets ;
- Contribution au financement du PNT par les entreprises agro- industrielles.

Les menaces et contraintes de la gestion du PNT sont les suivantes :

- Pression croissante de l'immigration agricole en périphérie ;
- Isolement écologique progressif ;
- Pistes d'accès dégradées ;
- Environnement sécuritaire fragile ;
- Lourdeur des procédures d'accès aux financements ;
- Faible application des textes en vigueur par certaines autorités ;
- Interférences de certaines autorités dans la gestion ;
- Construction du barrage hydro-électrique de Soubré et de la ligne de chemin de fer San-Pedro – Man ;
- Risque de ruée de populations infiltrées dans les forêts classées environnantes sur le PNT consécutif à leur déguerpissement possible de ces forêts dans le cadre de projets de création de blocs agro-industriels à l'intérieur de ces forêts.

6.4. Vision et Objectifs du PNT

6.4.1 La Vision (horizon 30 ans)

La vision du PNT est la suivante :

« Le Parc national de Taï, Patrimoine mondial et Réserve de Biosphère, le plus vaste massif forestier primaire de l'Afrique de l'Ouest, est conservé dans son intégrité, valorisé et assure des services écosystémiques au bénéfice des générations actuelles et futures. »

Pour tendre vers cette vision, il est nécessaire pour la direction du PNT de mettre un accent particulier sur les principaux enjeux de conservation suivants :

- *Le maintien de l'intégrité territoriale du PNT et de ses valeurs* de façon à conserver son statut de Patrimoine mondial et à jouer son rôle environnemental au bénéfice des populations et des exploitations agro-industrielles en zone périphérique ;
- *La préservation de la qualité des écosystèmes forestier et aquatique du PNT* de sorte à maintenir les populations animales et végétales viables dans des états écologiquement stables en vue notamment de la sauvegarde de la biodiversité, de la production agricole durable et de la valorisation des potentialités touristiques ;
- *Le développement d'activités de recherche* pour une meilleure connaissance des potentialités du parc en vue d'orienter sa gestion.

Les valeurs, cibles de conservation et menaces sont contenues dans le tableau 8.

Tableau 8 : Valeurs, cibles de conservation et menaces dans le PNT

Valeurs de conservation	Cibles de conservation	Menaces	Conditions désirées
Intégrité territoriale du massif	<ul style="list-style-type: none"> ○ Continuité de la couverture forestière ○ Intégrité des limites ○ Récupération des zones illégalement occupées 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pression de l'agriculture ○ Feu ○ Orpaillage ○ Influence négative de certaines autorités administratives, politiques ou judiciaires ○ Corruption de certains agents 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>L'intégrité territoriale est maintenue avec l'implication des populations locales</i> ○ <i>Pas de zones illégalement occupées</i>
Qualité des systèmes aquatiques	Intégrité des îles et du plan d'eau du Lac de Buyo	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pêche illégale ○ Pollution chimique ○ Plante envahissante (Jacinthe d'eau) ○ Occupation agricole illégale des îles 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Les systèmes aquatiques sont protégés</i> ○ <i>Les plans d'eau sont valorisés</i> ○ <i>Les îles sont débarrassées de toute occupation agricole</i>
	Qualité des eaux et habitats ripicoles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pollution chimique ○ Occupation agricole sur la rive Est de la rivière Hana ○ Orpaillage ○ Pêche illégale 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Les sources d'eau potable de la région sont protégées</i> ○ <i>Les espèces halieutiques sont maintenues</i>
Ecosystèmes peu connus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Zones de forêts inondables ○ Inselbergs 	Appauvrissement de milieux potentiellement riches	<i>Les sites sont inventoriés de manière exhaustive</i>
Espèces animales et végétales	Espèces phares : <ul style="list-style-type: none"> ○ Eléphant ○ Hippopotame pygmée ○ Chimpanzé ○ Panthère ○ Buffle ○ Touraco géant ○ Picatharte chauve de Guinée 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Braconnage ○ Perte d'habitats ○ Déconnection génétique entre populations ○ Epizooties 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Les effectifs des populations sont restaurés à ceux des années 2000</i> ○ <i>Les espèces phares sont valorisées par le tourisme de vision au bénéfice du parc et des communautés locales</i>
	Espèces endémiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Céphalophe de Jentink ○ Pintade à poitrine blanche ○ Hippopotame pygmée 		<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Les espèces endémiques sont protégées</i>
	Espèces peu connues : <ul style="list-style-type: none"> ○ Picatharte chauve de Guinée, Chouette pêcheuse d'Ussher et Gobe mouche du Nimba ○ Oiseaux migrateurs 		<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Des données préliminaires sur les espèces peu connues existent</i>

6.4.2 Objectifs de gestion

Pour assurer le maintien des valeurs du PNT, l'objectif suivant devra être atteint : « *Disposer d'un système de protection et de valorisation efficace et durable, et renforcer le rôle environnemental régional du Parc national de Taï en collaboration avec les populations riveraines et la communauté internationale* ».

Pour atteindre cet objectif, diverses stratégies doivent être mises en œuvre :

- *Le renforcement de la surveillance* sur toute l'étendue du parc en mettant l'accent sur les zones vulnérables avec une présence quasi-permanente des agents de surveillance. L'efficacité des actions de surveillance dépendra de :
 - la qualité et le nombre d'agents disponibles ;
 - l'acquisition des équipements et la mise en place des infrastructures adéquates ;
 - la disponibilité et la régularité des ressources financières ;
 - la mise en œuvre d'une stratégie de surveillance efficace.
- *Le renforcement des capacités de suivi des paramètres biologiques* du parc et la qualité de la recherche dans le parc afin que les décisions et orientations de gestion soient prises sur la base d'informations de qualité reflétant au mieux la réalité du terrain ;
- *Le renforcement des mécanismes de concertation* et de collaboration avec les communautés locales afin que ces dernières adhèrent aux objectifs du parc, appuient les activités de conservation et bénéficient de la présence du parc ;
- *La promotion de l'image de marque du parc permettant de valoriser ses atouts et potentialités touristiques* en vue de générer des retombées pour les communautés riveraines et d'assurer la conservation durable du parc.
- *Le développement d'une synergie d'action et d'un partenariat fort* avec les partenaires de l'OIPR et les autres acteurs, en particulier les agro-industriels et les scientifiques dans l'optique d'une valorisation des services environnementaux fournis par le parc.

Ces stratégies se traduisent en sept objectifs de gestion, chacun étant associé à une série de résultats attendus. Ces objectifs de gestion sont :

- *Assurer l'intégrité territoriale du PNT, de ses habitats et de sa biodiversité*
- *Contribuer à l'amélioration des connaissances du PNT sur la base des résultats du Suivi écologique et de la Recherche*
- *Renforcer l'implication des communautés riveraines dans la gestion, la conservation du PNT et dans le développement intégré*
- *Améliorer l'image et la perception du PNT en vue de mieux faire connaître son importance et d'assurer sa pérennité*
- *Développer un tourisme durable et participatif au PNT*
- *Doter le PNT d'infrastructures et équipements adéquats et opérationnels*
- *Assurer une gestion administrative et financière du PNT performante et transparente.*

Les résultats attendus et activités nécessaires pour atteindre ces objectifs de gestion sont présentés dans les chapitres relatifs aux programmes d'aménagement et de gestion. Ces programmes constituent donc la partie essentielle du plan. Un plan d'actions en annexe 6 résume les programmes, résultats et activités.

La présentation des programmes de gestion est précédée par un chapitre 7 relatif au zonage, qui constitue le socle sur lequel les programmes de gestion seront construits.

Chapitre 7 : Zonage et unités de gestion

Le zonage est un outil de planification permettant d'identifier les zones dans lesquelles certains types d'activités peuvent se faire de manière optimale afin que les objectifs de l'aire protégée soient atteints.

Le plan de zonage du PNT tient donc compte des aspects suivants :

- Le statut juridique du parc ;
- Les statuts de réserve de biosphère et de patrimoine mondial ;
- Les zones particulièrement importantes pour la protection de la faune et de la flore ;
- Les zones particulièrement propices à la recherche ;
- Les opportunités récréatives et touristiques ;
- La localisation des menaces.

Le PNT, de par son statut, est un espace affranchi de tout droit d'usage conformément à la législation en vigueur (zone de protection intégrale).

Les différentes zones de la réserve de biosphère de Taï sont :

- Une **aire centrale** ou zone de protection intégrale de 420 200 ha
Dans cette zone, aucune forme d'exploitation ne sera autorisée sans l'avis préalable du gestionnaire.
- une **zone tampon** qui entoure la précédente et dont l'accès est réglementé. Elle est constituée comme suit :
 - des sites dédiés à la recherche scientifique d'environ 26 700 ha. Cela n'exclut pas la conduite des activités de recherche dans d'autres parties de la réserve de biosphère ;
 - des sites de valorisation écotouristique d'environ 10 500 ha situés dans les secteurs de Djouroutou et de Taï ;
 - une zone de régénération naturelle d'environ 4 500 ha qui est constituée de l'ensemble des espaces anciennement occupés par les cultures dont le processus de récupération, en cours, est supposé s'achever en 2015 ;
 - une zone de frayère pour la protection des zones de reproduction des ressources halieutiques. Cette zone couvre une superficie de 8 200 ha et se situe sur la rive droite du lac de Buyo ;
 - la Réserve de Faune du N'zo d'environ 4 500 ha.
- Une **zone de transition** dite zone périphérique où il peut se dérouler toutes sortes d'expérimentations ayant trait au développement durable. Elle est constituée des terroirs contigus aux limites de la zone tampon. Elle comprend également une partie des forêts classées de Haute-Dodo et de Rapides Grah dans sa partie sud et sud-est. Le corridor Taï-Grebo-Sapo, un couloir écologique potentiel de 2 300 ha (avec une envergure de 250 m de part et d'autre le long de la rivière Saro) fait également partie de cette zone.

Le zonage de gestion est susceptible d'évoluer en fonction de l'atteinte des résultats de gestion. En outre, le suivi général du PNT tous les 3 ans et le suivi rapproché annuel des zones vulnérables ou à risque permettront de corriger le zonage et de réorienter si nécessaire les stratégies de gestion (Cf. Tableau 9, figures 14 et 15).

Par ailleurs, plusieurs zones vulnérables sont à considérer. Il s'agit :

- des zones de plantations de cacaoyers de Soubré et Djapadji qui se sont retrouvées au fil des classements successifs à l'intérieur du parc et qui étaient, jusqu'à présent tolérées dans le cadre d'une stratégie de récupération basée sur la régénération naturelle ; elles représentent environ 3 500 ha ;
- les berges de la rivière Hana régulièrement affectées par l'orpaillage artisanal illégal ;
- Les îlots de terres fermes restées immergées après les remontées des eaux du barrage de Buyo et qui sont pour la plupart occupées par de vieilles plantations cacaoyères d'environ 500 ha ;

- La zone d'ADK, d'une superficie d'environ 1 500 ha, qui a servi de zone de production à l'unité de production de bois installée depuis plusieurs années et qui n'est plus fonctionnelle.

Le zonage de gestion est susceptible d'évoluer en fonction de l'atteinte des résultats de gestion. En outre, le suivi général du PNT tous les 3 ans et le suivi rapproché annuel des zones vulnérables ou à risque permettront de corriger le zonage et de réorienter si nécessaire les stratégies de gestion (Cf. Tableau 9, figures 14 et 15).

Les images satellitaires de haute résolution (2,5 m x 2,5 m) permettront de déterminer les surfaces recolonisées, d'identifier les surfaces non encore récupérées et de produire les cartes de zonage correspondantes de façon très précise. Une stratégie adaptée aux superficies restantes sera alors mise en œuvre chaque année pour récupérer les superficies restantes.

Tableau 9 : *Caractéristiques des zones à risques concernées par le suivi satellitaire annuel*

Zones	Description de la zone	Sommets	Longitude	Latitude	Superficie
1	La zone au Nord du PNT couvrant le plan d'eau du lac de Buyo ainsi que les îles qu'il contient et le site d'ADK	A	7°12'3.053" W	6°28'46.313" N	670 km ²
		B	7°20'17.131" W	6°21'54.504" N	
		C	7°8'59.317" W	6°7'39.448" N	
		D	7°0'50.954" W	6°14'31.124" N	
2	La zone à l'Est du PNT couvrant toute la ZOC du secteur de Soubré	A	6°48'47.316" W	5°56'15.66" N	880 km ²
		B	6°58'58.115" W	5°59'34.961" N	
		C	7°3'2.865" W	5°36'7.828" N	
		D	6°53'0.818" W	5°32'51.991" N	
3	La zone au Sud-est du PNT couvrant la ZOC du secteur de Djapadji, les défrichements près de Sinikossou et tout le long de la rivière Hana sujette aux activités d'orpaillage	A	6°59'0.728" W	5°38'0.034" N	920 km ²
		B	7°11'59.456" W	5°27'58.629" N	
		C	6°57'17.127" W	5°8'7.427" N	
		D	6°44'18.844" W	5°18'2.135" N	

En outre, dans le cadre du zonage⁶ de la Réserve de biosphère, une zone périphérique ou zone riveraine (zone de transition) de 983 110 ha a été considérée sur une bande d'environ 10 km autour du PNT. Cette proposition, validée avec le point focal MAB Côte d'Ivoire, reste à être matérialisée sur le terrain.

⁶ La loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, crée une zone périphérique autour des aires protégées et en précise les conditions et modalités d'association des populations vivant dans ces zones à la gestion de ces sites. Cette disposition consolide au plan juridique tous les acquis dans ce domaine.

PARC NATIONAL DE TAÏ: Localisation des zones de récupération

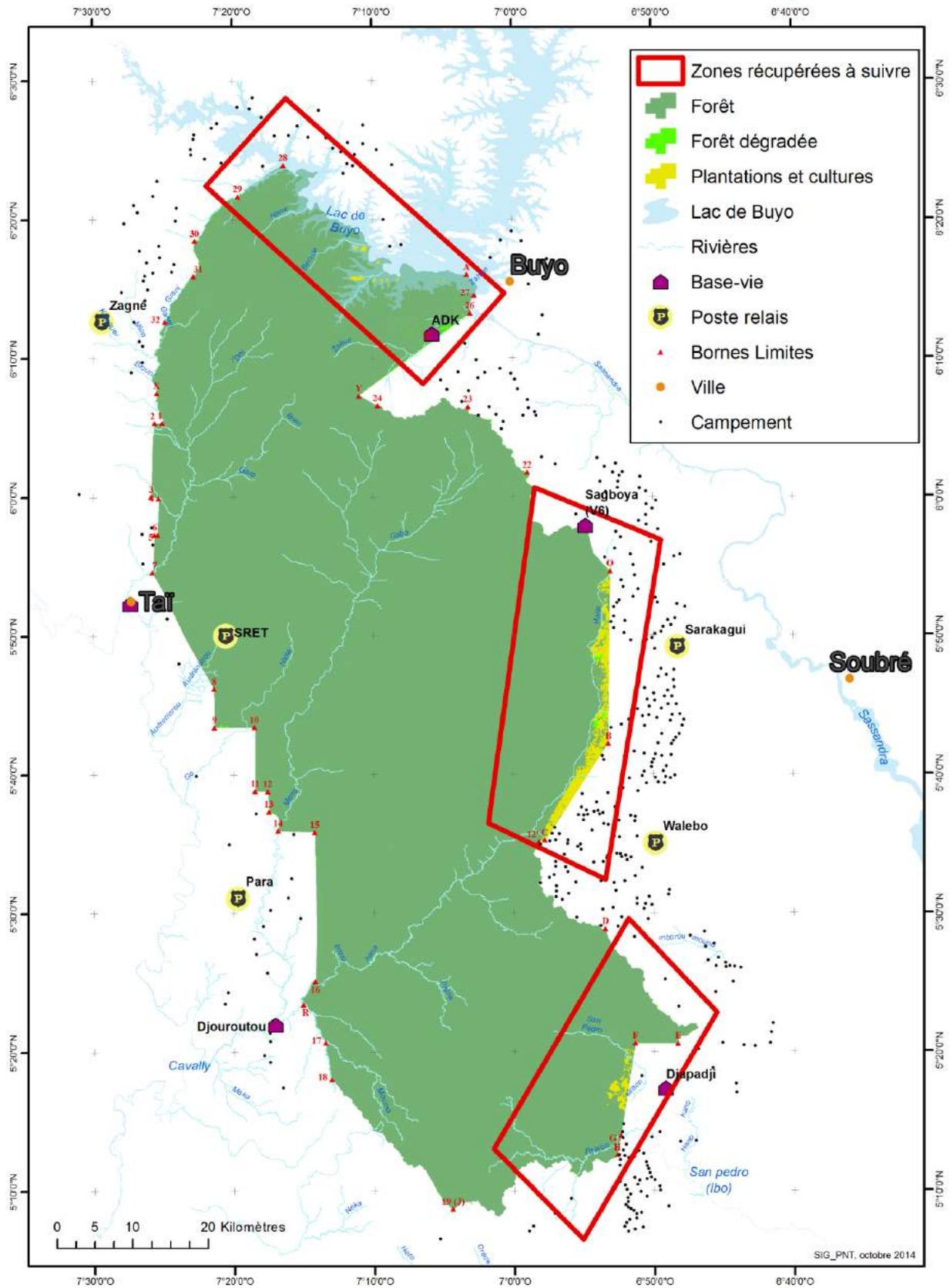


Figure 14 : Carte des zones à risques devant faire l'objet d'un suivi satellitaire annuel

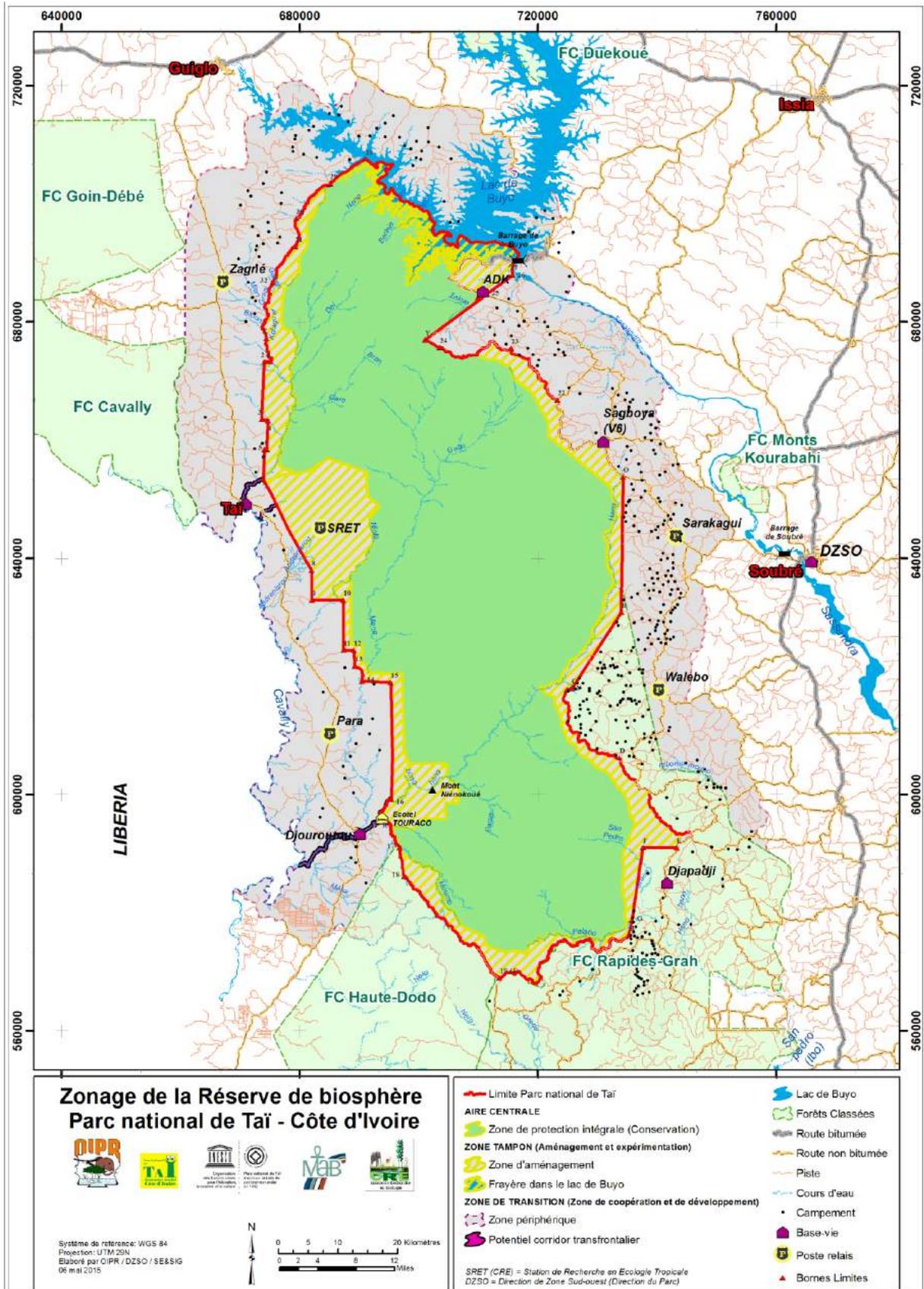


Figure 15 : Zonage 2014 de la Réserve de biosphère du PNT

Chapitre 8 : Programmes d'aménagement et de gestion

Sept programmes ont été retenus pour la mise en œuvre de ce plan d'aménagement et de gestion. Pour chaque programme, ont été définis un objectif spécifique, une stratégie d'intervention, des résultats attendus, des actions prioritaires et un cadre de suivi. L'ensemble de ces éléments donne au gestionnaire et à ses partenaires un cadre stratégique, des orientations prioritaires et des indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis.

8.1. Programme « Surveillance et protection »

L'Objectif de ce programme est : « *Assurer l'intégrité territoriale du PNT, de ses habitats et de sa biodiversité* ».

8.1.1 Stratégie d'intervention

Les activités de surveillance et de protection du PNT visent à lutter contre les activités illégales et susceptibles de menacer les cibles de conservation du site. Il s'agit notamment du braconnage, de l'orpaillage, du défrichage, des feux de forêt qui conduisent à la destruction de la faune et des habitats.

La stratégie d'intervention du système de surveillance repose sur :

- La surveillance renforcée de tout le parc et particulièrement des zones à forte concentration des espèces phares (éléphants, hippopotames pygmées, chimpanzés, panthères, buffles), endémiques (Céphalophe de Jentink, Pintade à poitrine blanche) ou peu connues (oiseaux migrateurs, Picatharte chauve) ;
- La surveillance intensive des zones vulnérables ou à risque pour le maintien de l'intégrité territoriale du PNT et la conservation de la biodiversité ;
- La reprise progressive des zones illégalement occupées par les plantations cacaoyères depuis de nombreuses années ;
- L'immatriculation foncière du PNT et des sites abritant les services de gestion (bureaux, bases-vie et centres d'animation) ;
- La prévention avec l'appui des populations riveraines, en particulier les AVCD et la répression des activités illégales ;
- Une bonne collaboration avec les autorités coutumières, politiques, administratives et judiciaires concernées.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le parc a besoin d'un effectif de 90 agents de surveillance⁷ disponibles en permanence. Les agents de surveillance seront déployés à partir des cinq secteurs opérationnels de gestion et dotés des moyens adéquats pour agir efficacement. De manière particulière, des véhicules et motos tout terrain en bon état devront être disponibles, ainsi que des téléphones satellitaires. L'armement devra être suffisant pour les agents en patrouille.

8.1.2 Résultat 1.1: La stratégie de surveillance est renforcée et mise en œuvre

La stratégie proposée préconise l'augmentation des effectifs de la Brigade mobile, à qualité égale appuyés par les agents secteur qui pourraient servir de force d'appoint.

⁷ En 2012, la moyenne de l'effort de patrouille des 31 agents du PNT est de 350 Homme-jour/mois à raison de 15 jours/mois/agent. Le but opérationnel est d'atteindre 1350 homme-jour/mois : cela correspond à à l'effort de patrouilles de 90 agents..

La nouvelle stratégie s'appuie sur trois axes :

- Ajouter la quantité à la qualité,
- Cibler les actions pour être plus efficace,
- Augmenter la réactivité et la mobilité.

1. Axe stratégique 1 : Ajouter la quantité à la qualité

L'objectif de cet axe est de parvenir à une couverture plus complète et permanente du PNT pour une meilleure sécurisation des valeurs patrimoniales en augmentant la dissuasion.

Pour atteindre cet objectif, le parc a besoin d'un effectif de 90 agents de surveillance disponibles en permanence. Cela correspond à un ratio de : 1 agent utile⁸/6 000 ha. Dans ces conditions, et en gardant le rythme actuel de 15 jours de patrouille par mois, 6 équipes de patrouilles de 7 agents de la Brigade mobile seront disponibles en permanence sur le terrain tandis que 6 autres seront au repos. Ce dispositif pourrait au besoin être renforcé par les agents des secteurs, des autres directions de zone de l'OIPR et de la force publique. Les agents de surveillance seront déployés selon les différentes tâches à effectuer à partir des cinq secteurs opérationnels de gestion et dotés des moyens adéquats pour agir efficacement. De manière particulière, des véhicules et motos tout terrain en bon état devront être disponibles. Des téléphones satellitaires et un armement suffisant seront mis à la disposition des agents en patrouille.

Cela nécessite la réalisation de formations adéquates, une meilleure coordination entre les différentes bases en responsabilisant les chefs d'équipes et l'acquisition du matériel nécessaire, surtout l'armement.

Selon les objectifs visés, plusieurs types de patrouille peuvent être menés :

- *Patrouille ordinaire de surveillance* : d'une durée de 5 à 10 jours, se fait avec au moins 4 agents et a pour objectif de surveiller les zones spécifiques. L'itinéraire de la patrouille et les zones à parcourir sont choisies soit en fonction de la programmation systématique et mensuelle des activités de surveillance, soit en fonction des informations spécifiques obtenues;
- *Mission de contrôle* : dure moins de 5 jours. Elle est conduite sur la base d'informations reçues.
- *Patrouille d'envergure* : d'une durée de 10 à 15 jours, s'effectue avec un effectif important d'agents de surveillance (au moins 30 agents) afin de ratisser de plus vastes superficies. Lorsque la patrouille a pour objectif de traverser le parc sur toute sa largeur, on la nomme *patrouille de traversée*.

• Axe stratégique 2 : Cibler les actions pour être plus efficace

L'objectif de cet axe est d'être présent dans le temps et dans l'espace là où les valeurs patrimoniales sont les plus menacées afin d'apporter une réponse appropriée à chaque cas d'agression.

La réalisation de cet axe repose sur deux préalables :

- disposer des informations en temps réel sur les indices d'agressions et la présence d'espèces emblématiques, de façon à pouvoir planifier les patrouilles de manière optimale sur la base de 1 350 hommes-jours/mois.
- définir une action stratégique adaptée à chaque cas : orpaillage, plantations, villages de pêcheurs, braconnage, etc.

Cet axe nécessite la redéfinition du système de suivi écologique et des indices d'agressions pour disposer de meilleures données en temps réel. Ces données seront également collectées par les équipes de surveillance. Le traitement des données de patrouilles se fera avec le logiciel SMART ou tout autre logiciel.

⁸ L'expression « agent utile » désigne ici un agent qui prend une part effective et active aux missions de surveillance.

L'analyse des résultats de ces traitements, par la méthode des quadrats (5 km x 5 km), l'amélioration du réseau d'informateurs, la disponibilité de données additionnelles grâce à l'utilisation ponctuelle de moyens aériens conduiront à une planification plus aisée des patrouilles.

- **Axe stratégique 3 : Augmenter la réactivité et la mobilité.**

L'objectif de l'axe 3 est d'agir promptement pour empêcher ou limiter la dégradation des valeurs patrimoniales et dissuader les récidives.

La vitesse de réaction a un effet dissuasif important. Elle permet aussi de limiter les pertes irréparables (dégradation de la forêt, baisse de l'effectif d'une espèce menacée en dessous du seuil de viabilité). C'est donc un atout majeur de protection des valeurs patrimoniales.

Cela passera par:

- l'utilisation de requêtes ciblées sur les logiciels dont SMART pour préciser les problèmes en intensité et en localisation (production de cartes) et planifier une réponse adaptée.
- l'analyse des pratiques des agresseurs en vue de planifier des actions appropriées.
- la liaison entre la détection des agressions (utilisation ponctuelle régulière de l'avion sur les sites d'orpaillage, la ZOC,...) à la rapidité de réaction par la transmission directe de l'information à une équipe prépositionnée à proximité.
- la facilitation du déplacement des équipes en améliorant les pistes d'accès au parc.
- le prépositionnement temporaire sur un site problématique comme les sites d'orpaillage.
- la mise en place de stratégies de suivi après la récupération d'une zone d'agression.

Parallèlement, les AVCD devront être mieux organisées pour apporter leur appui à la sensibilisation des populations riveraines et au renforcement du système d'informations du dispositif de surveillance du parc. Elles seront équipées en matériels de communication pour être plus efficaces.

Les autorités administratives seront sollicitées pour apporter leur appui dans la mise en œuvre de cette activité.

L'évaluation de l'efficacité de la stratégie de surveillance du PNT est faite à partir d'indicateurs d'activités et d'impacts.

Les indicateurs d'activités permettront de suivre le nombre de patrouilles réalisées par mois en utilisant des indicateurs simples, mais également l'objectif des patrouilles et leur répartition spatiale.

Les indicateurs d'impact retenus sont les suivants :

- Pour l'habitat :
 - la proportion de végétation (forêt et non forêt) par rapport à l'ensemble de la surface de végétation du PNT : suivi satellitaire, tous les trois ans,
 - le nombre de sites de nouvelles agressions spatiales au cours d'un trimestre (défrichement, plantation, site d'orpaillage...) relevé lors des survols aériens et/ou des patrouilles terrestres,
- Pour la faune : les données proviendront des effectifs, densité et spatialisation provenant du monitoring annuel dont la conception sera redéfinie, et des données collectées lors des patrouilles qui seront traduites en Indice Kilométrique d'Abondance (IKA). On pourra obtenir par exemple des IKA par espèce emblématique relevés au cours des patrouilles, ou des IKA par quadrat et par espèce emblématique relevés au cours des patrouilles.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau n°10 ci-dessous.

Tableau 10 : *Cadre de suivi de l'effort de surveillance*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
% de quadrats de 5 km x 5 km parcourus chaque année par les unités de surveillance	AD	85%	Rapports d'activités SMART/autre logiciel	Trimestriel	Coordonnateur BM (CBM) CCSE&SIG
Nombre d'HJ de patrouille/an a. Ordinaire b. Envergure	7 925	8 400 (a)	Rapports d'activités de la Brigade mobile	Mensuel	Coordonnateur Brigade mobile
	1 600	2 400 (b)		Trimestriel	
Nombre de missions de patrouilles d'envergure réalisées	2	3	Rapports d'activités de la Brigade mobile	Mensuel	Coordonnateur Brigade mobile
Proportion de patrouilles effectuées dans les zones vulnérables	44%	Au moins 50%	Rapports d'activités de la Brigade mobile SMART/autre logiciel	Trimestriel	Coordonnateur Brigade mobile

8.1.3 Résultat 1.2 : *L'immatriculation foncière du PNT et des sites abritant les Services de gestion est obtenue*

Bien que les limites du PNT ne soient pas contestées, son inscription dans les livres de la Conservation foncière sécuriserait davantage ce patrimoine forestier relevant du domaine public inaliénable de l'Etat. Il en est de même pour les sites où sont installés les bases-vies, les bureaux et postes relais.

L'atteinte de ce résultat sera évaluée grâce au cadre de suivi présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : *Cadre de suivi de la sécurisation foncière du PNT et des Services de gestion*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Titre foncier du PNT obtenu à l'horizon 2016	0	1	Relevé d'extrait du livre de la Conservation foncière	Annuel	DZSO
Nombre de titres fonciers des sites abritant les Services de la Direction du PNT obtenus à l'horizon 2016	0	20	Relevé d'extrait du livre de la Conservation foncière de San Pédro et Gagnoa	Annuel	DZSO

8.1.4 Résultat 1.3 : *Les superficies illégalement occupées dans le parc sont récupérées*

Les classements successifs du PNT ont laissé en héritage en 1978 des plantations de cultures à l'intérieur du PNT. En 2000, 724 ha ont été détruits du côté ouest du parc, dans la zone de Taï avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Du côté Est, faute de moyens financiers, les plantations sont restées

circonscrites dans une zone qui a été ensuite l'objet d'une stratégie de récupération progressive initiée à partir de 2006. 3500 ha de plantations d'un âge variant entre 24 et 30 ans ont ainsi été recensés.

Profitant des crises militaro-politiques et de l'insuffisance de surveillance, les défrichements se sont accentués dans les Secteurs de Soubré et Djapadji, et les îlots de forêts entre les plantations ont été dévastés. Par la même occasion, le braconnage, l'orpaillage, l'utilisation de produits phytosanitaires se sont intensifiés menaçant la rivière Hana et ses affluents. De même, les îles et presqu'îles du Lac de Buyo dans le Secteur ADK/V6 ont vu les exploitations agricoles être entretenues et s'étendre. Environ 300 ha sont concernés dans cette zone.

Il s'agira au cours des 5 prochaines années de rétablir une certaine équité en faisant appliquer stricto sensu la législation nationale relative aux parcs nationaux conforme au statut de Patrimoine mondial du PNT. Fin 2015, aucune exploitation agricole ne devrait se trouver à l'intérieur du PNT. Il convient de préciser, à ce propos, que des programmes spécifiques de récupération de ces zones à risque situées dans les secteurs de Soubré, Djapadji et ADK/V6, initiés à cet effet depuis 2012, ont déjà permis d'aménager plus de 2500 ha sur les 3800 prévus.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : *Cadre de suivi de la récupération des zones occupées illégalement par les cultures*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Proportion d'exploitations agricoles à l'intérieur du PNT à l'échéance 2018	70.5%	0%	Rapports d'activités, Rapports de mission d'évaluation	Annuel	Chefs secteurs et Coordonnateur Brigade Mobile

8.2. Programme « Suivi-écologique et Recherche »

L'objectif de ce programme est : « *Contribuer à l'amélioration du système de gestion du PNT sur la base des connaissances issues des résultats du Suivi-écologique et de la Recherche* ».



Photo n°11 : Agent effectuant des mesures sur des crottes d'éléphant lors d'une mission de suivi écologique



Photo n°12 : Ecologues effectuant la mesure de la distance Perpendiculaire

8.2.1 Stratégie d'intervention

Le programme « Suivi-écologique et Recherche » répond à la nécessité pour le gestionnaire de bien connaître le PNT et son évolution. Il doit permettre aux gestionnaires de mieux comprendre le fonctionnement de l'écosystème et d'évaluer l'impact des mesures de gestion, en particulier sur les cibles de conservation.

Le programme combinera des activités de recherche visant à combler les lacunes de connaissances scientifiques avec des activités de suivi (monitoring) de l'évolution des Valeurs Universelles Exceptionnelles (VUE) du PNT. Dans cette optique, deux actions préalables seront réalisées :

- L'élaboration des termes de référence de recherches sur des écosystèmes et espèces peu connus ainsi que sur les communautés et populations riveraines ;
- La capitalisation des travaux de recherche déjà réalisés au PNT.

Le programme permettra également de procurer des informations précises à des fins d'éducation, de sensibilisation et de promotion du site (tourisme, recherche de fonds, implication d'autres institutions de recherche, etc.).

Des thèmes prioritaires pour le PNT seront élaborés. Les gestionnaires du PNT appuieront les initiatives de recherche de financement pour ces thèmes de recherche.

Les activités de recherche seront conduites en collaboration avec des universités ou des institutions de recherche nationales et internationales avec lesquelles des conventions de partenariat seront établies.

Des rencontres régulières d'échanges sur les activités de recherche seront réalisées pour renforcer la synergie avec les acteurs de la recherche.

8.2.2 Résultat 2.1 : Le statut des cibles de conservation et des menaces est connu et suivi

Les activités suivantes seront menées :

- Déterminer le statut des différentes cibles de conservation et le degré des menaces sur ces cibles
Des études spécifiques à l'échelle du PNT permettront d'obtenir des informations de base sur les cibles de conservation.
Pour chacune des cibles de conservation et des menaces identifiées, une méthode de suivi sera élaborée et mise en œuvre.

- Suivre les différentes cibles de conservation et le degré des menaces sur ces cibles.
Le suivi-écologique établi de façon générale pour le PNT, permet d'obtenir les informations de base pour la conception du plan de suivi des cibles de conservation et des menaces.

Le suivi-écologique permettra de déterminer les attributs quantitatifs et spatiaux des cibles de conservation (tendance, abondance, densité, etc.).

Par ailleurs, des images satellitaires seront acquises et analysées pour suivre l'évolution du taux de couverture forestière du PNT.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : *Cadre de suivi du statut des cibles de conservation*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
% des directives du plan de suivi du statut des cibles de conservation et menaces à la 3 ^{ème} et à la 5 ^{ème} année	0	Au moins 75%	Rapport d'activités	annuelle	DZSO
Nombre d'analyses d'images satellitaires sur la couverture et la typologie forestières à la 3 ^{ème} et à la 5 ^{ème} année	1	2	Rapport d'analyse des images satellites	annuelle	Chargé suivi-écologique et SIG
Nombre de missions de reconnaissance aérienne de zones dégradées/an	0	3	Rapport d'activités	annuelle	Chargé suivi-écologique et SIG
Nombre de missions de collecte annuelles de données	AD	X	Rapport d'activités	trimestrielle	Chargé suivi-écologique et SIG

8.2.3 Résultat 2.2 : Les connaissances sur les espèces et les écosystèmes peu connus du PNT sont améliorées

Il s'agit d'études permettant d'une part de compléter les informations écologiques et biologiques sur le site et d'autre part, de mieux comprendre la dynamique des écosystèmes, d'espèces animales et végétales peu connues et certaines espèces phares..

Une étude de la dynamique végétale des zones à risques ou vulnérables du PNT sera réalisée. Elle permettra de suivre les changements dans le temps et d'empêcher une reprise des activités agricoles et autres destructions de l'habitat en vue d'assurer une protection efficace et durable du PNT.

La collecte de données météorologiques sera réalisée pour renseigner sur les changements saisonniers ou climatiques, servir de signal d'alarme éventuel et contribuer à une meilleure connaissance des habitats. Les stations météorologiques seront acquises pour compléter le dispositif de suivi écologique. Des mesures seront effectuées par les gestionnaires qui bénéficieront au préalable de formations spécifiques pour la collecte de données et pour l'entretien des stations.

Toutes ces données permettront de mettre à jour et d'enrichir la base de données SIG du PNT. Les résultats du suivi-écologique, des patrouilles de surveillance et des recherches effectuées au PNT seront ainsi régulièrement consolidés et capitalisés.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 14 : *Cadre de suivi de l'amélioration des connaissances du PNT*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Nombre d'études spécifiques relatives aux espèces et écosystèmes peu connus réalisées à l'échéance 2018	2	6	Rapport d'études Rapport d'analyses satellitaires des images	annuelle	Chargé de suivi-écologique et SIG
Nombre de relevés de données météo/an	0	12	Relevé quotidien des stations météo/rapport d'activités de secteurs	trimestrielle	Chefs Secteurs
% des résultats de recherche sur les espèces et écosystèmes peu connus pris en compte dans la gestion du PNT/an	50%	100%	Rapport de phase de suivi-écologique	annuel	DZSO

8.2.4 Résultat 2.3 : Les thèmes de recherche prioritaires sont identifiés et les plus hautes priorités sont mises en œuvre

En 2011, un atelier bilan des 10 dernières années de recherche au PNT a permis d'identifier une quarantaine de thèmes potentiels de recherche aussi bien dans le domaine des sciences sociales, humaines que biologiques. En fonction des valeurs de conservation du PNT, les priorités ont été définies en collaboration avec les acteurs de la recherche. La prochaine étape consiste à élaborer les termes de référence et à rechercher des financements pour la conduite des études.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 15 : *Cadre de suivi de la mise en œuvre des priorités de recherche du PNT*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence	Responsable
Nombre de thèmes de recherches prioritaires validés soutenus par le PNT /an	1	Au moins 2	Compte rendu de validation du document Rapport d'activités	semestriel	Chargé de suivi-écologique et SIG

8.2.5 Résultat 2.4 : Une synergie efficace avec les institutions de la recherche est établie

Des conventions de partenariat signées avec des institutions de recherche et/ou de formation, mettront l'accent, entre autres, sur le renforcement des capacités des gestionnaires du PNT en matière d'appui à la recherche.

Des formations ponctuelles en analyses statistiques ou biométriques seront réalisées au profit des gestionnaires du parc en relation avec les acteurs de la recherche ou de l'enseignement. De même, des stages au PNT pour des étudiants seront facilités par les gestionnaires.

Les réunions d'échanges avec les acteurs de la recherche contribueront au suivi de la mise en œuvre des conventions.

Les résultats de la recherche seront capitalisés et mis à disposition de la structure de gestion du PNT.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16 : *Cadre de suivi de la mise en œuvre d'une synergie efficace avec les institutions de recherche et/ou de formation*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Nombre de thèmes de recherche répondant aux besoins du PNT traités/an	1	Au moins 1	Comptes rendus de réunions Protocoles de collaboration	annuelle	DZSO
Nombre de conventions de collaboration avec les universités et institutions de recherche exécutés	1	3	Publications/thèses /mémoires Rapports d'état d'avancement des travaux	annuelle	DZSO
Nombre de réunions d'échanges avec les institutions de la recherche/an	0	2	Comptes rendus de réunions	Semestrielle	DZSO

8.3. Programme « Gestion participative et appui au développement local »

L'objectif du programme : « *Renforcer l'implication des communautés riveraines dans la gestion, la conservation du PNT et dans le développement intégré* ».



Photo n°13 : Le chef du canton Patokola à un atelier du PNT.



Photo n°14 : Cérémonie de la cola pour souhaiter la bienvenue aux touristes dans le canton Patokola.

8.3.1 Stratégie d'intervention

La gestion participative et l'appui au développement local font partie des grandes orientations de la gestion actuelle du PNT. Cette stratégie a pour objet de créer un rapprochement entre les riverains et le PNT afin d'assurer sa conservation durable au profit des générations actuelles et futures. Les activités de gestion participative et d'appui au développement local comportent les volets de mise en place et d'encadrement d'organisations sociales jouant le rôle d'interface entre les populations riveraines et le PNT, l'appui à la mise en œuvre d'activités socioéconomiques dans la zone riveraine, la sensibilisation, le règlement des conflits et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Cette stratégie prendra en compte les leçons tirées de l'évaluation des phases précédentes.

La stratégie du PNT en la matière s'articulera autour des axes suivants :

- La consolidation des structures de concertation entre le PNT et les communautés riveraines ;
- L'appui à la réalisation d'initiatives de développement qui répondent aux priorités exprimées par les communautés ;
- La recherche et la mobilisation de partenaires disposés à investir dans la zone riveraine ;
- L'appui à la vulgarisation et la mise en œuvre des systèmes agricoles productifs pour un développement communautaire durable.

Ce programme est conduit par le Chef de service des mesures riveraines qui travaille en étroite collaboration avec les Secteurs de gestion.

8.3.2 Résultat 3.1 : La qualité du dialogue avec les AVCD, les chefs de villages et les leaders de communautés permet d'améliorer l'interface entre le PNT et les populations

Les Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD), les chefs de villages, les leaders de jeunesse, les représentantes des femmes, etc. jouent un rôle d'interface entre le PNT et les communautés riveraines. En raison des habitudes sociologiques orientées vers l'individualisme, la mise en place de ces structures et leur fonctionnalité constituent un défi pour la conservation durable des ressources naturelles du PNT.

Entre 5 et 15 Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD) et 5 unions d'AVCD devraient être fonctionnelles de sorte à appuyer l'action du gestionnaire.

Une plateforme d'échanges sera créée entre ces associations et le parc. C'est aussi à travers ces structures que les projets communautaires, les recrutements de personnels additionnels villageois, les travaux d'aménagement et d'autres activités doivent être réalisés. Pour ce faire, les AVCD et les autres structures continueront de bénéficier d'encadrements techniques et financiers pour la préparation et la mise en œuvre de projets.

Ce renforcement de capacités concernera notamment l'élaboration de projets propres, le suivi de la mise en œuvre des projets et la gestion administrative et financière. Ces associations se réuniront en fonction de leurs besoins.

Afin d'améliorer l'implication des communautés, les questions liées à la représentativité ou à la reconnaissance sociale des AVCD, le renforcement de leur capacité, la restructuration des associations locales de concert avec les collectivités décentralisées seront analysées de sorte à assurer la pérennisation des actions d'appui au développement local.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17 : Cadre de suivi de l'amélioration de l'interface entre le PNT et les communautés par la qualité du dialogue avec les AVCD et les groupes sociaux

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Sources de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
%d'AVCD impliquées dans la gestion du PNT qui obéissent aux directives de représentativité et de fonctionnement validées avec l'ensemble des partenaires à l'échéance 2018	0	Au moins 50%	Rapports d'activités	semestriel	CMR/CS Chefs Secteur CE
% d'AVCD, d'UAVCD, et de groupes sociaux de base, autres que les AVCD et UAVCD, impliquées dans la gestion / an	11% d'AVCD 40% d'UAVC 0% GSB	Au moins 50% d'AVCD, 100% d'UAVCD 30% de groupes sociaux de base	Rapports d'activités Rapports de suivi	semestriel	CMR/CS Chefs Secteur CE
% d'augmentation des groupes sociaux de base autres que les AVCD/UAVCD impliqués dans la gestion du PNT chaque deux 2 ans	0%	20%	Rapports d'activités Rapports de suivi	annuel	CMR/CS Chefs Secteur CE
Nombre de sessions de formation au profit des AVCD/an	1	5	Rapports de formations Rapports d'activités	semestriel	CMR/CS
Proportion d'AVCD, d'UAVCD et de groupes sociaux de base disposant d'agrément à l'échéance 2018	0%	Au moins 50%	Rapports d'activités	Annuel	Chefs Secteur
Nombre de réunions avec les AVCD tenues /an	0	1	Rapports d'activité	semestriel	CMR

8.3.3 Résultat 3.2 : Les populations riveraines bénéficient d'appui à la gestion durable des ressources naturelles

L'agriculture itinérante pratiquée par les riverains conduit à la dégradation abusive et accélérée des forêts environnantes avec toutes les ressources naturelles qu'elles contiennent, tendant à l'isolement écologique du PNT. Les conséquences de cette pratique sont notamment la raréfaction d'animaux sauvages en périphérie du PNT, la faible productivité agricole et la réduction drastique de certains services environnementaux. Un plan d'appui aux communautés en matière de gestion durable de leur environnement sera élaboré et mis en œuvre. De façon spécifique, les actions suivantes seront entreprises :

- La vulgarisation et la pratique de l'agroforesterie avec la création de sites pilotes d'agroforesterie en synergie avec les structures impliquées dans le développement rural (SODEFOR, ICRAF, ANADER, CNRA, Coopératives Café Cacao, etc.);
- La vulgarisation de pratiques d'intensification des cultures : cela prendra en compte les systèmes de cultures associées et les jachères améliorées ;
- L'appui à la gestion des terroirs : un diagnostic participatif au niveau villageois sur l'utilisation des ressources naturelles sera établi en collaboration avec d'autres structures d'encadrement, et il sera proposé des stratégies d'action pour une utilisation rationnelle et durable de ces ressources. Une zone pilote pour cette activité pourrait être de préférence choisie au niveau du site pressenti pour le futur corridor écologique transfrontalier situé le long de la rivière Saro à l'ouest du parc.
- L'appui à la conservation de forêts communautaires : cette conservation est d'une importance capitale dans la gestion durable des ressources naturelles à la périphérie du PNT. Au-delà de leur identification, il convient de proposer aux communautés un appui pour l'élaboration – dans une démarche participative – de statuts et de modes de gestion appropriés pour garantir leur pérennité.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Cadre de suivi de l'appui aux populations riveraines pour la gestion durable des ressources naturelles »

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Sources de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Nombre de (a) sites pilotes d'agroforesterie et de (b) forêts communautaires qui bénéficient de l'appui du PNT à l'échéance 2018	1 (a) 1 (b)	Au moins 5(a) et 5 (b)	Rapports de suivi Document de contrat	annuelle	Chefs Secteurs CMR
Nombre de contrats de gestion de terroir signés avec les communautés riveraines à l'échéance 2018	0	Au moins 3	Document de contrat	annuelle	DZSO

8.3.4 Résultat 3.3 : Des infrastructures sociales de base sont améliorées dans la périphérie du parc

La mise en place et l'entretien des infrastructures sociales de base est un programme prioritaire souhaité par les populations. Les secteurs de la santé et de l'éducation constituent à ce titre des préoccupations majeures pour les populations riveraines. Des efforts ont été faits pour doter la plupart des villages d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA). Cependant, plusieurs forages sont en panne et des écoles sont encore construites en matériaux rudimentaires ou ont leur toiture endommagée. Face à ces situations, un état des lieux des infrastructures sera fait et un plan de développement des infrastructures

sociales de base sera élaboré en collaboration avec les collectivités et mis en œuvre. Les interventions du programme porteront en particulier sur :

- L'eau potable : des programmes de réhabilitation de certains forages ont déjà été mis en œuvre par le passé. D'autres initiatives de ce genre pourraient être entreprises pour assurer la fourniture d'eau potable à des riverains ;
- L'éducation et la santé : la réhabilitation/construction des écoles et de centres de santé fait partie des initiatives déjà entreprises par les gestions antérieures. D'autres initiatives portant sur la construction et l'équipement d'écoles ou de centres de santé pourraient être prises en compte.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 19 : *Cadre de suivi de l'amélioration des infrastructures sociales de base dans la périphérie du PNT*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Sources de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Nombre d'infrastructures sociales de base équipées ou réhabilitées de 2014 à 2018	0	10+	Contrats de réhabilitation ou d'équipements	annuelle	DZSO
Nombre d'infrastructures construites de 2014 à 2018	0	5+	Procès-verbal de réception des travaux de construction	annuelle	DZSO
Nombre de réunions de concertation avec les collectivités pour la définition des ISB prioritaires	0	1	CR de réunion Rapport d'activités	Annuelle	CS/CMR

8.3.5 Résultat 3.4 : Des activités génératrices de revenus sont promues dans la périphérie du parc

L'amélioration du revenu des populations riveraines est une préoccupation constante des gestionnaires du PNT. De nombreuses activités génératrices de revenus ont été développées les années antérieures. Il s'agit donc dans le cadre du programme de gestion participative et d'appui au développement local (ADL) de poursuivre ces activités en s'appuyant sur des axes principaux tels que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des AGR et le renforcement des capacités des bénéficiaires dans la conduite des AGR. Ce plan s'appuiera sur les aspects suivants :

- Identifier des partenaires susceptibles d'animer les activités d'ADL avec la structure de gestion du PNT. L'étendue de l'Espace Taï et la diversité des contextes socio-économiques justifient l'intervention de plusieurs partenaires. Une implication de l'ANADER, structure présente dans toute la région autour du PNT, dans le cadre d'un partenariat contractualisé est particulièrement souhaitable ;
- Renforcer les capacités des groupements déjà en activité en animation de groupe, en matière d'élaboration de microprojets, en recherche de financement, en gestion et en suivi-évaluation ;
- Négocier sur une base participative les conditions d'appui aux microprojets ;
- Assister l'élaboration des propositions de microprojets et des demandes de crédit, ainsi que leur évaluation, les accords de financement et leur mise en œuvre ;

- Faciliter l'établissement des relations de confiance entre organisations, prestataires et organismes de microcrédit
- Développer au sein des groupes cibles – promoteurs individuels, organisations locales – des activités de promotion de l'élevage

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 20 : *Cadre de suivi de la promotion des activités génératrices de revenus à la périphérie du PNT*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Sources de vérification	Fréquence	Responsable
Nombre de microprojets générateurs de soutenus de 2014 à 2018	0	15	Rapport de formation Rapports d'activités	annuelle	CMR
Nombre de sessions de renforcement des capacités des AVCD ou groupes sociaux en matière de gestion d'AGR à l'échéance 2018	0	10	Rapport de formation	annuelle	Chargé des mesures riveraines

8.4. Programme « Communication, marketing et sensibilisation »

L'objectif du programme est : « *Améliorer l'image et la compréhension du PNT en vue de mieux faire connaître son importance et d'assurer sa pérennité* ».



Photo 15 : Séance d'éducation environnementale dans une école de Soubré



Photo 16 : Du matériel de promotion de l'image du PNT.

De nombreux acquis sur le PNT existent en termes de résultats de recherche, d'échanges avec les parties prenantes et de réalisations sociales pour les communautés. Mais, ces acquis sont insuffisamment connus des publics cibles. Il s'agit en partie pour ce programme :

- de capitaliser et consolider les acquis du PNT ;
- de développer une stratégie efficace de communication sur les activités du PNT et de sa périphérie en particulier à travers tous les canaux traditionnels (presse écrite, audiovisuelle, clubs environnementaux des lycées et collèges, affichages publicitaires, etc.) et modernes (TIC, réseaux sociaux);

- de vulgariser l'information sur les activités et les résultats de l'OIPR et de ses partenaires.

Par ailleurs, les nombreuses sociétés agro-industrielles intervenant en périphérie du parc sont des partenaires potentiels pour le paiement des services environnementaux fournis par le parc. L'une des activités majeures de ce programme sera de développer de bonnes relations en vue de négocier des partenariats publics-privés.

Outre les agro-industriels, l'OIPR devra améliorer la qualité de ses échanges avec les autorités et les communautés riveraines à tous les niveaux.

8.4.2 Résultat 4.1 : Le parc est mieux connu aux niveaux national et international

L'image du PNT est propagée non seulement sur la base de sa réputation, mais aussi à travers une communication efficace sur ses réalisations. Il s'agit :

- de les capitaliser à travers la compilation des archives, l'élaboration d'articles scientifiques ou de documents spécifiques ;
- d'élaborer une stratégie de communication ;
- de confectionner des supports publicitaires sur les valeurs du PNT (brochures, dépliants, affiches, films institutionnels et gadgets divers) ;
- d'associer l'image des célébrités (sport, musique, autres arts) au PNT ;
- de promouvoir l'image du parc sur les radios de proximité, la radio et la télévision nationales, les radios et télévisions internationales (surtout à l'occasion des grands événements sportifs et culturels) ;
- d'assurer la présence du PNT sur internet grâce aux sites web de l'OIPR et du PNT (www.oipr.ci et www.parcnationaltai.com) et aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+, YouTube, etc.) ;
- de labelliser le PNT et de rechercher une certification auprès d'organismes nationaux et internationaux (CODINORM, GREEN GLOBE, INTERNATIONAL ECOTOURISM SOCIETY, etc.)
- de développer la signalétique du PNT (Aéroports, Grandes agglomérations, etc.) ;

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 21 : *Cadre de suivi de la popularité du PNT aux niveaux national et international*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence	Responsable
Evolution du nombre de sollicitations et de visites du site web et des réseaux sociaux/an	0	10%	Site des statistiques de visites	annuel	Chargé de communication
Evolution du taux de couverture des activités par les médias/an	0	25%	Press-book et médiathèque	annuel	Chargé de communication

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence	Responsable
Proportion de la population riveraine touchée par les séances de sensibilisation organisées à l'échéance 2018	AD	50%	Rapport d'enquête	annuel	Chefs secteurs
Document de stratégie de communication validé	0	1	Document de stratégie	annuel	Chargé de communication

8.4.3 Résultat 4.2 : Le soutien et l'engagement de nouveaux partenaires sont acquis

Le partenaire est l'entité physique ou morale qui apporte un financement ou une assistance technique pour une intervention précise et ce, dans des termes de commun accord. La Coopération Allemande finance depuis 1993 le PNT.

La WCF y contribue également pour certaines activités depuis 2005. La question des services environnementaux ouvre un champ d'exploration de partenaires tels que les agro-industriels dans un partenariat public-privé. Il s'agit de mettre en avant ce mode de collaboration au cours des prochaines années.

Des partenaires potentiels seront identifiés et contactés pour ce processus ; des réunions et ateliers seront, à cet effet, organisés pour définir les termes de ces partenariats.

Une fois établis, ces partenariats seront mis en œuvre dans tous les domaines de gestion du PNT et régulièrement évalués.

En outre, d'autres partenaires bilatéraux ou multilatéraux seront recherchés en dehors du pays.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 22 : Cadre de suivi du soutien et de l'engagement de nouveaux partenaires

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence	Responsable
Nombre de partenaires (a) financiers et (b) techniques qui soutiennent le PNT à l'échéance 2018	1 (a) 4 (b)	Au moins 4 (a) et 7 (b)	- Budget du PNT - Convention signée	annuel	DZSO

8.4.4 Résultat 4.3 : L'adhésion des communautés locales et des autorités à la conservation du parc est améliorée

La conservation durable du parc intègre la question de l'adhésion des populations dans toutes leurs composantes (organisationnelle, professionnelle, groupes sociaux, etc.) aux actions du PNT. Les publics cibles au sein des communautés comprennent les organisations villageoises, les jeunes, les adultes, les enfants, les femmes.

Il en est de même pour les autorités administratives locales et les collectivités qui doivent soutenir ces actions de conservation. Les premiers représentent l'autorité et donc garants de la réussite des actions de

l'Etat. Les collectivités, quant à elles, sont porteuses de développement à travers les programmes d'actions qu'elles mettent en œuvre.

Par conséquent, un cadre d'échange permanent entre les gestionnaires et ces entités sera renforcé. Des rencontres régulières auront lieu pour soutenir les échanges pour la conservation et le développement.

L'éducation environnementale sera renforcée par des propositions de contenus de programmes en partenariat avec les structures en charge de l'Education nationale, de la Culture, des Sports et loisirs, du Tourisme, etc. Les documents spécifiques qui prennent en compte la conservation du PNT seront confectionnés et diffusés, à titre expérimental dans la zone de Soubré au cours des 3 prochaines années.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 23 : *Cadre de suivi de l'adhésion des communautés locales et des autorités à la conservation du PNT*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence	Responsable
Nombre de collectivités qui intègrent la conservation du PNT dans leurs programmes de développement	2	Au moins 5	Programmes de développement des collectivités	annuelle	Chargé des mesures riveraines
Nombre de conventions de partenariat pour l'intégration de la conservation du PNT dans les modules scolaires	0	1	Convention avec l'Education nationale	annuelle	Chargé des mesures riveraines
Nombre d'activités co-organisées avec les populations/ autorités/groupes sociaux /secteur/an	1	2	Rapport d'activités	annuelle	Chefs Secteurs

8.5. Programme « Ecotourisme »

L'objectif du programme est : « *Développer un tourisme durable et participatif au PNT* ».



Photo 17 : Touristes traversant la rivière Moumo



Photo 18 : Randonnée pédestre de touristes dans le parc

8.5.1 Stratégie d'intervention

Le potentiel touristique (nature et culture) du PNT est très important :

- des paysages naturels intacts ;
- la présence des espèces emblématiques telles que l'éléphant, le chimpanzé casseur de noix, la panthère, l'hippopotame pygmée et le touraco ;
- le Mont Niénokoué
- le patrimoine culturel des communautés locales ;
- les cours d'eau navigables (Hana et N'zo) et le plan d'eau du lac de Buyo ;
- le restaurant et les bungalows au cœur de la forêt.

Le PNT accorde une importance particulière au développement du tourisme et ce, pour plusieurs raisons :

- il constitue une source de recettes qui peuvent contribuer au financement d'une partie des activités de gestion de l'aire protégée ;
- à travers les retombées du tourisme (partage des bénéfices, emplois, services, etc.), il permet de renforcer l'adhésion des communautés locales aux objectifs de conservation du PNT ;
- il permet de promouvoir une bonne image de marque pour le pays en général et pour l'OIPR en particulier.

La stratégie du parc sera basée sur :

- une promotion bien ciblée permettant d'accéder dans un premier temps au marché international et de renforcer le tourisme national puis sous-régional (pays voisins où le tourisme nature est florissant) ;
- une diversification des attractions dans le parc et ses environs ;
- Un renforcement des capacités des gestionnaires du PNT en matière d'écotourisme et de tourisme communautaire ;
- l'implication des populations riveraines afin de leur faire bénéficier des retombées des activités touristiques.

Pour les six années à venir, il sera nécessaire de rester optimiste mais réaliste quant aux objectifs du développement de tourisme international car un certain nombre de blocages, touchant tous les maillons de la chaîne touristique, échappent au PNT. Il s'agit notamment :

- des infrastructures de communication ;

- de l'insuffisance d'opérateurs de terrain de forte capacité financière prêts à investir dans l'industrie touristique et qui pourraient servir d'interlocuteurs locaux pour les tours opérateurs internationaux ;
- du manque de culture du tourisme par les nationaux.

Sur la base des expériences touristiques au PNT depuis 1984, et compte tenu de la situation actuelle du pays, un but opérationnel de 500 visiteurs minimum au parc à partir l'année 2016 est considéré réalisable.

8.5.3 Résultat 5.1 : Une stratégie écotouristique est développée et mise en œuvre

Il s'agit d'établir un état des lieux qui permettra d'élaborer et de valider un plan stratégique en écotourisme.

Une communication appropriée autour de la stratégie permettra, ensuite, d'établir des partenariats avec les opérateurs touristiques en vue de la concession ultérieure de l'activité touristique.

Les activités suivantes seront menées dans le cadre de ce résultat :

- Inventorier et cartographier les potentialités et les formes de tourisme susceptibles d'être mises en œuvre dans les Secteurs de gestion du PNT ;
- faire un diagnostic des besoins des visiteurs et autres acteurs aussi bien au plan local, national qu'international ;
- Appuyer la mise en place d'organisations locales en matière de tourisme communautaire.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 24 : Cadre de suivi de la mise en œuvre de la stratégie écotouristique

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Nombre d'organisations locales mises en place pour le tourisme communautaire à l'échéance 2018	0	Au moins 2	Rapport d'activités PV/CR de réunions	annuelle	DZSO
Taux de rencontre de groupes de chimpanzés habitués au cours des visites guidées	AD	75%	Statistiques des visites Rapport d'activités	annuelle	DZSO
Nombre d'attraits touristiques offerts	3	5	Statistiques des visites Rapport d'activités	annuelle	DZSO
Nombre de séances de formation/sensibilisation pour le tourisme communautaire /organisation	0	2	Rapport d'activités CR de séances	annuelle	DZSO

8.5.4 Résultat 5.2 : L'Ecotel Touraco et l'écomusée sont fonctionnels

La mise en œuvre de la stratégie de l'écotourisme implique d'achever et de compléter les équipements de l'Ecotel, de contractualiser sa gestion et de contribuer à un marketing efficace pour accroître les chiffres d'affaires.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 25 : Cadre de suivi de l'exploitation de l'Ecotel et de l'ecomusée

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence	Responsable
Taux d'occupation de l'Ecotel pendant la saison touristique	AD	70%	Registre des entrées	annuel	Chef Secteur Djouroutou
Evolution de la fréquentation de l'Ecomusée/an	0	10%	Registre d'entrées	annuel	Chef secteur Taiï
Taux de satisfaction des touristes	AD	80%	Livre blanc de l'Ecotel et de l'Ecomusée, fiches d'enquête d'opinion	semestriel	Chef Secteur Djouroutou

8.5.5 Résultat 5.3 : Les populations locales bénéficient des retombées du tourisme

Le développement de l'écotourisme au PNT nécessite une implication des populations riveraines et le bénéfice de retombées pour elles. Les opérateurs du secteur du tourisme sont également des parties prenantes qui seront associées. Un système de partage des recettes entre les acteurs est à mettre en place dans le respect des règles financières en vigueur.

Aussi, le parc appuiera-t-il les opportunités pour les communautés locales afin de créer des emplois directs et indirects générés par les activités touristiques ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Il s'agit de favoriser des initiatives locales liées au tourisme solidaire, équitable et responsable (association de guides, association de femmes pour approvisionner l'ECOTEL en vivres, portage, production de l'artisanat local destiné aux touristes, etc.)

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 26 : Cadre de suivi des retombées touristiques du tourisme

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence	Responsable
Nombre d'emplois permanents et occasionnels liés au tourisme	AD	Au moins 10	Rapports d'activités Enquêtes	annuelle	Chef secteur Djouroutou et Taiï
Nombre de séances de formation/sensibilisation organisées pour le tourisme communautaire par organisation jusqu'en 2018	0	2	Rapports de formation	annuelle	DZSO

8.6. Programme « Infrastructures et équipements »

L'objectif du programme est « *Doter le PNT d'infrastructures et équipements adéquats et opérationnels* ».



Photo 19 : La salle de conférence Tondossama Adama



Photo 20 : Des bâtiments réhabilités de la base-vie de Soubré

8.6.1 Stratégie d'intervention

La performance des agents pour mener à bien les activités de gestion exige une amélioration de leurs conditions de travail. Aussi, convient-il de rappeler que tous les équipements, infrastructures et matériels du parc doivent être opérationnels d'où la nécessité d'assurer leur entretien et de les réhabiliter au besoin selon un plan établi au préalable. Dans les lieux où ces infrastructures, indispensables pour la protection du parc ou sa valorisation, n'existent pas, il faudra en créer. Pour le matériel et les équipements, il faudra en acquérir selon les besoins des différents services. Pour ce faire, un état des lieux exhaustif de l'ensemble des infrastructures, équipements et matériels du PNT devra être réalisé et une base de données élaborée et régulièrement renseignée.

A terme, tous les biens devront être immatriculés au nom de l'OIPR/PNT pour leur sécurisation, notamment le patrimoine foncier.

8.6.2 Résultat 6.1 : Toutes les limites du PNT sont matérialisées, entretenues et visibles en permanence

Chaque année, des travaux d'entretien des limites périmétrales sont réalisés pour faciliter l'accès et les patrouilles des agents de surveillance du PNT.

Des portions de limites dans la partie nord et sud du parc ne sont pas clairement perceptibles en toutes saisons, bien que formellement matérialisées. Au sud, ce sont par exemple des pistes périmétrales soit complètement fermées soit inexistantes qui ne permettent pas la circulation. Elles devront être réhabilitées ou créées. Au nord, le contour sinueux du Lac de Buyo, qui a immergé certaines portions de terre du massif peut laisser subsister des doutes dans l'esprit de toute personne parcourant ces portions quant à leur appartenance ou non au PNT.

Certaines bornes sont absentes ou trop distantes les unes des autres pour assurer une bonne visibilité de la limite du parc. Des panneaux implantés (2005-2006) sont en mauvais état ou ont même disparu par endroits.

Le but poursuivi pour les six années à venir est d'ouvrir et entretenir 338 km de limites non boisées deux fois dans l'année, 15 km boisés trois fois l'an et 12 km de layons de surveillance entretenus deux fois par an à l'intérieur du parc. Pour la réalisation de ces travaux, les populations riveraines seront mises à contribution suivant l'approche THIMO (travaux à haute intensité de main-d'œuvre). Des sections de limites pourraient faire l'objet d'entretiens mécanisés.

Sur toutes les limites, les bornes intermédiaires et des panneaux seront posés pour renforcer la matérialisation existante de sorte à rendre la limite visible.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 27 : *Cadre de suivi de la matérialisation et de l'entretien des limites*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence	Responsable
Proportion des limites et layons prioritaires matérialisés /an	AD	100%	Rapport de suivi Rapport d'activités	semestrielle	CE
Nombre de panneaux implantés jusqu'en 2018	0	200	Rapport de suivi Rapport d'activités	annuelle	CE
Nombre de bornes intermédiaires implantées jusqu'en 2018	0	Au moins 110	Rapport de suivi Rapport d'activités	annuelle	CE
Longueur de limites non boisées entretenues deux fois/an	338	338 km	Rapport de suivi Rapport d'activités	semestrielle	CE
Longueur des limites boisées entretenues trois fois/an	15	15 km	Rapport de suivi Rapport d'activités	trimestrielle	CE
Longueur des layons de surveillance entretenus	12	12 km	Rapport de suivi Rapport d'activités	semestrielle	CE
Longueur des pistes périmétrales réhabilitées		X km	Rapport de suivi Rapport d'activités	semestrielle	DZSO
Longueur des pistes périmétrales créées		X km	Rapport de suivi Rapport d'activités	semestrielle	DZSO

8.6.3 Résultat 6.2 : Le réseau des bureaux, bases-vies et postes de surveillance est complété et/ou réhabilité

Après un état des lieux des bureaux, bases-vie et postes de surveillance situés dans les Secteurs du PNT, un plan d'investissement (réhabilitation/construction) sera élaboré et mis en œuvre. Des équipements seront acquis pour ces infrastructures réhabilitées ou construites (voir annexe n°5).

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 28 : *Cadre de suivi de réhabilitation et construction de bâtiments*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence	Responsable
Proportion de bâtiments réhabilités/construits	AD	100%	Plan d'investissements	Annuel	DZSO

8.6.4 Résultat 6.3 : Le développement d'infrastructures pour de nouveaux sites touristiques est facilité

Il s'agit, en plus de l'Ecotel TOURACO, de mettre en place les modalités d'appui et d'accompagnement à l'émergence d'un nouveau pôle touristique à Taï. L'écomusée de Taï, commencé en 2001 a été achevé en 2012 en collaboration avec les partenaires. Les sites potentiels d'accueil d'infrastructures touristiques seront également inventoriés et soumis aux opérateurs privés ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 29 : *Cadre de suivi de l'appui au développement de nouveaux sites touristiques*

Indicateurs	Base de référence	de Buts opérationnels	Source de vérification	de Fréquence de suivi	Responsable
Nombre de nouveaux sites touristiques aménagés à l'échéance 2018	0	Au moins 2	Liste des centres d'intérêt	annuelle	DZSO
Nombre de nouveaux partenaires techniques et financiers pour la valorisation de nouveaux sites	0	Au moins 1	Protocole d'accord	annuelle	DZSO

8.6.5 Résultat 6.4 : L'ensemble du matériel de la Direction du PNT est renouvelé

Pour permettre à la Direction de Zone Sud-ouest d'être opérationnelle, il est nécessaire de doter ses différents services de matériels adéquats. Il s'agit notamment du matériel roulant, informatique, technique, de bureau, etc.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, le cadre de suivi des acquisitions est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 30 : Cadre de suivi du renouvellement du matériel de la DZSO

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Taux d'acquisition de matériel roulant	0	100%	Contrat de vente, bordereaux de livraison	annuelle	DZSO
Taux d'acquisition de matériel informatique	0	100%	Bon de commande, bordereaux de livraison	annuelle	DZSO
Taux d'acquisition de matériel technique	0	100%	Bon de commande, bordereaux de livraison	annuelle	DZSO
Taux d'acquisition de matériel et mobilier de bureau	0	100%	Bon de commande, bordereaux de livraison	annuelle	DZSO

8.6.6 Résultat 6.5 : Un plan d'utilisation et d'entretien des infrastructures, matériels et équipements est élaboré, diffusé et mis en œuvre

Le personnel de la Direction du Parc national de Taï sera sensibilisé à l'utilisation optimale du matériel et des équipements. Une base de données dudit matériel sera régulièrement mise à jour. Les carnets de bord des véhicules seront renseignés conformément au règlement intérieur d'utilisation des engins. Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 31 : Cadre de suivi de l'utilisation des infrastructures, matériel et équipements

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Taux d'application des directives du manuel de gestion en matière d'utilisation et d'entretien des infrastructures, matériels et équipements /an	-	75%	Rapport de suivi	annuelle	Chargés de suivi évaluation/Chef du service Administratif et Financier
Nombre d'inventaires d'immobilisations physiques réalisés/an	1	1	Rapport de suivi	annuelle	Chef de la Comptabilité

8.7. Programme « Management »

L'objectif du programme est : « *Assurer une gestion administrative et financière performante et transparente du PNT* ».



Photo 21 : La tenue d'une session du CGL



Photo 22 : Des autorités administratives à un atelier de planification des activités du PNT

8.7.1 Stratégie d'intervention

Le PNT est l'un des parcs nationaux les mieux conservés grâce à l'appui constant de la Coopération Allemande depuis 1993, en dépit des périodes de crises socio-politiques en Côte d'Ivoire. Au fil des années, les procédures de financement de la Coopération Allemande ont pris en compte les réformes des procédures de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, la mise en œuvre des activités a nécessité, outre les moyens financiers, des outils de planification stratégique et opérationnelle. Divers documents de travail tels que les stratégies de communication, de suivi-évaluation, de l'écotourisme restent cependant à finaliser.

Les bonnes pratiques en matière de gouvernance et de gestion souhaitées ont nécessité la mise sur pied d'organes de gestion pour susciter l'implication et la participation effective de toutes les parties prenantes. Il s'agit du Comité de Gestion Locale du PNT et du Comité d'Orientement et de Décision des microprojets. Les acteurs de ces organes, en l'occurrence les populations riveraines, les autorités administratives et politiques ont besoin de maîtriser les enjeux de la conservation en vue d'améliorer la qualité des échanges, des décisions à prendre et des actions à mener.

Au plan interne, la gestion professionnelle des ressources humaines est une priorité dans le cadre du maintien de la performance de la gestion du PNT. L'un des objectifs du PNT est de disposer, à terme, d'un pôle de compétences dont les expertises peuvent être valorisées auprès d'autres structures.

Une analyse rapide du personnel, dont les besoins restent à évaluer en profondeur, montre que le nombre est insuffisant pour l'accomplissement des tâches. La pénibilité de la mission exécutée en permanence a des impacts sur la vie professionnelle et de famille du personnel. Après plusieurs années d'activité, des difficultés physiques apparaissent chez les agents d'exécution qui demandent des reconversions d'emplois ou des mutations dans des services moins éprouvants pour leur capacité physique. Les doléances insatisfaites des agents subalternes donnent l'impression de n'être pas écoutés par la hiérarchie.

Les recyclages ou les formations n'ont pas été dispensés pour la majorité du personnel depuis des années. La routine pour certains agents entraîne leur départ vers d'autres aires protégées.

Par conséquent la motivation du personnel et la gestion efficace des agents du PNT restent à améliorer. Cela nécessite :

- L'amélioration des conditions de travail ;
- Le renforcement des effectifs ;
- Le renforcement des capacités du personnel existant ;

- L'amélioration de la prise en compte des préoccupations sociales du personnel ;
- La fixation de critères de performance à tous les niveaux de responsabilité ;
- L'élaboration ou la finalisation des outils de gestion ;
- La mise en place de procédures administratives et financières permettant d'apporter plus de rigueur et de transparence, dans la planification et l'exécution des activités de gestion du PNT, gage de bonne gouvernance.

8.7.2 Résultat 7.1 : La gestion des ressources humaines est améliorée

Une étude sur les besoins en personnel et en renforcement des capacités permettra l'élaboration d'une stratégie de motivation efficace intégrant des critères pertinents de performance et d'un plan de formation cohérent. La mise en œuvre de ces outils contribuera à améliorer la gestion des ressources humaines.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 32 : Cadre de suivi de la gestion des ressources humaines

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence	Responsable
Proportion d'agents ayant bénéficié au moins d'une formation à partir de 2014	0	100%	Rapport de formation	annuelle	Chargé d'études
Taux d'application des directives du manuel de gestion en matière de gestion des ressources humaines à l'échéance 2018	-	75%	Rapport de suivi évaluation	annuelle	DZSO
Taux d'exécution du plan de formation	-	75%	Rapport d'activités	annuelle	Chargé d'études
Fréquence d'évaluation de la performance individuelle des agents	1 fois	1 fois	Fiche individuelle d'évaluation	annuelle	DZSO
Fréquence de paiement de la prime de motivation des agents	0	4 fois	Bordereaux de paiement	trimestrielle	DZSO
Disponibilité du document de planification des besoins en effectif	0	1	Document de planification des besoins en effectif	annuelle	DZSO

8.7.3 Résultat 7.2 : Les comptes sont audités et le PNT dispose de nouvelles sources de financement

Les procédures de gestion administrative et financière de l'OIPR existent et seront mises à profit pour le renforcement de la gestion financière du PNT. Le manuel intègre les sources de financement suivantes :

- le budget de l'Etat ;
- les recettes générées par le parc : permis de recherche, visites touristiques, amendes transactionnelles, taxes diverses ;
- le paiement des services environnementaux ;
- les apports des partenaires (agro-industriels, partenaires techniques et financiers, etc.).

La transparence dans la mobilisation et la gestion des différents financements à travers, entre autres, une comptabilité analytique est d'une importance capitale pour le PNT. Elle permet :

- de suivre l'efficacité des interventions d'une part et d'autre part de préparer des prévisions budgétaires et des appels de fonds sur la base des coûts unitaires précis ;
- d'avoir une vision globale de la répartition des coûts des différentes opérations de gestion et de s'assurer que les contributions des partenaires s'inscrivent dans les priorités du PNT ;
- de fidéliser les partenaires et bailleurs de fonds en faisant la démonstration d'une gestion professionnelle, responsable et rigoureuse ;
- de rechercher des financements additionnels pour la mise en œuvre des activités.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 33 : *Cadre de suivi de la qualité des comptes et des nouvelles sources de financement*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Niveau de conformité des dépenses aux procédures/an	100%	100%	Rapports de certification Rapports d'audit	annuelle	DZSO
Proportion de fonds additionnels mobilisés	0	20%	Rapports financiers	annuelle	DZSO/DFC OIPR
Système de comptabilité analytique disponible	0	1	- Logiciel - Résultats comptables	annuelle	Chef Comptabilité et finances
Nombre de nouvelles sources de financements jusqu'en 2018	0	3	Contrats de financement	annuelle	DZSO
Nombre de documents d'appel de fonds /an	4	4	Rapports de certification	trimestrielle	DZSO/Chef Comptabilité et finances
Nombre d'audit des comptes réalisés/an	1	1	Rapport de contrôle interne Rapport d'audit des comptes	annuelle	DZSO/Chef Comptabilité et finances

8.7.4 Résultat 7.3 : Les outils et organes de gestion sont opérationnels

Dans le cadre de la bonne gouvernance du PNT, qui implique à la transparence, la participation et la redevabilité des comités (CGL et COD) ont été mis en place pour accompagner et faciliter la réalisation des activités. Il s'agit dès lors :

- de tenir régulièrement les sessions des comités ;
- d'améliorer la qualité des échanges pour la conservation du PNT par le choix des personnes ressources ou leur formation si nécessaire.

Pour améliorer le système de gestion, il est nécessaire :

- d'actualiser le plan d'affaires ;
- de finaliser et mettre en œuvre le document de stratégie de communication ;
- de finaliser et mettre en œuvre le plan de développement de l'écotourisme du PNT ;
- d'actualiser le document de profil de la zone périphérique ;
- d'élaborer le manuel de suivi-évaluation ;
- d'élaborer la stratégie de mise en œuvre des microprojets et infrastructures sociales en périphérie du PNT.

Pour le suivi de l'atteinte du résultat, un cadre est élaboré et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 34 : *Cadre de suivi de l'opérationnalité des outils et organes de gestion*

Indicateurs	Base de référence	Buts opérationnels	Source de vérification	Fréquence	Responsable
Taux d'exécution de chaque outil de gestion	-	70%	Rapport d'évaluation	annuelle	Chargé d'études
Taux d'exécution des plans d'actions	44%	Au moins 70%	Matrice de suivi du PO	trimestrielle	Chargé d'études
Taux de décaissement annuel des budgets disponibles	-	Au moins 95%	Rapport d'activités	trimestrielle	Chargé d'études/Responsable Comptabilité
Nombre d'outils de gestion élaborés et validés/an	1	1	Documents disponibles	annuelle	Chargé d'études
Nombre d'évaluations METT et EoH réalisées	-	2	Rapport d'évaluation	annuelle	Chargé d'études
Nombre de sessions de suivi des indicateurs de résultats du PAG	0	1	Rapport de suivi	annuelle	Chargé d'études
Nombre de sessions par organe de gestion/an	2 (CGL) 2 (COD)	4 (CGL) 2 (COD)	Procès-verbaux du CGL et comptes rendus du COD	trimestrielle	Chargé d'études
Taux de présence des membres statutaires aux réunions des organes de gestion	AD	90%	Compte rendu de réunion	trimestrielle	DZSO

TITRE V :

**PLANIFICATION, COÛTS ET
FINANCEMENT DES ACTIVITES DU
PLAN D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION**

Chapitre 10 : Schéma de planification

La mise en œuvre du PAG obéit à la logique d'intervention suivante :

Tableau 35 : Cadre logique du plan d'aménagement et de gestion du Parc national de Taï

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses
<p align="center">Objectif global</p> <p><i>Le Parc national de Taï dispose d'un système de protection et de valorisation efficace et durable</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La dégradation de la diversité biologique du PNT est réduite de plus de 95% par rapport à son niveau actuel - Les capacités de gestion du PNT et la coopération avec les parties prenantes croissent de manière continue - La participation des acteurs socio-économiques, notamment les populations des zones périphériques, est accrue de façon continue 		<p>Inventaires biologiques Rapports de suivi écologique</p> <p>Rapports d'activités Rapports d'audit</p> <p>Comptes rendus des réunions des organes consultatifs</p> <p>Enquêtes d'opinion</p>	<p>L'engagement du Gouvernement et des partenaires au développement en faveur de l'environnement est maintenu</p>
<p align="center">Objectif spécifique</p> <p><i>Le Parc national de Taï est géré de façon durable en collaboration avec les populations riveraines et la communauté internationale et son rôle environnemental régional est garanti</i></p>	<p>Le taux de couverture du PNT passe de 98.5% à plus de 99.4% à l'échéance 2018</p> <p>5% de croît du taux de rencontre des principaux indicateurs des espèces de la faune</p>		<p>Rapports d'activités Rapports de suivi écologique ou de suivi-évaluation</p>	<p>La stabilité socio-politique du pays est assurée</p>

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses
Programme 1 : Surveillance et protection				
Résultat 1.1 <i>La stratégie de surveillance est renforcée et mise en œuvre</i>	85% de quadrats de 5 km x 5 km parcourus chaque année par les unités de surveillance	Coordonnateur BM (CBM) CSE&SIG	Rapports d'activités SMART/autre logiciel	
Activités 1.1.1 Développer et mettre en œuvre un programme de patrouille - Réaliser les patrouilles ordinaires - Réaliser les patrouilles d'envergure 1.1.2 Renforcer le système de surveillance 1.1.3 Renforcer les capacités des AVCD dans leur rôle d'appui à la surveillance 1.1.4 Suivre le commerce de viande de brousse dans l'Espace Taï	1.350 Hommes-Jours de patrouille effectués chaque mois/ patrouilles ordinaires 3 missions d'envergure d'au moins 800 HJ chacune réalisés /an Au moins 50% de patrouilles effectuées dans les zones vulnérables chaque trimestre	CBM DZSO CS DZSO	Rapports d'activités Rapport d'étude	
Résultat 1.2 <i>L'immatriculation foncière du PNT et des sites abritant les Services de gestion est obtenue</i>	1 Titre foncier du PNT obtenu à l'échéance 2016 20 titres fonciers des sites abritant les Services de la Direction du PNT obtenus à l'échéance 2016	DZSO		
1.2.1 Poursuivre les démarches pour l'immatriculation foncière du PNT 1.2.2 Poursuivre les démarches pour l'immatriculation foncière du patrimoine (services) de la Direction du PNT		DZSO	Relevé d'extrait du livre de la Conservation foncière	

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 1.3 <i>Les superficies illégalement occupées dans le parc sont récupérées</i>	0% de parcelles entretenues sur les 3800 hectares d'exploitations agricoles récupérés à l'intérieur du PNT à l'échéance 2018	Chefs secteurs et Coordonnateur Brigade Mobile	Rapports d'activités, Rapports de mission d'évaluation	
1.3.1 Poursuivre le programme spécifique de récupération des zones occupées				
1.3.2 Suivre le processus de régénération naturelle des zones récupérées				
Programme 2 : Suivi écologique et recherche				
Résultat 2.1 : <i>Le statut des cibles de conservation et des menaces est connu et suivi</i>	Au moins 75% des directives du plan de suivi du statut des cibles de conservation et menaces mises en œuvre à la 3 ^{ème} et à la 5 ^{ème} année.	Chargé suivi-écologique et SIG	Rapport d'activités Rapport d'analyse des images satellites	
2.1.1 Déterminer le statut des cibles de conservation et des menaces	2 analyses d'images satellitaires sur la couverture et la typologie forestières effectuées à la 3 ^e et à la 5 ^e année 3 missions de reconnaissance aérienne de zones dégradées effectuées chaque année			
2.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de suivi des cibles et menaces				
Résultat 2.2 : <i>Les connaissances sur les espèces et les écosystèmes peu connus du PNT sont améliorées</i>	6 résultats d'études spécifiques relatives aux espèces et écosystèmes peu connus diffusés à l'échéance 2018	Chargé de suivi-écologique et SIG	Rapport d'études Rapport d'analyses satellitaires des images	
2.2.1 Susciter les recherches sur les espèces et écosystèmes peu connus	5 études spécifiques réalisées à l'échéance 2018	Chargé de suivi-écologique et SIG	Rapport de phase de suivi-écologique	
2.2.2 Assurer la collecte de données météorologiques	12 relevés de données météo disponibles par an	Chefs Secteurs	Fiches de relevé quotidien des stations météo/rapport d'activités de secteurs	
2.2.3 Capitaliser les résultats de recherche sur les espèces et écosystèmes peu connus	100% des résultats de recherche sur les espèces et écosystèmes peu connus pris en compte dans la gestion du PNT chaque année	Chargé de suivi-écologique	Rapport de phase de suivi-écologique	

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 2.3 : <i>Les thèmes de recherche prioritaires sont identifiés et mis en œuvre</i>	Au moins 2 thèmes de recherches prioritaires validés soutenus par le PNT chaque année	Chargé de suivi-écologique et SIG	Compte rendu de validation du document Rapport d'activités	
2.3.1 Identifier les thèmes de recherche	1 recueil des thèmes prioritaires validé disponible à la 3 ^e et à la 6 ^e année			
2.3.2 Mettre en œuvre les thèmes de recherche				
Résultat 2.4 : <i>La synergie avec les institutions de la recherche est renforcée</i>	Au moins 4 thèmes de recherche répondant aux besoins du PNT traités par an ; 3 conventions de collaboration avec les universités et institutions de recherche exécutées	DZSO	Comptes rendus de réunions Protocoles de collaboration Publications/thèses/mémoires Rapports d'état d'avancement des travaux	
2.4.1 Mettre en place un cadre de concertation scientifique	2 réunions d'échanges avec les institutions de la recherche par an			
2.4.2 Elaborer des conventions de partenariat avec les institutions de recherche	Au moins 4 conventions de collaboration signés avec les universités ou institutions de recherche jusqu'en 2018			
2.4.3 Veiller à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ces conventions	Un bilan du taux d'exécution des conventions établi en fin de chaque année.			
Programme 3 : Gestion participative et appui au développement local				
Résultat 3.1 : <i>La qualité du dialogue avec les AVCD, les chefs de villages et les leaders de communautés est améliorée</i>	Au moins 50% des AVCD impliquées dans la gestion du PNT obéissent aux directives de représentativité et de fonctionnement validées avec l'ensemble des partenaires à l'échéance 2018. Au moins 50% d'AVCD, 100% d'UAVCD, et 30% de groupes sociaux de base, autres que les AVCD et UAVCD, impliquées dans la gestion par an 20% d'augmentation des groupes sociaux de base autres que les AVCD/UAVCD impliqués dans la gestion du PNT chaque deux 2 ans	CMR/CS Chefs Secteur Chargé d'Etudes	Rapports d'activités Rapports d'activités Rapports d'activités Rapports de suivi	

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses
3.1.1 Susciter la formalisation des AVCD	Au moins 50% des AVCD, UAVCD et groupes sociaux de base impliqués dans la gestion du PNT disposent d'agrément à l'échéance 2018 1 étude pour améliorer la représentativité et le fonctionnement des AVCD réalisée en première année.	CS DZSO	Rapports d'activités	
3.1.2 Créer une plate-forme d'échanges entre l'OIPR et les AVCD	1 réunion avec les AVCD tenue chaque année	CMR	Compte rendu d'activités	
3.1.3 Renforcer les capacités des AVCD	Au moins 5 sessions de formation au profit des AVCD par an	CMR		
Résultat 3.2 : <i>Les populations riveraines bénéficient d'appui à la gestion durable des ressources naturelles</i>	Au moins 5 sites pilotes d'agroforesterie et 5 forêts communautaires bénéficient de l'appui du PNT à l'échéance 2018	Chefs Secteurs CMR	Rapports de suivi Document de contrat	
3.2.1 Participer à la mise en œuvre de plans d'appui aux communautés en matière de gestion durable des ressources naturelles		CMR	Rapports d'activités	
3.2.2 Etablir et mettre en œuvre des contrats de gestion de terroir	Au moins 3 contrats de gestion de terroir signés avec les communautés riveraines à l'échéance 2018	DZSO	Documents de contrats	
Résultat 3.3 : <i>Des infrastructures sociales de base sont améliorées dans la périphérie du parc</i>	Au moins 10 infrastructures, programmées par les services compétents, équipées ou réhabilitées de 2014 à 2018 Au moins 5 infrastructures, programmées par les services compétents, construites de 2014 à 2018	DZSO	Contrats de réhabilitation ou d'équipements Procès-verbal de réception des travaux de construction	
3.3.1 Actualiser les informations sur les infrastructures sociales de base				
3.3.2 Contribuer et promouvoir la mise en œuvre d'un plan intégré de développement des ISB	5 réunions de concertation avec les collectivités pour la définition des des ISB prioritaires tenue	CS/CMR		

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 3.4 : <i>Des activités génératrices de revenus sont promues dans la périphérie du parc</i>	15 microprojets générateurs de revenus initiés par les populations riveraines bénéficient de l'appui du PNT de 2014 à 2018	CMR	Rapport de formation	
3.4.1 Elaborer un plan intégré de développement des AGR			Rapports d'activités	
3.4.2 Renforcer les capacités des bénéficiaires dans la conduite des AGR	10 sessions de renforcement des capacités des AVCD ou groupes sociaux en matière de gestion d'AGR réalisées à l'échéance 2018			
Programme 4 : Communication, marketing et sensibilisation				
Résultat 4.1 : <i>Le parc est mieux connu aux niveaux national et international</i>	10% d'augmentation du nombre de sollicitations et de visites du site web et des réseaux sociaux par an 25% d'augmentation du taux de couverture des activités par les médias par an 50% de la population riveraine touchée par les séances de sensibilisation et d'information à l'échéance 2018	Chargé de communication Chefs secteurs	Registre des courriers Pages Facebook du PNT Page d'administration du site internet Press-book et médiathèque Rapport d'activités	
4.1.1 Capitaliser les acquis du PNT				
4.1.2 Développer une stratégie de communication sur le PNT	1 document de stratégie validé			
4.1.3 Communiquer sur les résultats des activités de développement de la zone périphérique				
Résultat 4.2 : <i>Le soutien et l'engagement de nouveaux partenaires sont acquis</i>	Au moins 4 partenaires financiers et 7 partenaires techniques soutiennent le PNT jusqu'en 2018	Budget du PNT Convention signée	DZSO	
4.2.1 Animer un cadre de concertation des partenaires intervenant dans l'espace Taï				
4.2.2 Développer des partenariats publics-privés pour la conservation du PNT				

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 4.3 : <i>L'adhésion des communautés locales et des autorités à la conservation du parc est améliorée</i></p>	<p>Au moins 2 collectivités intègrent la conservation du PNT dans leurs programmes de développement tous les 2 ans</p> <p>1 convention de partenariat, pour l'intégration de la conservation du PNT dans les modules scolaires, signée avec la Cellule Alpha de la DRENET de Soubré, mise en œuvre à plus de 50% à l'échéance 2018</p>	<p>Chefs Secteurs</p> <p>Chargé des mesures riveraines</p>	<p>Rapport d'activités Plans d'actions des collectivités</p> <p>Convention avec l'Education nationale</p>	
4.3.1 Renforcer les échanges avec les autorités et les communautés riveraines	2 activités co-organisées avec les populations/ autorités/groupes sociaux par secteur par an	Chefs Secteurs		
4.3.2 Renforcer l'éducation environnementale		Chargé des mesures riveraines		
Programme 5 : Ecotourisme				
<p>Résultat 5.1 : <i>Un plan de développement touristique est développé et mis en œuvre</i></p>	<p>02 organisations locales mises en place pour le tourisme communautaire actives en 2018</p> <p>75% des groupes de chimpanzés habitués sont rencontrés au cours des visites guidées chaque année</p>	<p>DZSO</p> <p>CS Tai/Djouroutou</p>	<p>Rapport d'activités CR de réunions Statistiques des visites Rapport d'activités</p>	
5.1.1 Identifier et cartographier les potentialités et produits touristiques		CS/CSESIG	Rapport d'activités	
5.1.2 Communiquer sur les potentialités et produits touristiques	Au moins 03 attraits touristiques offerts chaque année	CCom	Rapport d'activités	
5.1.3 Elaborer et valider un plan de développement touristique		DZSO	Plan de développement touristique	
5.1.4 Développer des partenariats et autres axes stratégiques du plan de développement touristique		DZSO	Documents de conventions de partenariat Rapport d'activités	

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 5.2 : <i>L'Écotel Touraco et l'écomusée sont fonctionnels</i>	70% des capacités de charge de l'Écotel occupés pendant la saison touristique chaque année ; 10% d'augmentation de la fréquentation de l'Ecomusée enregistrés chaque année ; 80% des touristes du PNT sont satisfaits chaque année	CCom CS Taï	Registre des entrées Registre des entrées Livre blanc de l'Écotel et de l'Ecomusée, fiches d'enquête d'opinion	
5.2.1 Renforcer les équipements de l'écotel et de l'écomusée		CCom		
5.2.2 Concéder la gestion de l'écotel				
5.2.3 Faire du marketing pour la promotion de l'écotel et de l'écomusée				
Résultat 5.3 : <i>Les populations locales bénéficient des retombées du tourisme</i>	Au moins 10 emplois permanents et occasionnels liés au tourisme créés chaque année ;	DZSO CS Taï/Djouroutou	Rapports d'activités Enquêtes	
5.3.1 Appuyer les initiatives locales de tourisme solidaire, équitable et responsable	02 séances de formation/sensibilisation organisées pour le tourisme communautaire par organisation jusqu'en 2018	DZSO	Rapport de formation	
5.3.2 Assurer le partage équitable des bénéfices liés à l'écotourisme				
Programme 6 : Infrastructures et équipements				
Résultat 6.1 : <i>Toutes les limites et layons du PNT sont matérialisés, entretenus et visibles en permanence</i>				
6.1.1 Matérialiser les limites	200 panneaux sont implantés jusqu'en 2018 Au moins 110 bornes intermédiaires sont implantées jusqu'en 2018	CE Chef Secteur	Rapport de suivi Rapport d'activités	
6.1.2 Entretenir les limites	368 km de limites non boisées sont entretenues deux fois dans l'année 15 km limites boisées sont entretenues trois fois par an			

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses
6.1.3 Entretien des layons de surveillance	12 km de layons de surveillance sont entretenus deux fois par an			
6.1.4 Ouvrir et entretenir les pistes périmétrales	x km de pistes périmétrales sont réhabilitées deux fois par an x km de pistes périmétrales sont créées jusqu'en 2018			
Résultat 6.2 : <i>Le réseau des bureaux, bases-vies et postes de surveillance est complété et/ou réhabilité</i>	100% des bâtiments réhabilités/construits sont fonctionnels à l'échéance 2018	DZSO	Plan d'investissements Plan des équipements	
6.2.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de réhabilitation/construction des bases-vie et bureaux				
6.2.2 Acquérir de nouveaux équipements				
Résultat 6.3 : <i>Le développement d'infrastructures pour de nouveaux sites touristiques est facilité</i>	Au moins 2 nouveaux sites touristiques sont aménagés avec l'appui du PNT à l'échéance 2018 Au moins 1 nouveau partenaire technique et financier apporte une assistance au PNT pour la valorisation de nouveaux sites à l'échéance 2018	DZSO	Liste des centres d'intérêt Protocole d'accord	
6.3.1 Identifier les zones potentielles d'accueil d'équipements touristiques à soumettre aux opérateurs privés				
6.3.2. Réaliser les infrastructures touristiques à l'intérieur du PNT			Rapports d'activités	
6.3.3 Poursuivre l'aménagement de l'écomusée de Taï et des infrastructures touristiques connexes			Rapports d'activités	
6.3.4 Développer des partenariats pour le développement des infrastructures touristiques		DZSO	Protocoles de collaboration	

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 6.4 : <i>La logistique de la Direction du PNT est renforcée</i>				
6.4.1 Acquérir le matériel roulant	100% du matériel roulant est acquis jusqu'en 2018	DZSO	Bon de commande, Contrat de vente, bordereaux de livraison	
6.4.2 Acquérir le matériel informatique	100% du matériel informatique est acquis jusqu'en 2018			
6.4.3 Acquérir le matériel technique	100% du matériel technique est acquis jusqu'en 2018			
6.4.4 Acquérir le matériel de bureau	100% du matériel et mobilier de bureau est acquis jusqu'en 2018			
Résultat 6.5 : <i>Un plan d'utilisation et d'entretien des infrastructures, matériels et équipements est élaboré, diffusé et mis en œuvre</i>	Les directives du manuel de gestion en matière d'utilisation et d'entretien des infrastructures, matériels et équipements sont appliquées à au moins de 75% chaque année	Chargés de suivi évaluation/Chef du service Administratif et Financier	Rapport de suivi	
6.5.1 Sensibiliser le personnel à la bonne utilisation du matériel et des équipements				
6.5.2 Valider et mettre en œuvre le plan d'utilisation du matériel				
6.5.3 Mettre en place une base de données sur les équipements	1 inventaire des immobilisations physiques sont réalisés/an			
Programme 7 : Management				
Résultat 7.1 : <i>La gestion des ressources humaines est améliorée</i>	100% des agents bénéficient au moins d'une formation à partir de 2014. Les directives du manuel de gestion en matière de gestion des ressources humaines sont appliquées à au moins de 75% à l'échéance 2018	DZSO	Rapport d'activités Rapport de suivi évaluation	
7.1.1 Mettre en place une base de données du personnel	1 matrice de planification des effectifs et des besoins est disponible chaque année	Chargé d'études	Document de planification des besoins en effectif	

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses
7.1.2 Mettre en œuvre le plan de formation	75% du plan de formation est mis en œuvre chaque année	Chargé d'études	Rapport de formation	
7.1.3 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de motivation	4 paiements de la prime de motivation des agents est effectués chaque année ;	DZSO	Fiche individuelle d'évaluation	
7.1.4 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'évaluation du personnel	1 évaluation de la performance individuelle des agents est réalisée chaque année			
7.1.5 Assurer la rémunération du personnel contractuel				
7.1.6 Assurer le paiement des primes de saisie, de stage et de motivation				
Résultat 7.2 : <i>Les comptes sont audités et le PNT dispose de nouvelles sources de financement</i>	100% des dépenses conformes aux procédures chaque année 20% de fonds additionnels sont mobilisés tous les 3 ans	DZSO	Rapports financiers Rapports de certification Rapport de contrôle interne Rapport d'audit des comptes	
7.2.1 Communiquer les résultats de la gestion comptable aux partenaires				
7.2.2 Améliorer la gestion comptable	4 documents d'appel de fonds sont produits chaque année 1 système de comptabilité analytique est disponible à l'échéance 2018			
7.2.2 Réaliser les audits des comptes du PNT	1 audit des comptes est réalisé chaque année			
7.2.3 Rechercher des financements additionnels	3 nouvelles sources de financements sont acquises à l'échéance 2018			

Description sommaire	Indicateurs	Responsable	Sources de vérification	Hypothèses	
<p align="center">Résultat 7.3 : <i>Les outils et organes de gestion sont opérationnels</i></p>	<p>70% de chaque outil de gestion sont mis en œuvre chaque année</p> <p>Au moins 70% des activités planifiées sont réalisées chaque trimestre</p> <p>Au moins 95% de taux de décaissement des budgets disponibles chaque année</p>	Chargé d'études	Rapport de suivi évaluation / Matrice de suivi du PO		
			Rapports d'activités / rapports financiers		
	7.3.1 Elaborer et mettre en œuvre les outils de gestion	3 outils de gestion sont élaborés et validés chaque année	DZSO		
	7.3.2 Renforcer les capacités des organes de gestion consultatifs	4 sessions de CGL et 2 sessions de COD sont tenues chaque année 75% de membres statutaires sont présents aux sessions des organes de gestion		PV du CGL et Comptes rendus du COD	
	7.3.3 Assurer le fonctionnement des services de la Direction de zone				
7.3.4 Evaluer l'efficacité de gestion	2 évaluations METT et EoH sont réalisées chaque année	Chargés du Suivi Evaluation (DG/DZSO)			
7.3.5 Assurer le suivi évaluation	1 réunion de suivi des indicateurs de résultats du PAG est tenue chaque année				

Chapitre 11 : Coûts des activités

La mise en œuvre du Plan d'aménagement et de Gestion du PNT 2013-2018 nécessite 11°689,572°millions de francs CFA. Les coûts sont des charges de fonctionnement et d'investissements directement liées aux activités des différents programmes de gestion. Les coûts par programmes de gestion sont dans le tableau 36. Les détails des coûts des activités sont en annexe 5.

Tableau 36 : Coût des activités du PAG par programme de gestion

Programme de gestion	Total (milliers Francs CFA)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1. Surveillance et protection	1 554 000	419 000	419 500	224 500	266 500	224 500
2. Suivi-écologique et Recherche	177 300	52 820	43 220	26 620	28 020	26 620
3. Gestion participative et appui au développement local	663 350	145 170	129 420	129 670	129 420	129 670
4. Communication, marketing et sensibilisation	304 550	70 110	55 610	61 610	55 610	61 610
5. Ecotourisme	72 660	17 620	23 210	10 710	10 560	10 560
6. Infrastructures et Equipements	2 554 962	378 481	675 039	701 381	448 481	351 581
7. Management	6 362 750	997 736	1 188 767	1 369 121	1 391 855	1 447 271
Total	11 689 572	2 080 937	2 534 766	2 523 612	2 330 446	2 251 812

A : année

Chapitre 11 : Source de financement

Le financement du PAG sera assuré par plusieurs sources. La principale source actuelle est le projet de conservation du Parc national de Taï financé par la Coopération Allemande qui prendra fin en décembre 2014. Ce financement sera relayé par les ressources issues du fonds d'amortissement (2,7 milliards de Francs CFA) logé au guichet PNT à la FPRCI. Ces ressources assureront le fonctionnement des activités de gestion du PNT jusqu'à fin 2018.

Le PNT bénéficie également dans le même guichet de fonds de dotation dont les intérêts ne seront utilisables qu'à partir de 2019. Ce sont :

- un premier fonds de dotation de 2,3 millions d'Euros (1 556 032 000 Francs CFA) a été mis en place par la Coopération Allemande en 2010 ;
- un deuxième fonds de dotation de 3,5 milliards de Francs CFA octroyé au PNT en 2012 par un accord de conversion de dettes dans le cadre de la coopération ivoiro-allemande.

Les apports de subventions étatiques pour le paiement des salaires des fonctionnaires en charge de la gestion du PNT constituent une source non négligeable de financement. Ces subventions sont estimées à environ 482 000 000 Francs CFA par an.

Les partenaires attendus dans le cadre de ce plan permettront d'une part, de mettre en œuvre des activités spécifiques de commun accord avec les gestionnaires, dans le cadre de conventions de partenariat. Des financements en nature issus de ces conventions permettront de réaliser des travaux d'aménagement, d'acquérir des équipements, d'appuyer des initiatives communautaires, etc. D'autre part, l'appui attendu pourrait se manifester sous forme de fonds à héberger à la FPRCI.

D'autres sources, notamment les recettes des activités écotouristiques permettront d'une part d'assurer principalement l'entretien des infrastructures écotouristiques ou la réalisation d'autres activités de gestion et d'autre part d'appuyer le développement local.

Des dons et legs constituent également des sources potentielles de financement des activités de gestion.

Chapitre 11 : Suivi évaluation

11.1. Dispositif institutionnel

La structuration institutionnelle du système de suivi évaluation (S&E) à envisager vise à mettre en place une organisation optimale, simple et fonctionnelle pour une meilleure coordination des activités de suivi-évaluation, en vue d'assurer une production régulière et continue d'informations de qualité servant à alimenter les cadres de concertation inter-acteurs à tous les niveaux.

Le suivi-évaluation (S&E) du plan d'aménagement et de gestion comportera deux volets. Le premier volet consistera en un suivi évaluation interne réalisé par la Direction de zone Sud-ouest et le second volet concerne le suivi-évaluation externe assuré par la Direction générale de l'OIPR. Sur cette base, sa mise en œuvre implique les actions coordonnées de plusieurs acteurs institutionnels et opérationnels. Ces acteurs, ainsi que leurs rôles, dans la mise en œuvre des activités du suivi-évaluation, sont présentés comme suit :

- Le Ministère de tutelle technique

En collaboration avec ses partenaires, le Ministère en charge des parcs nationaux et réserves exerçant la tutelle technique sur l'OIPR approuve le plan d'aménagement et de gestion après avis du Conseil scientifique, ainsi que les mises à jour (article 30 de la loi n°2002-102 du 11 février 2002).

- L'OIPR

La Direction générale de l'OIPR assure la supervision de l'exécution du plan d'aménagement et de gestion et facilite les échanges avec les partenaires techniques et financiers. Elle est aussi chargée d'assurer une synergie des actions en vue d'une cohérence dans les approches. La Direction de zone Sud-ouest est responsable de la mise en œuvre du plan. Elle assure (i) la gestion administrative et technique, (ii) la planification annuelle et la coordination de la mise en œuvre des activités, (iii) l'ordonnancement des dépenses conformément aux dispositions du manuel de gestion de l'OIPR.

A ce titre, le suivi évaluation interne est réalisé par le Chargé d'études au sein de la Direction de zone et le suivi évaluation externe par les chargés de S&E de la Direction Générale.

- Les services d'appui

Cette troisième catégorie d'acteurs regroupe, en dehors des services de terrain de l'OIPR, tous les acteurs impliqués dans la collecte ou la mise à disposition des données sur les indicateurs. Ce sont les partenaires techniques exerçant dans le domaine du suivi écologique, les ONG spécialisées en matière d'appui aux communautés, et les structures publiques, semi-publiques ou bilatérales et de recherche à qui pourront être confiées certaines de tâches spécifiques.

- Partenaires financiers

Les partenaires bilatéraux (financiers et éventuellement techniques), y compris la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, pourront assurer, à l'instar du Ministère de tutelle, la supervision de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion dans le cadre des projets mis en œuvre.

11.2 Objectifs du suivi évaluation

Les objectifs assignés au S&E dans l'exécution du plan consistent à :

- évaluer et documenter en temps périodique le progrès vers la réalisation des extrants (résultats) et des objectifs tels que définis dans le schéma de planification ;
- identifier les facteurs limitants ou lacunes au niveau de la mise en œuvre et proposer des mesures correctives proactives ;
- assurer la collecte des données d'indicateurs ;
- assurer une meilleure information des partenaires sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion.

11.3 Indicateurs clés

Indicateurs d'effet et d'impact

L'atteinte de l'objectif de développement du PAG sera déterminée par :

- *La dégradation de la diversité biologique du PNT est réduite de plus de 95% par rapport à son niveau actuel ;*
- *Les capacités de gestion du PNT et la coopération avec les parties prenantes croissent de manière continue ;*
- *La participation des acteurs socio-économiques, notamment les populations des zones périphériques, est accrue de façon continue.*

En ce qui concerne l'objectif spécifique, l'effet attendu sera mesuré par les indicateurs suivants :

- *Le taux de couverture du PNT passe de 98.5% à plus de 99.4% à l'échéance 2018 ;*
- *5% de progression du taux de rencontre des principaux indicateurs des espèces de la faune à l'échéance 2018.*

Indicateurs de résultats

39 indicateurs pour 25 résultats ont été définis pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des 7 programmes :

Résultat 1.1 :

85% de quadrats de 5 km x 5 km parcourus par les unités de surveillance chaque année.

Résultat 1.2 :

*1 titre foncier du PNT obtenu à l'échéance 2016 ;
20 titres fonciers des sites abritant les Services de la Direction du PNT obtenus à l'échéance 2016.*

Résultat 1.3 :

0% de parcelles entretenues sur les 4600 hectares d'exploitations agricoles récupérés à l'intérieur du PNT en 2018.

Résultat 2.1 :

Au moins 75% des directives du plan de suivi du statut des cibles de conservation et menaces mises en œuvre à la 3^e et 5^e année.

Résultat 2.2 :

100% des résultats des études spécifiques relatives aux espèces et écosystèmes peu connus diffusés à l'échéance 2018.

Résultat 2.3 :

Au moins 2 thèmes de recherches prioritaires validés soutenus par le PNT chaque année.

Résultat 2.4 :

*Au moins 4 thèmes de recherche répondant aux besoins du PNT traités par an ;
100% des conventions de collaboration avec les universités et institutions de recherche exécutées à plus de 75%.*

Résultat 3.1 :

*Au moins 50% des AVCD impliquées dans la gestion du PNT obéissent aux directives de représentativité et de fonctionnement validées avec l'ensemble des partenaires à l'échéance 2018 ;
Au moins 50% d'AVCD, 100% d'UAVCD et 30% de groupes sociaux de base, autres que les AVCD et UAVCD, impliquées dans la gestion du PNT par an ;
20% d'augmentation des groupes sociaux de base autres que les AVCD/UAVCD impliqués dans la gestion du PNT chaque deux 2 ans.*

Résultat 3.2 :

Au moins 5 sites pilotes d'agroforesterie et 5 forêts communautaires bénéficient de l'appui du PNT à l'échéance 2018.

Résultat 3.3 :

*Au moins 10 infrastructures sociales de base programmées par les services compétents équipées ou réhabilitées par le PNT à l'échéance 2018 ;
Au moins 5 infrastructures sociales de base programmées par les services compétents construites à l'échéance 2018.*

Résultat 3.4 :

15 microprojets générateurs de revenus initiés par la population riveraine bénéficient de l'appui du PNT à l'échéance 2018.

Résultat 4.1 :

*10% d'augmentation du nombre de sollicitations, de visites du site web et des réseaux sociaux par an ;
25% d'augmentation du taux de couverture des activités par les médias par an ;
50% de la population riveraine touchée par les séances de sensibilisation et d'information à l'échéance 2018.*

Résultat 4.2 :

Au moins 3 nouveaux partenaires financiers et 3 partenaires techniques soutiennent le PNT jusqu'en 2018.

Résultat 4.3 :

*Au moins 2 collectivités intègrent la conservation du PNT dans leurs programmes de développement tous les 2 ans ;
1 convention de partenariat, pour l'intégration de la conservation du PNT dans les modules scolaires, signée avec la Cellule Alphabétisation de la DRENET de Soubré, mise en œuvre à plus de 50% à l'échéance 2018.*

Résultat 5.1 :

*2 organisations locales mises en place pour le tourisme communautaire actives en 2018 ;
75% des groupes de chimpanzés habitués sont rencontrés au cours des visites guidées chaque année.*

Résultat 5.2 :

*70% des capacités de charge de l'Ecotel occupées pendant la saison touristique chaque année ;
10% d'augmentation de la fréquentation de l'Ecomusée enregistrés chaque année ;
80% des touristes du PNT sont satisfaits chaque année.*

Résultat 5.3 :

Au moins 10 emplois permanents et occasionnels liés au tourisme créés chaque année.

Résultat 6.2 :

100% des bâtiments réhabilités/construits sont fonctionnels à l'échéance 2018.

Résultat 6.3 :

*Au moins 2 nouveaux sites touristiques sont aménagés avec l'appui du PNT à l'échéance 2018 ;
Au moins 1 nouveau partenaire technique et financier apporte une assistance au PNT pour la valorisation de nouveaux sites à l'échéance 2018.*

Résultat 6.5 :

Les directives du manuel de gestion en matière d'utilisation et d'entretien des infrastructures, matériels et équipements sont appliquées à au moins de 75% chaque année.

Résultat 7.1 :

*100% des agents bénéficient au moins d'une formation à l'échéance 2018 ;
Au moins 75% du personnel satisfaits de la gestion des ressources humaines à l'échéance 2018.*

Résultat 7.2 :

*100% des dépenses conformes aux procédures chaque année
20% de fonds additionnels sont mobilisés tous les 3 ans*

Résultat 7.3 :

*100% de taux d'exécution de chaque outil de gestion chaque année ;
Au moins 70% de taux d'exécution du PAG à l'échéance 2018 ;
Au moins 95% de taux de décaissement des fonds disponibles chaque année.*

11.4 Outils de suivi -évaluation

Outils de cadrage

Fondée sur le cadre logique ou le schéma de planification et dans l'optique d'avoir une vue globale de la mise en œuvre des actions pour le suivi des résultats, le cadre (ou matrice) de suivi des indicateurs du plan d'aménagement et de gestion, indiqué au niveau de chaque résultat, sera l'outil principal de cadrage utilisé par le S&E.

Dès l'adoption du plan, des fiches de définition de chaque indicateur seront élaborées, de façon participative, afin d'assurer une compréhension commune des indicateurs ainsi qu'un manuel de S&E retraçant le cadre institutionnel, les procédures de S&E et la collecte, le traitement et le rapportage. Les valeurs de référence des différents indicateurs seront également définies (Cf. cadres de suivi des résultats).

Outils de collecte

Les chargés de suivi-évaluation de l'OIPR sont responsables de la conception des fiches de collecte de données qui seront remplies régulièrement par les acteurs en charge de la mise en œuvre des activités.

Diverses méthodes de collecte des données seront envisagées pour la collecte des données. Les principales méthodes les plus appropriées pour la collecte des données sont :

- les missions de terrain ;
- les entretiens ciblés ;
- des enquêtes ;
- les évaluations périodiques (ateliers de suivi trimestriel, mission de supervision, etc.);
- l'exploitation des rapports d'activités, des registres, des procès-verbaux, des comptes rendus, etc., des administrations publiques et privées ;
- l'interprétation d'images satellitaires.

Des missions de supervision, ateliers de suivi trimestriel ou missions de suivi évaluation seront régulièrement organisés à l'effet de suivre et de mesurer l'état d'avancement des plans d'actions annuels.

Outils de traitement et d'analyse des données

Pour le traitement et l'analyse des données, les chargés de suivi-évaluation auront recours aux logiciels spécialisés (i.e tableur, logiciels spécialisés sur les sondages, logiciels SIG). L'assistance de spécialistes dans certains domaines sera envisagée en cas de besoin.

Les chargés de suivi évaluation de l'OIPR sont ainsi chargés de la constitution et de la gestion de la base des données de suivi évaluation du PAG. Au niveau de la zone, le Chargé d'étude assurera le suivi, la compilation des données. Le Chargé de S&E à Abidjan assurera la coordination du dispositif de traitement et d'analyse des données.

Outils de communication

De façon générale, les chargés de S&E assurent donc la compilation des données, rédigent les rapports de S&E avec des détails (a) les activités, en particulier ce qui a été acquis et ce qui n'a pas été acquis et (b) les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de résultats et veillent à la diffusion des informations entre les partenaires.

Les types de rapports et autres documents d'information à élaborer par niveau d'acteurs ainsi que leur périodicité sont les suivants :

- les rapports trimestriels d'activités mettant un accent sur la mise en œuvre des activités et éventuellement les indicateurs y afférents ;
- Le rapport annuel de mise en œuvre des activités qui décrivent les résultats concrets quantitatifs et qualitatifs obtenus par rapport aux prévisions de l'année ainsi que les résultats atteints et les effets induits par la mise en œuvre du PAG ;
- Les rapports d'évaluation périodique ou externes.

11.5 Calendrier de mise en œuvre du dispositif de S&E

Le calendrier du S&E se présente comme suit :

Années	2015				2016				2017				2018			
	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4
Elaboration des fiches de définition des indicateurs																
Détermination des valeurs de références des indicateurs																
Elaboration du manuel de suivi évaluation																
Formation des chargés centraux et locaux de suivi évaluation																
Missions de suivi évaluation interne																
Missions de suivi évaluation externe																
Collecte des données																
Atelier de planification																
Suivi trimestriel/annuel																
Elaboration de rapports périodiques																
Communication et diffusion de l'information																

CONCLUSION

La version révisée du plan d'aménagement et de gestion du PNT 2006-2015 s'inscrit dans le cadre de révision prévue et dans la dynamique d'opérationnalisation de cet important outil pour le gestionnaire en collaboration avec toutes les parties prenantes.

C'est pourquoi, le présent plan d'aménagement et de gestion 2013-2018, élaboré en référence aux normes nationales et orientations internationales, met l'accent sur une planification de gestion de l'aire protégée axée sur les résultats.

La Direction de Zone Sud-Ouest, en charge de la gestion du Parc national de Taï, Patrimoine mondial, le plus vaste massif forestier primaire de l'Afrique de l'Ouest - 5 360 km² - ambitionne œuvrer à conserver son intégrité, valoriser et assurer des services écosystémiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

Les sept programmes de gestion développés dans le présent plan devraient permettre d'atteindre l'objectif du parc qui est à l'horizon 2018 de « *Disposer d'un système de protection et de valorisation efficace et durable, et renforcer le rôle environnemental régional du Parc national de Taï en collaboration avec les populations riveraines et la communauté internationale* ».

Les financements nécessaires à la mise en œuvre du PAG, évalués à environ 12 milliards de francs CFA, dont 17% sont déjà mobilisés à travers le Projet de Conservation du Parc national de Taï, sont financés essentiellement par la Coopération Allemande à travers la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire. Les ressources additionnelles nécessaires sont à rechercher auprès de la Fondation et à travers d'éventuels partenariats publics-privés.

BIBLIOGRAPHIE

- Adou C. Y., Blom E. C., Dengueadhé K. T. S., Van Rompaey R. S. R. R., N'guessan E. K., Wittebolle G. & Bongers F., 2005. *Diversité floristique et végétation dans le Parc National de Taï, Côte d'Ivoire*. Abidjan, Tropenbos- Cote d'Ivoire Série 5, 92 p.
- Blokhuis W., 1992. Cartographie des sols et évaluation des terres dans la région de Taï. In: A. P. Vooren, W. Schork, W. A. Blokhuis and A. J. C. Spijkerman (Eds.), *Compte rendu du séminaire sur l'aménagement intégré des forêts denses humides et des zones agricoles périphériques*, Wageningen, Pays Bas. Tropenbos Séries 1, pp. 99-110.
- Brou Y. T., 2010. Impacts des modifications bioclimatiques et de l'amenuisement des terres forestières dans les paysanneries ivoiriennes : quelles solutions pour une agriculture durable en Côte d'Ivoire. *Cuadernos Geografica*, 45 (2009-2), pp. 13-29.
- Collinet J., Monteny B. & Poutaud B., 1984. Le milieu physique. In: J. L. Guillaumet, G. Couturier and H. Dosso (Eds.), *Recherche et aménagement en milieu forestier tropical humide : le projet Taï de Cote d'Ivoire*. Paris, UNESCO, p. 245.
- Coulibaly B., 2011. *Analyse des potentialités économiques durables dans le cadre de la mise en place du corridor du Parc national de Taï et de la forêt classée de Grebo. Rapport d'études*. Abidjan, WCF (Programme STEWARD II). 69 p.
- DRSLS, 2012. *Rapport annuel d'activités*. San pedro, Ministère de la Santé et de la lutte contre le Sida. 65 p.
- Grell O., Thiessen H. & Kouamelan E. P., 2013. *Etude approfondie (N°2) sur les écosystèmes aquatiques du Parc national de Taï, Patrimoine mondial, réserve de biosphère.*, GIZ. 73 p.
- Lauginie F., 2007. *Conservation de la nature et des aires protégées en Côte d'Ivoire*. Abidjan, CEDA, 668 p.
- Leendertz F. H., Ellerbrok H., Boesch C., Couacy-Hymann E., Mätz-Rensing K., Hakenbeck R., Bergmann C., Abaza P., Junglen S., Moebius Y., Vigilant L., Formenty P. & Pauli G., 2004. Anthrax kills wild chimpanzees in a tropical rainforest. *Nature*, 430, pp. 451-452.
- MEMPD, 2006. *Pré-bilan aménagement du territoire. Rapport d'étude*. Abidjan, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement. 91 p.
- MEMPD, 2008. *Schéma régional d'aménagement du territoire du Bas Sassandra. Rapport d'étude*. Abidjan, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement. 83 p.
- MEMPD, 2012. *Plan National de Développement*. Abidjan, DGP.
- MPD, 1998. *Resencement Général de la Population et de l'Habitat*. Abidjan.
- OIPR, 2006. *Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National de Taï*. Abidjan, OIPR, 99 p.
- PACCS, 2012. *Etat des lieux de l'approvisionnement en eau potable des villages dans les zones d'intervention du PACCS*. Abidjan, GIZ. 104 p.
- Riezebos E. P., Vooren E. P. & Guillaumet J. L., 1994. *Le Parc national de Taï, Côte d'Ivoire. Synthèse des connaissances*. Wageningen, Pays-Bas, 322 p.

- Roth H. H., Mühlhberg M., Röben P. & Steinhauer B., 1979. *Etat actuel des parcs nationaux de la Comoé et de Taï ainsi que la réserve d'Azagny et propositions visant à leur conservation et à leur développement aux fins de promotion du tourisme*. Abidjan, Côte d'Ivoire, FGU KRONBERG, 164 p., Vol. IV.
- Schweter M., 2012. *Interprétation des images satellites pour déterminer la surface de forêt du Parc national de Taï, Patrimoine mondial, réserve de biosphère*. Abidjan, GIZ. 56 p.
- Van Rompaey R. S. A. R., 1994. Le climat. In: E. P. Riezebos, E. P. Vooren and J. L. Guillaumet (Eds.), *Le Parc national de Taï, Côte d'Ivoire. Synthèse des connaissances*. Wageningen, Pays-Bas, Tropenbos Serie 8, pp. 42-50.
- Varlet F., 2013. *Etude de la production du cacao en zone riveraine du Parc national de Taï, Patrimoine mondial, réserve de biosphère*. Abidjan, GIZ. 190 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Listes de Faune et Flore

11.1.1. Annexe 1a : Liste de mammifères du PNT

Ordre des Primates

	Nom scientifique	Nom commun	Famille/ Sous-famille
1	<i>Pan troglodytes verus</i>	Chimpanzé d'Afrique de l'Ouest	Hominidae
2	<i>Procolobus [Piliocolobus]badius</i>	Colobe Bai	Cercopithecidae / Colobinae
3	<i>Colobus polykomos</i>	Colobe Noir et Blanc	Cercopithecidae / Colobinae
4	<i>Procolobus verus</i>	Colobe de van Beneden	Cercopithecidae / Colobinae
5	<i>Cercopithecus diana diana</i>	Cercopithèque Diane	Cercopithecidae / Cercopithecinae
6	<i>Cercopithecus mona campbelli</i>	Mone de Campbell	Cercopithecidae / Cercopithecinae
7	<i>Cercopithecus petaurista</i>	Cercopithèque Blanc-nez	Cercopithecidae / Cercopithecinae
8	<i>Cercopithecus nictitans</i>	Hocheur	Cercopithecidae / Cercopithecinae
9	<i>Cercocebus atys</i>	Mangabey/Cercocèbe enfumé	Cercopithecidae / Cercopithecinae
10	<i>Perodicticus potto</i>	Potto de Bosman	Lorisidae
11	<i>Galagoides demidovii</i>	Galago de Demidoff	Galagonidae
12	<i>Galagoides thomasi</i>	Galago de Thomas	Galagonidae

Ordre des Artiodactyles

	Nom scientifique	Nom commun	Famille/ Sous-famille
1	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Céphalophe à bande dorsale noire	Bovidae/Cephalophinae
2	<i>Cephalophus maxwelli</i>	Céphalophe de Maxwell	Bovidae/Cephalophinae
3	<i>Cephalophus niger</i>	Céphalophe noir	Bovidae/Cephalophinae
4	<i>Cephalophus sylvicultor</i>	Céphalophe à dos jaune	Bovidae/Cephalophinae
5	<i>Cephalophus ogilbyi</i>	Céphalophe d'Ogilby	Bovidae/Cephalophinae
6	<i>Cephalophus zebra</i>	Céphalophe zébré	Bovidae/Cephalophinae
7	<i>Cephalophus jentinki</i>	Céphalophe de Jentink	Bovidae/Cephalophinae
8	<i>Syncerus caffer</i>	Buffle	Bovidae
9	<i>Potamochoerus porcus porcus</i>	Potamochère	Suidae
10	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	Hylochère	Suidae
11	<i>Choeropsis liberiensis</i>	Hippopotame pygmée	Hippopotamidae
12	<i>Tragelaphus eurycerus</i>	Bongo	Bovidae
13	<i>Neotragus pygmaeus</i>	Antilope royale	Traguilidae

Ordre des Pholidotes

	Nom scientifique	Nom commun	Famille
1	<i>Phataginus tricuspis</i>	Pangolin à écailles	Manidae
2	<i>Uromanis tetradactyla</i>	Pangolin à longue queue	Manidae
3	<i>Smutsia gigantea</i>	Pangolin géant	Manidae

Ordre des Carnivores

	Nom scientifique	Nom commun	Famille/ Sous-famille
1	<i>Aonyx capensis</i>	Loutre à joues blanches	Mustelidae/Lutrinae
2	<i>Lutra maculicollis</i>	Loutre à cou tacheté	Mustelidae/Lutrinae
3	<i>Mellivora capensis</i>	Ratel	Mustelidae/Mustelinae
4	<i>Atilax paludinosus</i>	Mangouste de marais	Herpestidae
5	<i>Crossarchus obscurus</i>	Mangouste brune	Herpestidae
6	<i>Liberiictus kuhni</i>	Mangouste de Libéria	Herpestidae
7	<i>Herpestes sanguinea</i>	Mangouste rouge	Herpestidae
8	<i>Civetticus civetta</i>	Civette	Viverridae
9	<i>Genetta pardina</i>	Genette pardine	Viverridae
10	<i>Genetta johnstoni</i>	Genette de Johnston	Viverridae
11	<i>Nandinia binotata</i>	Nandinie	Nadinidae
12	<i>Poiana richardsoni</i>	Poiane	Viverridae
13	<i>Profelis aurata</i>	Chat doré	Felidae
14	<i>Panthera pardus leopardus</i>	Léopard	Felidae

Ordre des Proboscidiens

	Nom scientifique	Nom commun	Famille
1	<i>Loxodonta africana cyclotis</i>	Eléphant de forêt	Elephantidae

Ordre des Hyracoïdés

	Nom scientifique	Nom commun	Famille
1	<i>Dendrohyrax arboreus</i>	Daman d'arbres	Procaviidae

Ordre des Rongeurs

	Nom scientifique	Nom commun	Famille/ Sous-famille
1	<i>Atherurus africanus</i>	Athérure	Hystricidae
2	<i>Hystrix cristata</i>	Porc-épic à crête	Hystricidae
3	<i>Anomalurus peli</i>	Ecureuil volant de Pel	Anomaluridae
4	<i>Anomalurus derbianus</i>	Ecureuil volant de Derby	Anomalutidae
5	<i>Anomalurus pusillus</i>	Ecureuil volant pygmée	Anomalutidae
6	<i>Anomalurus beecrofti</i>	Ecureuil volant de Beecroft	Anomalutidae
7	<i>Idiurus macrotis</i>	Ecureuil volant nain à longue oreilles	Anomalutidae
8	<i>Thryonomys swinderianus</i>	Grand aulacode	Thryonomydae
9	<i>Cricetomys gambianus</i>	Rat de Gambie	Cricetomynae
10	<i>Malacomys longipes</i>		Muridae
11	<i>Funisciurus pyrrhopus</i>	Funisciure à pattes rousses	Sciuridae
12	<i>Heliosciurus gambianus punctatus</i>	Héliosciure de Gambie	Sciuridae
13	<i>Heliosciurus rufobrachium</i>	Héliosciure à pattes rousses	Sciuridae
14	<i>Hybomys planifrons</i>	Hybomys des forêts libériennes	Muridae
15	<i>Hybomys trivirgatus</i>	Hybomys d'Afrique de l'Ouest	Muridae
16	<i>Dephomys defua</i>	Rat defua	Muridae

17	<i>Hylomyscus alleni</i>	Hylomyscus d'Allen	Muridae
18	<i>Hylomyscus baeri</i>	Souris des bois	Muridae
19	<i>Lophuromys sikapusi</i>	Rat à ventre roux et poils en brosse	Muridae
20	<i>Malacomys edwardsi</i>	Rat des marais d'Edward	Muridae
21	<i>Mastomys erythroleucus</i>	Souris de Guinée à plusieurs mamelles	Muridae
22	<i>Mastomys natalensis</i>	Mastomys du Natal	Muridae

Ordre des Insectivores

	Nom scientifique	Nom commun	Famille
1	<i>Crocidura wimmeri</i>	Musaraigne	Soricidae
2	<i>Crocidura buettikoeri</i>	Musaraigne	Soricidae
3	<i>Crocidura juvenetae</i>	Musaraigne	Soricidae
4	<i>Crocidura douceti</i>	Musaraigne	Soricidae
5	<i>Crocidura eburnea</i>	Musaraigne	Soricidae
6	<i>Crocidura grandiceps</i>	Musaraigne	Soricidae
7	<i>Crocidura lamottei</i>	Musaraigne	Soricidae
8	<i>Crocidura muricauda</i>	Musaraigne	Soricidae
9	<i>Crocidura nimbae</i>	Musaraigne	Soricidae
10	<i>Crocidura obscurior</i>	Musaraigne	Soricidae
11	<i>Crocidura olivieri</i>	Musaraigne	Soricidae
12	<i>Crocidura theresae</i>	Musaraigne	Soricidae
13	<i>Suncus megalura</i> Jentink, 1888	Musaraigne	Soricidae
14	<i>Syvisorex granti</i>	Musaraigne arboricole	Soricidae

Ordre des Chiroptères

	Nom scientifique	Nom commun	Famille
1	<i>Eidolon helvum</i>	Roussette jaune	Pteropodidae
2	<i>Epomops buettikoferi</i>	Ecureuil volant	Pteropodidae
3	<i>Hipposideros cyclops</i>	Chauve-souris Cyclops	Hipposideridae
4	<i>Hipposideros ruber</i>	Chauve-souris de Noack	Hipposideridae
5	<i>Hypsignathus monstrosus</i>	Chauve-souris à tête de marteau	Pteropodidae
6	<i>Megaloglossus woermanni</i>	Chauve-souris de woermann	Pteropodidae
7	<i>Micropteropus pusillus</i>	Chauve-souris naine de Peter	Pteropodidae
8	<i>Myonycteris torquata</i>	Petite chauve-souris à collier	Pteropodidae
9	<i>Nanonycteris vedkampii</i>	Nanyctère de Veldkampii	Pteropodidae
10	<i>Rhinolophus alcyone</i>	Chauve souris d'Halcyon	Rhinolophidae
11	<i>Scotonycteris ophiodon</i>	Chauve-souris de Pohle	Pteropodidae
12	<i>Scotonycteris zenkeri</i>	Chauve-souris de Zenker	Pteropodidae
13	<i>Tadarida pumila</i>	Petite chauve-souris à queue libre	Molossidae

11.1.2. Annexe 1b : Liste d'oiseaux du PNT

	Nom scientifique	Nom commun	Famille
1	<i>Agelastes meleagrides</i>	Pintade à poitrine blanche	Phasianidae
2	<i>Bycanistes cylindricus</i>	Calao à joues brunes	Bucerotidae
3	<i>Bycanistes fistulator</i>	Calao siffleur	Bucerotidae
4	<i>Campephaga lobata</i>	Echenilleur occidental à fanon	Campephagidae
5	<i>Centropus senegalensis</i>	Coucal du Sénégal	Cuculidae
6	<i>Ceratogymna atrata</i>	Calao casque noire	Bucerotidae
7	<i>Ceratogymna elata</i>	Calao casque jaune	Bucerotidae
8	<i>Corythaeola cristata</i>	Touraco géant	Musophagidae
9	<i>Criniger olivaceus</i>	Bulbul huppé à barbe jaune	Pycnonotidae
10	<i>Falconau manni</i>	Faucon crécerellette	Accipitridae
11	<i>Francolinus lathamii</i>	Francolin de Latham	Phasianidae
12	<i>Guttera eduardi</i>	Pintade bleue	Phasianidae
13	<i>Himantornis haematopus</i>	Râle à Pattes Rouges	Rallidae
14	<i>Melaenornis annamarulae</i>	Gobe-Mouche noir du Nimba	Muscicapidae
15	<i>Picathartes gymnocephalus</i>	Picatharte chauve de Guinée	Corvidae
16	<i>Poicephalus gulielmi</i>	Perroquet vert	Psittacidae
17	<i>Prinia leontica</i>	<i>Fauvette</i>	Sylviidae
18	<i>Psittacus erithacus</i>	Jacko	Musophagidae
19	<i>Scotopelia ussheri</i>	Chouette pêcheuse d'Ussher	Strigidae
20	<i>Stephanoaetus coronatus</i>	Aigle couronné	Accipitridae
21	<i>Tauraco macrorhynchus</i>	Touraco à gros bec	Musophagidae
22	<i>Tockus camurus</i>	Calao pygmée	Bucerotidae
23	<i>Tockus fasciatus</i>	Calao longibande	Bucerotidae
24	<i>Tockus hartlaubi</i>	Calao pygmée à bec noir	Bucerotidae
25	<i>Tropicranus albocristatus</i>	Calao à huppe blanche	Bucerotidae

11.1.3. Annexe 1c : Liste des poissons du PNT

N°	Espèces	Familles	N°	Espèces	Familles
1	<i>Barbus ablables</i>	Cyprinidae	31	<i>Malapterurus electricus</i>	Malapteruridae
2	<i>Barbus macrops</i>	Cyprinidae	32	<i>Malapterurus punctatus</i>	Malapteruridae
3	<i>Barbus tiekoroï</i>	Cyprinidae	33	<i>Marcussenius senegalensis</i>	Mormyridae
4	<i>Barbus trispilos</i>	Cyprinidae	34	<i>Marcussenius sp.</i>	Mormyridae
5	<i>Barbus wurtzi</i>	Cyprinidae	35	<i>Marcussenius ussheri</i>	Mormyridae
6	<i>Brycinus imberi</i>	Alestidae	36	<i>Micralestes eburneensis</i>	Alestidae
7	<i>Brycinus longipinnis</i>	Alestidae	37	<i>Micralestes elongatus</i>	Alestidae
8	<i>Brycinus macrolepidotus</i>	Alestidae	38	<i>Micralestes occidentalis</i>	Alestidae
9	<i>Brycinus nurse</i>	Alestidae	39	<i>Mormyrops anguilloides</i>	Mormyridae
10	<i>Brycinus sp</i>	Alestidae	40	<i>Mormyrus rume</i>	Mormyridae
11	<i>Chromido tilapia guntheri</i>	Cichlidae	41	<i>Nannocharax fasciatus</i>	Distichodontidae
12	<i>Chrysihtys maurus</i>	Claroteidae	42	<i>Oreochromis niloticus</i>	Cichlidae
13	<i>Chrysihtys nigrodigitatus</i>	Claroteidae	43	<i>Papyrocranus afer</i>	Notopteridae
14	<i>Clarias anguillaris</i>	Clariidae	44	<i>Parachanna obscura</i>	Channidae
15	<i>Clarias buettikoferi</i>	Clariidae	45	<i>Pellonula leonensis</i>	Clupeidae
16	<i>Distichodontus rostratus</i>	Distichodontidae	46	<i>Pellonula vorax</i>	Clupeidae
17	<i>Doumea chapuisi</i>	Amphiliidae	47	<i>Petrocephalus bovei</i>	Mormyridae
18	<i>Epiplatys olbrechtsi</i>	Notobranchiidae	48	<i>Pollimyrus isidori</i>	Mormyridae
19	<i>Gymnallables typus</i>	Clariidae	49	<i>Polypterus palmas</i>	Polypteridae
20	<i>Hemichromis bimaculatus</i>	Cichlidae	50	<i>Poropanchax normani</i>	Notobranchiidae
21	<i>Hemichromis fasciatus</i>	Cichlidae	51	<i>Raiamas nigeriensis</i>	Cyprinidae
22	<i>Hepsetusodoe</i>	Hepsetidae	52	<i>Rhexipanchax schioetzi</i>	Poecillidae
23	<i>Heterobranchus isopterus</i>	Clariidae	53	<i>Sarotherodon gallilaeus</i>	Cichlidae
24	<i>Heterobranchus longifilis</i>	Clariidae	54	<i>Sarotherodon melanotheron</i>	Cichlidae
25	<i>Heterotis niloticus</i>	Osteoglossidae	55	<i>Schilbe intermedius</i>	Schilbeidae
26	<i>Labeo coubie</i>	Cyprinidae	56	<i>Schilbe mandibularis</i>	Schilbeidae
27	<i>Labeo parvus</i>	Cyprinidae	57	<i>Synodontis koensis</i>	Mochokidae
28	<i>Lates niloticus</i>	Centropomidae	58	<i>Synodontis punctifer</i>	Mochokidae
29	<i>Lombochromis cavalliensis</i>	Cichlidae	59	<i>Tilapia sp.</i>	Cichlidae
30	<i>Malapterurus barbatus</i>	Malapteruridae	60	<i>Tilapia zillii</i>	Cichlidae

Source : Grell O. et al, 2013

11.1.4. Annexe 1d : Liste des amphibiens et reptiles du PNT

Ordre des Anoures

N°	Nom scientifique	Famille	N°	Nom scientifique	Famille
1	<i>Afrixalus dorsalis</i>	Hyperolidae	30	<i>Hyperolius wermuthi</i>	Hyperolidae
2	<i>Afrixalus nigeriensis</i>	Hyperolidae	31	<i>Hyperolius zonatus</i>	Hyperolidae
3	<i>Afrixalus vibekae</i>	Artholeptidae	32	<i>Kassina lamottei</i>	Hyperolidae
4	<i>Arthroleptis cf. cruscolum</i>	Artholeptidae	33	<i>Leptopelis hylroides</i>	Artholeptidae
5	<i>Arthroleptis cf. taeniatus</i>	Artholeptidae	34	<i>Leptopelis macrotis</i>	Artholeptidae
6	<i>Arthroleptis cf. variabilis</i>	Artholeptidae	35	<i>Leptopelis occidentalis</i>	Artholeptidae
7	<i>Arthroleptis sp. 1</i>	Artholeptidae	36	<i>Phlyctimantis boulengeri</i>	Hyperolidae
8	<i>Astylosternus occidentalis</i>	Astyloternidae	37	<i>Phrynobatrachus accraensis</i>	Phrynobatrachidae
9	<i>Aubria subsigillata</i>	Pyscicephalidae	38	<i>Phrynobatrachus alleni</i>	Phrynobatrachidae
10	<i>Bufo cf. danielae</i>	Bufonidae	39	<i>Phrynobatrachus alticola</i>	Phrynobatrachidae
11	<i>Bufo maculatus</i>	Bufonidae	40	<i>Phrynobatrachus annulatus</i>	Phrynobatrachidae
12	<i>Bufo regularis</i>	Bufonidae	41	<i>Phrynobatrachus calcaratus</i>	Phrynobatrachidae
13	<i>Bufo superciliaris</i>	Bufonidae	42	<i>Phrynobatrachus fraterculus</i>	Phrynobatrachidae
14	<i>Bufo taiensis*</i>	Bufonidae	43	<i>Phrynobatrachus guineensis</i>	Phrynobatrachidae
15	<i>Bufo togoensis</i>	Bufonidae	44	<i>Phrynobatrachus gutturosus</i>	Phrynobatrachidae
16	<i>Cardioglossa leucomystax</i>	Artholeptidae	45	<i>Phrynobatrachus liberiensis</i>	Phrynobatrachidae
17	<i>Chiromantis rufescens</i>	Rhacophoridae	46	<i>Phrynobatrachus plicatus</i>	Phrynobatrachidae
18	<i>Geotrypetes sp.</i>	Caecilidae	47	<i>Phrynobatrachus sp. 3</i>	Phrynobatrachidae
19	<i>Hoplobatrachus occipitalis</i>	Dicroglossidae	48	<i>Phrynobatrachus sp. 4</i>	Phrynobatrachidae
20	<i>Hylarana albolabris</i>	Ranidae	49	<i>Phrynobatrachus taiensis*</i>	Phrynobatrachidae
21	<i>Hylarana occidentalis</i>	Ranidae	50	<i>Phrynobatrachus villiersi</i>	Phrynobatrachidae
22	<i>Hyperolius chlorosteus</i>	Hyperolidae	51	<i>Ptychadena aequiplicata</i>	Ptychadenidae
23	<i>Hyperolius concolor</i>	Hyperolidae	52	<i>Ptychadena bibroni</i>	Ptychadenidae
24	<i>Hyperolius fusciventris</i>	Hyperolidae	53	<i>Ptychadena longirostris</i>	Ptychadenidae
25	<i>Hyperolius guttulatus</i>	Hyperolidae	54	<i>Ptychadena mascareniensis</i>	Ptychadenidae
26	<i>Hyperolius nienokouensis*</i>	Hyperolidae	55	<i>Ptychadena pumilio</i>	Ptychadenidae
27	<i>Hyperolius picturatus</i>	Hyperolidae	56	<i>Ptychadena superciliaris</i>	Ptychadenidae
28	<i>Hyperolius sp.</i>	Hyperolidae	57	<i>Silurana tropicalis</i>	Pipidae
29	<i>Hyperolius sylvaticus</i>	Hyperolidae			

*Espèces endémiques du PNT

Source : Mark-Oliver Rödel

Ordre des testidunes

	Nom scientifique	Nom commun	Famille
1	<i>Chelonia mydas*</i>	Tortue verte	Cheloniidae
2	<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	Dermochelyidae
3	<i>Eretmochelys imbricata*</i>	Tortue à écailles	Cheloniidae
4	<i>Kinixys erosa</i>	Kinixys rongée	Testudinidae
5	<i>Kinixys homeana</i>	Kinixys d'home	Testudinidae

Ordre des Crocodyliens

	Nom scientifique	Nom commun	Famille
1	<i>Crocodylus niloticus</i>	Crocodile du Nil	Crocodylidae
2	<i>Crocodylus cataphractus</i>	Crocodile à nuque cuirassé	Crocodylidae
3	<i>Ostaeolaemus tetraspis</i>	Crocodile à front large	Crocodylidae

Ordre des Ophidiens

	Nom scientifique	Nom commun	Famille
1	<i>Bitis nasicornis</i>	Vipère	Viperidae
2	<i>Bitis gabonica</i>	Vipère du Gabon	Viperidae
3	<i>Python sebae</i>	Python de Séba	Pythonidae
4	<i>Dendroaspis viridis</i>	Mamba vert	Elapidae

Ordre des Stylommatophores

	Nom scientifique	Nom commun	Famille
1	<i>Achatina achatina</i>	Escargot géant rouge	Achatinidae
2	<i>Archachatina ventricosa</i>	Escargot géant noir	Achatinidae

11.1.5. Annexe 1e : Quelques espèces végétales

N°	Nom scientifique	Famille	N°	Nom scientifique	Famille
1	<i>Abrus precatorius</i>	Fabaceae	42	<i>Cola buntingii</i>	Sterculiaceae
2	<i>Acioa hirsuta</i>	Chrysobalanaceae	43	<i>Cola cordifolia</i>	Sterculiaceae
3	<i>Aidia genipiflora</i>	Rubiaceae	44	<i>Cola heterophylla</i>	Sterculiaceae
4	<i>Azelia bracteata</i>	Caesalpiniaceae	45	<i>Crossandra buntingii</i>	Acanthaceae
5	<i>Albertisia cordifolia</i>	Menispermaceae	46	<i>Croton aubrevillei</i>	Euphorbiaceae
6	<i>Albertisia scandens</i>	Menispermaceae	47	<i>Crotonogyne chevalieri</i>	Euphorbiaceae
7	<i>Amanoa bracteata</i>	Euphorbiaceae	48	<i>Cynometra ananta</i>	Caesalpiniaceae
8	<i>Ancisttrophillum</i>		49	<i>Deinbollia cuneifolia</i>	Sapindaceae
9	<i>Androsiphonia adenostegia</i>	Passifloraceae	50	<i>Delpydora gracilis</i>	Sapotaceae
10	<i>Anthoantha sassandraensis</i>	Caesalpiniaceae	51	<i>Dichapetalum dictyospermum</i>	Dichapetalaceae
11	<i>Araliopsis tabouensis</i>	Rutaceae	52	<i>Dichapetalum filicaule</i>	Dichapetalaceae
12	<i>Aristolochia embergeri</i>	Aristolochiaceae	53	<i>Didelotia brevipaniculata</i>	Caesalpiniaceae
13	<i>Artabotrys oliganthus</i>	Annonaceae	54	<i>Didelotia idae</i>	Caesalpiniaceae
14	<i>Aubreginia taiensis</i>	Sapotaceae	55	<i>Didymosalpinx abbeokuta</i>	Rubiaceae
15	<i>Aubrevillea platycarpa</i>	Mimosaceae	56	<i>Diospyros</i>	
16	<i>Beilschmiedia bitehi</i>	Lauraceae	57	<i>Dorstenia djettii</i>	Moraceae
17	<i>Berlinia occidentalis</i>	Caesalpiniaceae	58	<i>Dorstenia embergeri</i>	Moraceae
18	<i>Bertiera fimbriata</i>	Rubiaceae	59	<i>Dorstenia turbinata</i>	Moraceae
19	<i>Breviea sericea</i>	Sapotaceae	60	<i>Dracaena arborea</i>	Agavaceae
20	<i>Brachystegia leonensis</i>	Caesalpiniaceae	61	<i>Drypetes ivorensis</i>	Euphorbiaceae
21	<i>Calamus</i>		62	<i>Drypetes klainei</i>	Euphorbiaceae
22	<i>Callichilia subsessilis</i>	Acanthaceae	63	<i>Duparquetiana orchidacea</i>	Caesalpiniaceae
23	<i>Caloncoba brevipes</i>	Flacourtiaceae	64	<i>Ehretia trachyphylla</i>	Boraginaceae
24	<i>Calpocalyx aubrevillei</i>	Mimosaceae	65	<i>Elaeophorbium grandifolia</i>	Euphorbiaceae
25	<i>Calycobolus parviflorus</i>	Convolvulaceae	66	<i>Eremospatho</i>	
26	<i>Campylospermum duparquetianum</i>	Ochnaceae	67	<i>Eugenia salacioides</i>	Myrtaceae
27	<i>Carapa procera</i>	Meliaceae	68	<i>Eugenia tabouensis</i>	Myrtaceae
28	<i>Cassia aubrevillei</i>	Caesalpiniaceae	69	<i>Ficus lingua</i>	Moraceae
29	<i>Cassia fikifiki</i>	Caesalpiniaceae	70	<i>Gaertnera liberiensis</i>	Rubiaceae
30	<i>Cassipourea hiotou</i>	Rhizophoraceae	71	<i>Geophila flaviflora</i>	Rubiaceae
31	<i>Cephaelis castaneo-pilosa</i>	Rubiaceae	72	<i>Geophila obvallata</i>	Rubiaceae
32	<i>Cephaelis elongata</i>	Rubiaceae	73	<i>Gilbertiodendron preussii</i>	Caesalpiniaceae
33	<i>Cephaelis mangenotii</i>	Rubiaceae	74	<i>Guaduella oblonga</i>	Poaceae
34	<i>Cephaelis spathacea</i>	Rubiaceae	75	<i>Guarea leonensis</i>	Sapindaceae
35	<i>Cephaelis tabouensis</i>	Rubiaceae	76	<i>Gymnostemon zaizou</i>	Simaroubaceae
36	<i>Chidlowia sanguinea</i>	Caesalpiniaceae	77	<i>Heritiera utilis</i>	Sterculiaceae
37	<i>Chlamydocarya macrocarpa</i>	Icacinaceae	78	<i>Hildegardia barteri</i>	Sterculiaceae
38	<i>Chrysophyllum taiense</i>	Sapotaceae	79	<i>Homalium patoklaensis</i>	Euphorbiaceae
39	<i>Cissus producta</i>	Vitaceae	80	<i>Hunteria simii</i>	Apocynaceae
40	<i>Cnestis ferrugina</i>	Connaraceae	81	<i>Hutchinsonia barbata</i>	Rubiaceae
41	<i>Coffea humilis</i>	Rubiaceae	82	<i>Idertia morsonii</i>	Ochnaceae
83	<i>Kantou guereensis</i>	Sapotaceae	113	<i>Premna grandifolia</i>	Verbenaceae
84	<i>Landolphia dulcis</i>	Apocynaceae	114	<i>Pycnocomma angustifolia</i>	Euphorbiaceae

N°	Nom scientifique	Famille	N°	Nom scientifique	Famille
85	<i>Macaranga beillei</i>	Euphorbiaceae	115	<i>Pyrenacantha klaineana</i>	Icacinaceae
86	<i>Manotes expansa</i>	Connaraceae	116	<i>Raphia</i>	
87	<i>Mapania</i>	Cyperaceae	117	<i>Raphidophora africana</i>	Araceae
88	<i>Memecylon golaense</i>	Melastomataceae	118	<i>Raphiostylis cordifolia</i>	Icacinaceae
89	<i>Memecylon polyanthemus</i>	Melastomataceae	119	<i>Rinorea oblanceolata</i>	Violaceae
90	<i>Mendoncia combretoides</i>	Acanthaceae	120	<i>Sakersia africana</i>	Melastomataceae
91	<i>Mildbraedia paniculata</i>	Euphorbiaceae	121	<i>Sapium aubrevillei</i>	Euphorbiaceae
92	<i>Millettia lane-poolei</i>	Papilionaceae	122	<i>Solenostemon brachystachyum</i>	Lamiaceae
93	<i>Monosalpinx sp</i>	Rubiaceae	123	<i>Spathodea campanulata</i>	Bignoniaceae
94	<i>Mussaenda afzelii</i>	Rubiaceae	124	<i>Spiropetalum reynoldsii</i>	Connaraceae
95	<i>Mussaenda tristigmata</i>	Rubiaceae	125	<i>Spondiantus preussii</i>	Euphorbiaceae
96	<i>Necepsia afzelii</i>	Euphorbiaceae	126	<i>Stachyothyrus stapfiana</i>	Caesalpiniaceae
97	<i>Neolemonniera clitandrifolia</i>	Sapotaceae	127	<i>Strychnos longicaudata</i>	Loganiaceae
98	<i>Neosloetiopsis kamerunensis</i>	Moraceae	128	<i>Symphonia globulifera</i>	Guttifereae
99	<i>Neuropeltis prevosteoides</i>	Convolvulaceae	129	<i>Tapinanthus belvisii</i>	Loranthaceae
100	<i>Newtonia duparquetiana</i>	Mimosaceae	130	<i>Tapinanthus praetexta</i>	Loranthaceae
101	<i>Nienokuea microbambusa</i>	Marantaceae	131	<i>Tricalysia toupetou</i>	Rubiaceae
102	<i>Oldfieldia africana</i>	Euphorbiaceae	132	<i>Trichilia ornithotera</i>	Meliaceae
103	<i>Oncinotis pontyi</i>	Apocynaceae	133	<i>Trichoscypha baldwinii</i>	Anacardiaceae
104	<i>Pauridiantha ziamaeana</i>	Rubiaceae	134	<i>Trichoscypha cavalliensis</i>	Anacardiaceae
105	<i>Pavetta bidentata</i>	Rubiaceae	135	<i>Trichoscypha chevalieri</i>	Anacardiaceae
106	<i>Piptostigma fugax</i>	Annonaceae	136	<i>Trichoscypha oba</i>	Anacardiaceae
107	<i>Placodiscus bancoensis</i>	Sapindaceae	137	<i>Trichoscypha yapoensis</i>	Anacardiaceae
108	<i>Placodiscus boya</i>	Sapindaceae	138	<i>Triphyopyllum peltatum</i>	Dionchophyllaceae
109	<i>Placodiscus splendidus</i>	Sapindaceae	139	<i>Uvariopsis congensis</i>	Annonaceae
110	<i>Plagiosiphon emarginatus</i>	Caesalpiniaceae	140	<i>Whitfieldia colorata</i>	Acanthaceae
111	<i>Polystachya microbambusa</i>	Orchidaceae	141	<i>Whitfieldia lateritia</i>	Acanthaceae
112	<i>Polystemonanthus dinklagei</i>	Caesalpiniaceae			

11.1.6. Annexe 1f : Liste et Statut des espèces animales du PNT

Statut UICN	Nom scientifique	Nom commun	Famille
Préoccupation Mineure	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Céphalophe à bande dorsale noire	Bovidae
	<i>Cephalophus maxwelli</i>	Céphalophe de Maxwell	Bovidae
	<i>Cephalophus niger</i>	Céphalophe noir	Bovidae
	<i>Cephalophus ogilbyi</i>	Céphalophe d'Ogilby	Bovidae
	<i>Cephalophus silvicultor</i>	Céphalophe à dos jaune	Bovidae
	<i>Epomops buettikoferi</i>	Chauve-souris	Pteropodidae
	<i>Falconau manni</i>	Faucon crécerellette	Accipitridae
	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique	Tragulidae
	<i>Phyllastrephus baumanni</i>	Bulbul de Baumann	Pycnonotidae
	<i>Syncerus caffer</i>	Buffle	Bovidae
Quasi Menacé	<i>Bathmocercus cerviniventris</i>	Fauvette à capuchon	Sylviidae
	<i>Bledaeximius</i>	Bulbul Moustac à tête olive	Pycnonotidae
	<i>Tragelaphus eurycerus</i>	Bongo	Bovidae
Vulnérable	<i>Agelastes meleagrides</i>	Pintade à poitrine blanche	Numididae
	<i>Bycanistes cylindricus</i>	Calao à joues brunes	Bucerotidae
	<i>Campephaga lobata</i>	Echenilleur occidental à fanon	Campephagidae
	<i>Cephalophus zebra</i>	Céphalophe zébré	Bovidae
	<i>Ceratogymna elata</i>	Grand calao à casque jaune	Bucerotidae
	<i>Cercocebus atys</i>	Cercocèbe enfumé	Cercopithecidae
	<i>Cercopithecus diana</i>	Diane	Cercopithecidae
	<i>Colobus polykomos</i>	Colobe magistrat	Cercopithecidae
	<i>Criniger olivaceus</i>	Bulbul huppé à barbe jaune	Pycnonotidae
	<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	Dermochelyidae
	<i>Hipposideros marisae</i>	Chauve-souris	Hipposideridae
	<i>Liberiictis kuhni</i>	Mangouste du Libéria	Herpestidae
	<i>Loxodonta africana</i>	Eléphant	Elephantidae
	<i>Melaenornis annamarulae</i>	Gobe-Mouche noir du Nimba	Muscicapidae
	<i>Osteolaemus tetraspis</i>	Crocodile de forêt	Crocodylidae
	<i>Picathartes gymnocephalus</i>	Picatharte chauve de Guinée	Corvidae
	<i>Prinia leontica</i>	Prinia de Serria leone	Cisticolidae
	<i>Scotopelia ussheri</i>	Chouette pêcheuse d'Ussher	Strigidae
	En Danger	<i>Cephalophus jentinki</i>	Céphalophe de Jentink
<i>Chelonia mydas</i>		Tortue verte	Cheloniidae
<i>Choeropsis liberiensis</i>		Hippopotame pygmée	Hippopotamidae
<i>Malimbus ballmanni</i>		Malimbe de Ballmann	Estrildidae
<i>Pan troglodytes verus</i>		Chimpanzé d'Afrique de l'Ouest	Pongidae
En danger critique d'extinction	<i>Phyllastrephus leucolepis</i>	Bulbul à ailes tachetées	Pycnonotidae
	<i>Crocidura wimmeri</i>	Musaraigne	Soricidae
Donnée Insuffisante	<i>Melignomon eisentrauti</i>	Indicateur d'Eisentraut	Indicatoridae

Annexe 2 : Unités de transformation du bois en périphérie du PNT

N°	Raison sociale	Code	Localisation	Capacité (m ³)	Observations
1	BTA (Bois transformés d'Afrique)	11	Zagné	40 000	
2	ITS	18	San-Pédro	20 000	Non fonctionnelle
3	AI	29	San-Pédro	40 000	
4	GSDI/BSA	32	San-Pédro	25 000	
5	ETS BARA	34	San-Pédro	35 000	
6	SIT GUIGLO	46	Guiglo	90 000	
7	SIPCATALA	48	San-Pédro	45 000	
8	NEFBA	53	Zagné	25 000	
9	WOOD IVOIRE	50	San-Pédro	15 000	
10	STEBT	55	San-Pédro	25 000	Non fonctionnelle
11	SIFPA	56	San-Pédro	25 000	
12	SMCI/SAN-PEDRO	63	San-Pédro	60 000	
13	ADK BUYO/CIBB	69	Buyo	135 000	Non fonctionnelle
14	IVOBOIS/FIBOIS	73	San-Pédro	20 000	
15	IGD	83	Yabaya s/p Soubré	30 000	
16	LBSP	84	San-Pédro	35 000	
17	FEXIM-CI	101	San-Pédro	20 000	
18	AFRICAN-WOOD	103	San-Pédro	20 000	
19	OBB	104	San-Pédro	5 000	
20	SIBD	109	San-Pédro	15 000	
21	STBS	110	San-Pédro	15 000	
22	ITB	112	San-Pédro	10 000	
23	AMS MULTISERVICES	114	San-Pédro	20 000	Non fonctionnelle
24	RETCO IND	119	San-Pédro	20 000	
25	STBC	133	Taï	20 000	Non fonctionnelle
26	DSO	138	San-Pédro	12 000	
27	ADERCI	142		200 000	Non fonctionnelle
28	STBS TAI	150	Taï	30 000	

La capacité des unités fonctionnelles est de 607 000 m³

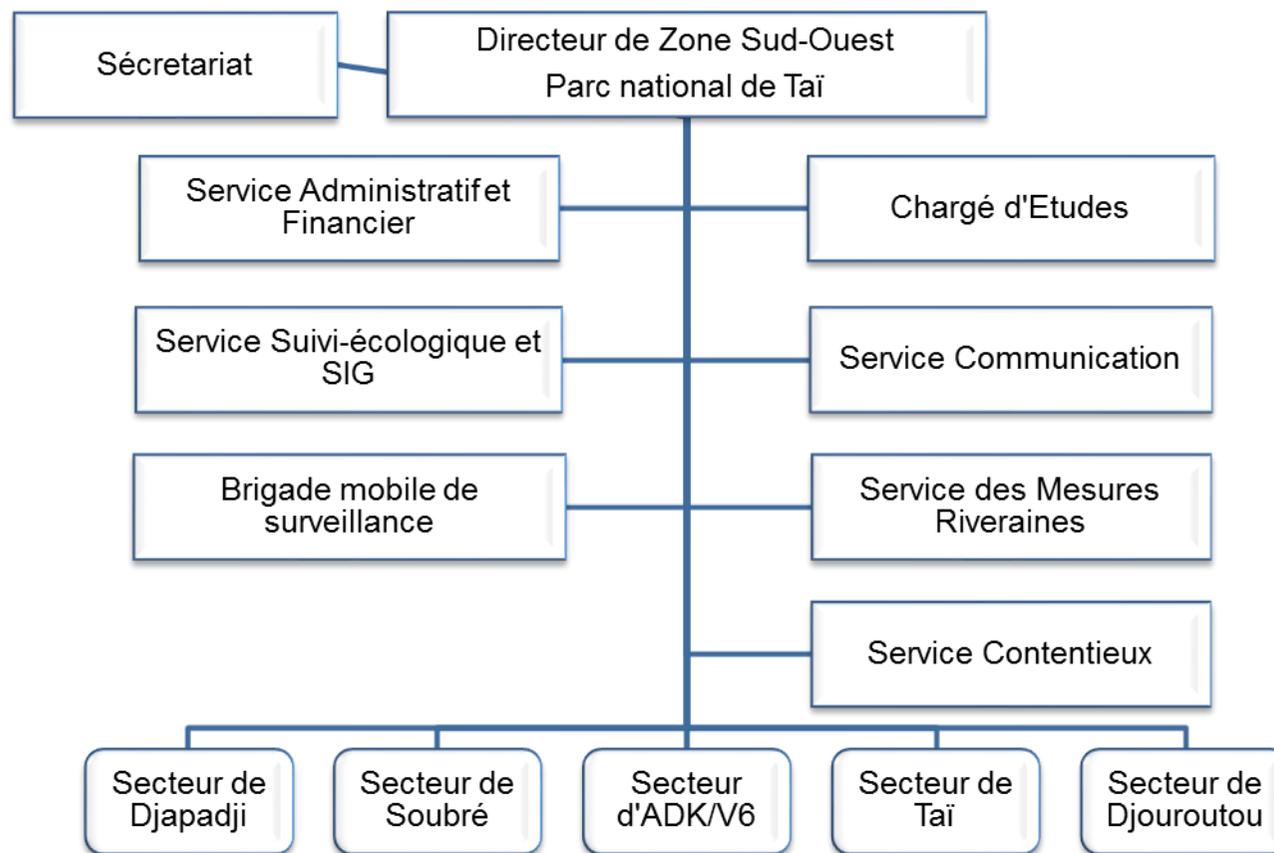
Source: DPIF 2013

SOFIBEX, SEPBA, SIVOBOIS, COVALMA, African Wood (fermé)

Annexe 3 : Carte des acteurs de la gestion du PNT

	ACTEURS CLES Ceux qui influencent significativement la mise en œuvre du PAG. Sans leur appui, le PAG ne peut être exécuté et peut être bloqué	ACTEURS PRIMAIRES Ceux qui bénéficient directement des produits de la mise en œuvre du PAG comme utilisateurs et qui ont une influence directe sur sa mise en œuvre	ACTEURS SECONDAIRES Ceux qui participent temporairement à la réalisation de la mise en œuvre du PAG (prestataires de service) et qui ont une grande influence sur sa mise en œuvre
Partenaires étatiques	DZSO DG-OIPR MEF	MINESUDD	Présidents des tribunaux et procureurs DR Education nationale DR Eaux et Forêts DR Agriculture DCG SODEFOR DR Ressources animales DR Tourisme
Partenaires techniques, scientifiques et financiers	GIZ KfW PROFIAB	CSRS CRE FPRCI Université FHB de Cocody/UFR Biosciences Université NandjuiAbrogoua	WCF PACCS PNUD
Société civile et élus locaux	Populations riveraines	AVCD Députés Conseils régionaux Mairies	SOS Forêts SOS Taï ACB-CI Prestataires de service Afrique Nature Rainforest Alliance
Agro-industriels			SAPH PALM-CI SOGB CHC EXAT

Annexe 4 : Organigramme de la DZSO



Annexe 5 : Liste des infrastructures et équipements du PNT depuis 1993

A. Batiments

Localisation	Type de bâtiment	Utilisateurs	État
Bureau Siège			
Soubré	1 bâtiment à usage de bureau 1 logement de 4 pièces 2 logements jumelés de 4 pièces	Direction de zone Sud-ouest Directeur de Zone Sud-ouest Chargé d'études et Coordonnateur BM	Bon
Ancien Bureau Siège			
San Pédro	1 bâtiment à usage de bureau 2 villas de 4 pièces	GIZ (location) Particuliers (location)	
Secteurs			
Taï	1 bureau 1 bureau 1 logement simple 5 logements jumelés	chef de secteur chefs d'équipe chef d'équipe agents secteurs	Passable
Zagné	1 bureau* 1 logement simple 4 logements jumelés	brigade mobile coordonnateur brigade mobile 8 agents brigade mobile	Bon Bon Passable
Djidoubaye	1 bureau 1 logement simple 1 logement jumelé	<i>A utiliser comme poste relais de rotation des effectifs</i>	Mauvais
ADK	1 bureau 2 logements simples 5 logements jumelés	Secteur ADK / V6 chef de secteur + 1 adjoint agents secteurs	Passable

Localisation	Type de bâtiment	Utilisateurs	Etat
V6	1 bureau 1 logement simple 5 logements jumelés	Secteur V6 chef de secteur + 1 adjoint agents secteur (+ménages)	Passable
Soubré	1 bureau 1 logement simple 13 logements jumelés 1 logement simple	Secteur chef de secteur agents secteurs et brigade mobile 4 chambres passage	Bon Passable Bon Passable
Djouroutou	1 bureau 2 logements simples 3 logements jumelés	Secteur Djouroutou chef de secteur + 1 adjoint agents secteur	Bon
Djapadji	1 bureau 1 logement simple 5 logements jumelés	Secteur Djapadji chef de secteur + 1 adjoint agents secteur	Passable
Ecotel« le Touraco » (Djouroutou)	10 cases rondes + sanitaires 1 paillote + cuisine + sanitaires 8 cases logement personnel 1 bâtiment bureau + logements	- visiteurs / 20 à 25 lits - restaurant - guides de tourisme / <i>sans famille</i>	Bon
Campement Chimpanzé (dans le PNT)	5 cases	visiteurs	-
Zagné, Djouroutou, Djapadji, Walébo, Sarakadji, Para*	6 logements	Chargé d'animation	Mauvais

* occupé depuis 2011 par les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)

B. Matériel roulant

Désignation	Immatriculation	Marque	Date de mise en service	Service utilisateur	Etat
Auto	3493 FX 01 3469 FX01 D 74 490 D 74 487 D 74 486 D 74 488 3458 FX 01 3459 FX 01	Toyota	Septembre 2012	DZSO Sect. Soubré Sect. Taï Sect. ADK/V6 SE&SIG Sect. Djapadji Sect. Djouroutou BMSO	Bon Passable Passable Passable Passable Passable Passable
	D 74 449	Nissan (Hard-body)	Décembre 2013	CE	Bon
	D 74 421	Nissan (Patrol)	Août 2014	DZSO	Neuf
	7172 ER 09	Mitsubishi	2005	BMSO	Mauvais
	364MD36	Toyota (Land-Cruiser)	2013	BMSO	Mauvais
	D 74 481	Mitsubishi	2013	BMSO	Passable
	1990 EN 01	Nissan (Patrol)	2005	CMR	Passable
Moto	D 74 431 7109 FF 01 3039 FZ 01	Yamaha XTZ 125 Yamaha DT 125 Yamaha YBR 125G	12/08/14 19/12/11 Juillet 2013	BMSO	Bon Passable Bon
	3297 FZ D 74 432	Yamaha YBR 125G Yamaha XTZ 125	12/08/2014	ADK/V6	Bon Bon
	2269 FF 01 D 74 433	DT 125 Yamaha Yamaha XTZ 125	25/07/2012 Juillet 2013	Djapadji	Passable Bon
	5397 EL 09 D74 434	DT 125 Yamaha XTZ 125	05/10/ 2005 12/08/14	Soubré	Passable Bon
	5396 EL 09 5793 EP 09 3303 FZ 01 D 74 435	DT 125 Yamaha Yamaha XTZ 125	Juillet 2008 Juillet 2013 13/08/14	Taï	Passable Passable Bon Bon
	3038 FZ 01 1617 EU 09 D 74433	DT 125 Yamaha DT 125 XTZ 125	Juillet 2013 25/07/12 12/08/14	Djouroutou	Bon Passable Bon
Moteur Hors-bord	E40GMHL1037216-J E40GMHL1037174-J GS71-0500252	Yamaha 6F 6K Yamaha W-27HF	2014	ADK/V6	1 coque en bon état et 1passable Neuf

C. Matériel technique

Matériel de surveillance et suivi-écologique	DZ	Soubré	ADK/V6	Djapadji	Djouroutou	Taï	BM	SE& SIG	Total
GPS	2	2	2	2	2	2	10	7	29
Boussoles		2	2	2	4	2	13	12	37
Radio talkie-walkie	7	0	0	0	0	0	4	0	11
Téléphones satellitaires		0	0	0	0	0	9	0	9
Gilets de sauvetage	10	0	12	0	5	0	10	0	37
Tronçonneuses	1	0	0	1	0	0	7	0	10
Jumelles		0	0	0	0	0		7	7
Bâtons télescopiques							30		30

Annexe 6 : Plan d'opérations

Programme/Résultat/Activité	Total (x1000 FCFA)	A1	A2	A3	A4	A5
1. SURVEILLANCE ET PROTECTION	1 554 000	419 000	419 500	224 500	266 500	224 500
R1.1 La stratégie de surveillance est renforcée et mise en œuvre	1 382 000	388 000	344 500	202 500	244 500	202 500
A.1.1.1 Développer et mettre en œuvre un programme de patrouilles	903 000	180 600	180 600	180 600	180 600	180 600
A.1.1.2. Renforcer le système de surveillance	458 000	202 000	160 000	18 000	60 000	18 000
A.1.1.3 Renforcer les capacités des AVCD dans leur rôle d'appui à la surveillance	7 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
A1.1.4 Suivre le commerce de viande de brousse dans l'Espace Taï	13 500	3 900	2 400	2 400	2 400	2 400
R1.2 L'immatriculation foncière du PNT et des services de la Direction est obtenue	59 000	10 000	49 000	0	0	0
A1.2.1 Poursuivre les démarches pour l'immatriculation foncière du PNT	50 000	5 000	45 000	0	0	0
A1.2.2 Poursuivre les démarches pour l'immatriculation du patrimoine (services) de la Direction du PNT	9 000	5 000	4 000	0	0	0
R1.3 Plus aucune occupation illégale dans le parc	113 000	21 000	26 000	22 000	22 000	22 000
A1.3.1 Poursuivre le programme spécifique de récupération des zones occupées	68 000	16 000	16 000	12 000	12 000	12 000
A1.3.2 Suivre le processus de régénération naturelle des zones récupérées	45 000	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2. SUIVI ECOLOGIQUE ET RECHERCHE	177 300	52 820	43 220	26 620	28 020	26 620
R2.1 Le statut des cibles de conservation et des menaces est connu et suivi	153 000	42 720	39 720	23 520	23 520	23 520
A2.1.1 Déterminer le statut des cibles de conservation et des menaces	30 000	15 000	15 000	0	0	0
A2.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de suivi des cibles et menaces	123 000	27 720	24 720	23 520	23 520	23 520
R2.2 Les connaissances sur les espèces et les écosystèmes peu connus sont améliorées	12 300	6 760	1 760	1 260	1 260	1 260
A2.2.1 Susciter les recherches sur les espèces et écosystèmes peu connus	6 300	1 260	1 260	1 260	1 260	1 260
A2.2.2 Assurer la collecte de données météorologiques	5 000	5 000	0	0	0	0

Programme/Résultat/Activité	Total (x1000 FCFA)	A1	A2	A3	A4	A5
A2.2.3 Capitaliser les résultats de recherche sur les espèces et écosystèmes peu connus	1 000	500	500	0	0	0
R2.3 Les thèmes de recherche prioritaires sont identifiés et les plus hautes priorités sont mises en œuvre	1 200	240	240	240	240	240
A2.3.1 Identifier les thèmes de recherche	600	120	120	120	120	120
A2.3.2 Mettre en œuvre les thèmes de recherche	600	120	120	120	120	120
R2.4 Une synergie efficace avec les institutions de recherche est convenue et mise en œuvre	10 800	3 100	1 500	1 600	3 000	1 600
A2.4.1 Mettre en place un cadre de concertation scientifique	3 900	1 680	180	180	1 680	180
A2.4.2 Elaborer des conventions de partenariat avec les institutions de recherche	300	100	0	100	0	100
A2.4.3 Veiller à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ces conventions	6 600	1 320	1 320	1 320	1 320	1 320
3. GESTION PARTICIPATIVE ET APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL	663 350	145 170	129 420	129 670	129 420	129 670
R3.1 La qualité de dialogue avec les AVCD, les chefs de villages et les leaders de communautés permet d'améliorer l'interface entre le PNT et les communautés	50 100	11 220	9 720	9 720	9 720	9 720
A3.1.1 Susciter la formalisation des AVCD	3 600	720	720	720	720	720
A3.1.2 Créer une plate-forme d'échange entre l'OIPR et les AVCD	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
A3.1.3 Renforcer les capacités des AVCD	31 500	7 500	6 000	6 000	6 000	6 000
R3.2 Les populations riveraines bénéficient d'appui à la gestion durable des ressources naturelles	9 750	2 050	1 800	2 050	1 800	2 050
A3.2.1 Participer à la mise en œuvre de plans d'appui aux communautés en matière de gestion durable des ressources naturelles	2 250	550	300	550	300	550
A3.2.2 Etablir et mettre en œuvre des contrats de gestion de terroir	7 500	1 500	1500	1 500	1500	1 500
R3.3 Les infrastructures sociales de base sont améliorées dans la périphérie du parc	483 500	98 300	96 300	96 300	96 300	96 300
A3.3.1 Actualiser les informations sur les infrastructures sociales de base	1 500	300	300	300	300	300

Programme/Résultat/Activité	Total (x1000 FCFA)	A1	A2	A3	A4	A5
A3.3.2 Contribuer et promouvoir la mise en œuvre d'un plan intégré de développement des ISB	482 000	98 000	96 000	96 000	96 000	96 000
R3.4 Des activités génératrices de revenus sont promues dans la périphérie du parc	120 000	33 600	21 600	21 600	21 600	21 600
A3.4.1 Elaborer un plan intégré de développement des AGR	12 000	12 000	0	0	0	0
A3.4.2 Renforcer les capacités des bénéficiaires dans la conduite des AGR	108 000	21 600	21 600	21 600	21 600	21 600
4. COMMUNICATION, MARKETING ET SENSIBILISATION	304 550	70 110	55 610	61 610	55 610	61 610
R4.1 Le parc est reconnu aux niveaux national et international	149 100	34 020	26 520	31 020	26 520	31 020
A4.1.1 Capitaliser les acquis du PNT	7 000	2 200	1 200	1 200	1 200	1 200
A4.1.2 Développer une stratégie de communication sur le PNT	135 500	30 500	24 000	28 500	24 000	28 500
A4.1.3 Communiquer sur les résultats des activités de développement de la Zone périphérique	6 600	1 320	1 320	1 320	1 320	1 320
R4.2 Le soutien et l'engagement de nouveaux partenaires sont acquis	28 000	10 600	3 600	5 100	3 600	5 100
A4.2.1 Animer un cadre de concertation des partenaires intervenant dans l'espace Taï	17 000	4 400	2 400	3 900	2 400	3 900
A4.2.2 Développer des Partenariats Public Privé pour la conservation du PNT	11 000	6 200	1 200	1 200	1 200	1 200
R4.3 L'adhésion des communautés locales et des autorités à la conservation du parc est améliorée	127 450	25 490				
A4.3.1 Renforcer les échanges avec les autorités et les communautés riveraines	25 200	5 040	5 040	5 040	5 040	5 040
A4.3.2 Renforcer l'éducation environnementale	102 250	20 450	20 450	20 450	20 450	20 450
5. ECOTOURISME	72 660	17 620	23 210	10 710	10 560	10 560
R5.1 Un plan de développement touristique est développé et mis en œuvre	31 400	8 180	15 180	2 680	2 680	2 680
A5.1.1 Identifier et cartographier les potentialités et produits touristiques	11 400	5 680	5 180	180	180	180
A5.1.2 Communiquer sur les potentialités et produits touristiques	7 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
A5.1.3 Elaborer et valider un plan de développement touristique	7 500	0	7 500	0	0	0

Programme/Résultat/Activité	Total (x1000 FCFA)	A1	A2	A3	A4	A5
A5.1.4 Développer des partenariats et autres axes stratégiques du plan de développement touristique	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
R5.2 L'Ecotel Touraco et l'Ecomusée sont fonctionnels	16 760	6 940	2 530	2 530	2 380	2 380
A5.2.1 Renforcer les équipements de l'Ecotel Touraco et de l'Ecomusée	13 960	6 440	1 880	1 880	1 880	1 880
A5.2.2 Concéder la gestion de l'Ecotel	300	0	150	150	0	0
A5.2.3 Faire du marketing pour la promotion de l'Ecotel et l'Ecomusée	2 500	500	500	500	500	500
R5.3 Les populations locales bénéficient des retombées du tourisme	24 500	2500	5500	5500	5500	5500
A5.3.1 Appuyer les initiatives locales de tourisme solidaire, équitable et responsable	24 500	2 500	5 500	5 500	5 500	5 500
A5.3.2 Assurer le partage équitable des bénéfices liés à l'écotourisme	0	0	0	0	0	0
6. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	2 554 962	378 481	675 039	701 381	448 481	351 581
R6.1 Toutes les limites et layons du PNT sont matérialisés et visibles en permanence	1 254 862	214 981	377 839	290 981	185 981	185 081
A6.1.1 Matérialiser les limites	4 500	4 000	500	0	0	0
A6.1.2 Entretenir les limites	444 004	207 981	32 981	137 981	32 981	32 081
A6.1.3 Entretenir les layons de surveillance	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
A6.1.4 Ouvrir et entretenir les pistes périmétrales	791 358	0	341 358	150 000	150 000	150 000
R6.2 Le réseau des bureaux, bases-vies et postes de surveillance est complété et/ou réhabilité	372 000	30 500	0	0	191 500	150 000
A6.2.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de réhabilitation /construction des bases-vies et bureaux	191 500	0	0	0	191 500	0
A6.2.2 Acquérir de nouveaux équipements	180 500	30 500	0	0	0	150 000
R6.3 Le développement d'infrastructures pour de nouveaux sites touristiques est facilité	153 000	108 000	12 000	11 000	11 000	11 000
A6.3.1 Identifier les zones potentielles d'accueil d'équipements touristiques à soumettre aux opérateurs privés	4 500	4 500	0	0	0	0
A6.3.2 Réaliser les infrastructures touristiques à l'intérieur du PNT	140 000	100 000	10 000	10 000	10 000	10 000
A6.3.3 Poursuivre l'aménagement de l'Ecomusée de Taï et des infrastructures écotouristiques connexes	3 500	2 500	1 000	0	0	0

Programme/Résultat/Activité	Total (x1000 FCFA)	A1	A2	A3	A4	A5
A6.3.4 Développer des partenariats pour le développement des infrastructures touristiques	5 000	1 000	1 000	1000	1000	1000
R6.4 La logistique de la Direction du PNT est renforcée	747 600	19 500	279 700	393 900	54 500	0
A6.4.1 Acquérir le matériel roulant	481 500	0	126 500	320 000	35000	0
A6.4.2 Acquérir le matériel informatique	59 400	0	0	59 400	0	0
A6.4.3 Acquérir le matériel technique	153 200	0	153 200	0	0	0
A6.4.2 Acquérir le matériel de bureau	53 500	19 500	0	14 500	19 500	0
R6.5 Un plan d'utilisation et d'entretien des infrastructures, matériels et équipements est élaboré, diffusé et mis en œuvre	27 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500
A6.5.1 Sensibiliser le personnel à la bonne utilisation du matériel et des équipements	2 500	500	500	500	500	500
A6.5.2 Valider et mettre en œuvre le plan d'utilisation du matériel	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
A6.5.3 Mettre en place une base de données sur le matériel et les équipements	0	0	0	0	0	0
7. MANAGEMENT	6 362 750	997 736	1 188 767	1 369 121	1 391 855	1 447 271
R7.1 La gestion du personnel est améliorée	4 579 750	633 136	834 167	1 014 521	1 037 255	1 060 671
A7.1.1 Mettre en place une base de données du personnel	5 000	5 000	0	0	0	0
A7.1.2 Elaborer et mettre en œuvre le plan de formation	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
A7.1.3 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de motivation	438 600	87 720	87 720	87 720	87 720	87 720
A7.1.4 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'évaluation du personnel	3 500	1 500	500	500	500	500
A7.1.5 Assurer la rémunération du personnel (fonctionnaire et contractuel)	3 290 150	370 416	577 447	757 801	780 535	803 951
A7.1.6 Assurer le paiement des primes de saisie, de stage et de motivation	692 500	138 500	138 500	138 500	138 500	138 500
R7.2 Les comptes sont audités et le PNT dispose de nouvelles sources de financement	111 000	30 200	20 200	20 200	20 200	20 200
A7.2.1 Communiquer les résultats de la gestion comptable aux partenaires	10 000	10 000	0	0	0	0
A7.2.2 Améliorer la gestion comptable	0	0	0	0	0	0
A7.2.3 Réaliser les audits des comptes du PNT	95 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000
A7.2.4 Rechercher les financements additionnels	6 000	1200	1200	1200	1200	1200

Programme/Résultat/Activité	Total (x1000 FCFA)	A1	A2	A3	A4	A5
R7.3 Les outils et organes de gestion sont opérationnels	1 672 000	334 400				
A7.3.1 Elaborer et mettre en œuvre les outils de gestion	110 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
A7.3.2 Renforcer les capacités des organes de gestion consultatifs	30 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
A7.3.3 Assurer le fonctionnement des services de la Direction de Zone	1 502 000	300 400	300 400	300 400	300 400	300 400
A7.3.4 Evaluer l'efficacité de gestion	22 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
A7.3.5 Assurer le suivi évaluation	7 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
TOTAL PAG	11 689 572	2 080 937	2 534 766	2 523 612	2 330 446	2 251 812

A : Année

Annexe 7 : Membres de l'équipe de rédaction

- DIARRASSOUBA Abdoulaye, Directeur de Zone Sud-Ouest ;
- KOUADIO Yao Roger, précédemment Chargé d'études de la Direction de Zone Sud-Ouest ;
- NEHOUN Brice Polnaud Declémence, Chargé d'études de la Direction de Zone Sud-Ouest ;
- AMON Benoît, Coordonnateur de la brigade mobile de surveillance
- YAPI Ayé Fabrice, précédemment Chargé du suivi-écologique et SIG du PNT
- TIEDOUE Manouhin Roland, Chargé du suivi-écologique et SIG du PNT ;
- MEITE Namory, Chargé de communication ;
- OUATTARA Tiégo Zié Mamadou, Chef Secteur Taï ;
- KRAMOHO Koffi Julien, précédemment Chef Secteur Taï ;
- DAN Gueu Jules, Chef Secteur Soubré ;
- AKE Emmanuel Francelin, Chef Secteur Djouroutou ;
- TANO Etilé Alfred, Chef Secteur Djapadji ;
- YEO Noubon René, Chef Secteur ADK/V6 ;
- DIARRASSOUBA Issa, Chargé d'études à la Direction Générale de l'OIPR ;
- OUATTARA Amara, Chargé du suivi-écologique et SIG du Parc national de la Comoé ;
- KOUAME N'Dri Pascal, Chef de la Cellule d'Appui Technique à la Direction Générale de l'OIPR ;
- Hans-Ulrich CASPARY, Chargé Biodiversité et Conservation PROFIAB/GIZ
- Jean Pierre d'Huart, Consultant.

Page des partenaires



